

LE CANTON DE VAUD EST-IL SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La présente mise à jour du système d'indicateurs de développement durable pour le canton fait suite à la première publication de 2006.

Les indicateurs de développement durable répondent à l'Agenda 21 – plan d'action pour le XXI^e siècle – adopté par 173 pays lors de la Conférence de Rio, en 1992 déjà. Son chapitre 40 reconnaît l'importance de disposer d'instruments de monitoring permettant d'évaluer aux échelles locale, régionale, nationale et mondiale les progrès réalisés en matière de développement durable.

Reprenant la méthodologie développée dans le cadre du projet de la Confédération (MONET) pour mesurer le développement durable à l'échelle nationale, le système vaudois comprend 90 indicateurs touchant 23 domaines.

Élément d'aide à la décision, moyen de sensibiliser la population et de susciter une réflexion au sein de l'administration sur le développement durable, ces indicateurs constituent un cadre de référence pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal figurant dans le programme de législature du Conseil d'État.

Au terme de la législature 2007–2012, ce Jalons propose un point de situation pour le canton de Vaud.

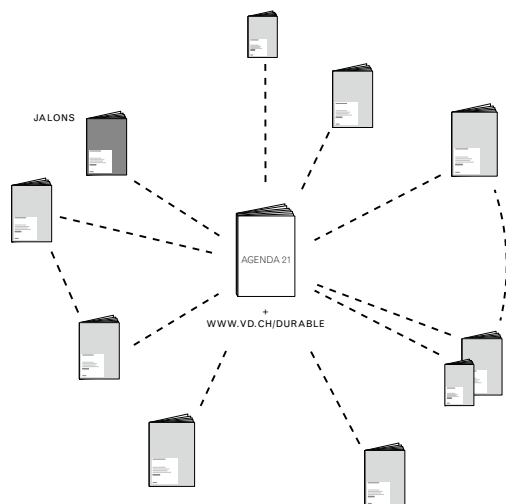
AGENDA21

JALONS 12

MISE À JOUR 2012

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LE CANTON DE VAUD

UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES, ÉTAT DE VAUD



COLLECTION «JALONS»

COMMUNIQUER SUR NOTRE ENGAGEMENT

«Poser un jalon», c'est donner un repère.

L'Agenda 21 figurant dans le programme de législature 2007–2012 du Conseil d'État rappelle que l'État dispose essentiellement de deux leviers face aux défis du développement durable. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire, ainsi qu'une organisation des prestations, qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les citoyens. L'État ne saurait en effet atteindre seul des objectifs significatifs sans une volonté de tous.

Pour informer de son action et inciter les autres acteurs de la société à agir dans le sens d'un développement durable, l'administration cantonale éditée des «jalons» qui ont pour but de présenter l'état de la question et des pratiques à un moment donné. Ils n'ont pas de fonction encyclopédique mais une valeur documentaire sur l'avancement d'une réflexion. Ils présentent des projets concrets ou des outils de concrétisation du développement durable. Ce moyen de communication complète et accompagne les informations disponibles sur le site internet www.vd.ch/durable.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS par François Marthaler, conseiller d'État	2
PRÉFACE par Jürg Marti, directeur de l'Office fédéral de la statistique	4
INTRODUCTION	6
Objectifs	6
Méthodologie	7
De la définition du développement durable aux indicateurs	12
Les postulats du développement durable	14
THÈMES ET INDICATEURS	21
Présentation de l'information	22
Focus sur l'évolution de quelques indicateurs	24
1. Sécurité sociale et bien-être matériel	26
2. Santé	30
3. Conditions de vie subjectives	34
4. Logement et infrastructures	38
5. Culture et loisirs	42
6. Cohésion sociale et participation	46
7. Coopération au développement	50
8. Éducation et formation	54
9. Sécurité physique	60
10. Compétitivité et commerce internationaux	64
11. Finances publiques	68
12. Travail	72
13. Recherche, développement et technologie	78
14. Production et consommation	82
15. Mobilité	86
16. Substances, déchets et effets	90
17. Sol	94
18. Eau	98
19. Air et climat	102
20. Utilisation du territoire	106
21. Diversité biologique	110
22. Énergie	114
23. Forêt	118
ANNEXES	123
Webographie	123
Contributions	123
Sur Internet	123

AVANT-PROPOS

Publiés en 2006 déjà, les Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud font ressortir les forces et les faiblesses de la société vaudoise dans les domaines social, économique et environnemental. Aujourd'hui, au terme de cette législature, la mise à jour des 90 indicateurs répartis dans 23 domaines nous montrent le chemin parcouru.

Cette mise à jour laisse apparaître qu'une amélioration de la situation se poursuit dans certains domaines. Il en va par exemple ainsi d'une croissance soutenue du nombre d'emplois entre 2008 et 2011 (+3,4 %) essentiellement dans le secteur tertiaire (+4,3 %). De même, on note une diminution des disparités salariales selon le genre: en effet, si en équivalent plein temps, les femmes gagnent moins que les hommes – leur salaire médian s'inscrivant en 2010 en retrait de quelque 14 % de celui des hommes –, cet écart est toutefois en diminution par rapport à 2002 (16 %). Par ailleurs, le nombre de tués et blessés sur les routes continue de baisser, passant de 3'706 blessés et 68 tués en 2000 à respectivement 2'271 et 31 en 2011. La quantité des déchets urbains incinérés collectés par les communes, qui a atteint un pic en 2000 avec 310 kg par habitant, diminue régulièrement depuis, avec une valeur de 271 kg par habitant en 2010. Enfin, de 1996 à 2010, la surface des terres consacrée à l'agriculture biologique est passée de moins de 800 à plus de 3'000 hectares, portant de 0,7 à 2,8 % la part qu'elle représente dans la surface agricole utile.

La situation continue par contre de se péjorer de manière plus ou moins marquée dans certains domaines. C'est le cas de l'inégalité de la répartition des revenus dans la population, avec un rapport entre les 20 % de ménages de contribuables aux revenus les plus élevés et les 20 % de ménages aux revenus les plus bas, qui passe de 6,8 à 8,8 entre 1990 et 2008. Le nombre de ménages vaudois bénéficiant de prestations financières de l'aide sociale a, lui, augmenté de 61 % entre 2001 et 2011; une augmentation qui peut cependant en grande partie être mise en lien avec le désengagement de la Confédération des assurances sociales. Le nombre de condamnations pour violence grave suit une tendance à la hausse, passant de 3,3 à 7,6 condamnations pour 100'000 habitants entre 1984 et 2010. La consommation d'énergie finale du canton poursuit sa progression et s'élève à quelque 71'300 térajoules en 2010, ce qui représente une croissance de 3,5 % par rapport à 2009. Enfin, la surface agricole utile, est passée de 1432 à 1362 km² entre les relevés de 1979/81 et ceux de 2004/05, ce qui représente une diminution de 5 %.

A quelques jours de la Conférence de l'ONU Rio+20, à l'issue de laquelle les pays signataires seront appelés à réitérer leur engagement de 1992 et 2002 en faveur du développement durable, la diffusion de ce Jalons offre aux autorités politiques un cadre de référence. Cette aide à la décision permettra en particulier au Conseil d'État de préciser et renforcer l'Agenda 21 cantonal dans le cadre de son programme de législature 2012-2017. Cette ambition sera, j'en suis sûr, à la hauteur des défis.

François Marthaler

Conseiller d'État, chef du Département des infrastructures



PRÉFACE

La Confédération dispose d'un système de monitoring du développement durable depuis 2003. Intitulé MONET (pour Monitoring der Nachhaltigen Entwicklung), ce système d'indicateurs, développé et financé par les offices fédéraux de la statistique (OFS), du développement territorial (ARE), de l'environnement (OFEV) et par la Direction pour le développement et la coopération (DDC), est fondé sur un référentiel, un cadre systémique et des outils de communication. Il comprenait à l'origine 120 indicateurs organisés en 26 thèmes.

Construit au départ pour les besoins de la Confédération, MONET s'est révélé à l'emploi suffisamment universel et modulaire pour répondre à d'autres usages. Le Canton de Vaud fut le premier, en 2006, à reprendre la plupart des éléments du système tout en les adaptant aux spécificités vaudoises. Seule une partie des indicateurs diffère du système MONET de 2003, en raison notamment de la disponibilité des données qui n'est pas la même à l'échelon cantonal. La Nouvelle-Zélande et la Principauté du Lichtenstein entreprirent par la suite une démarche similaire.

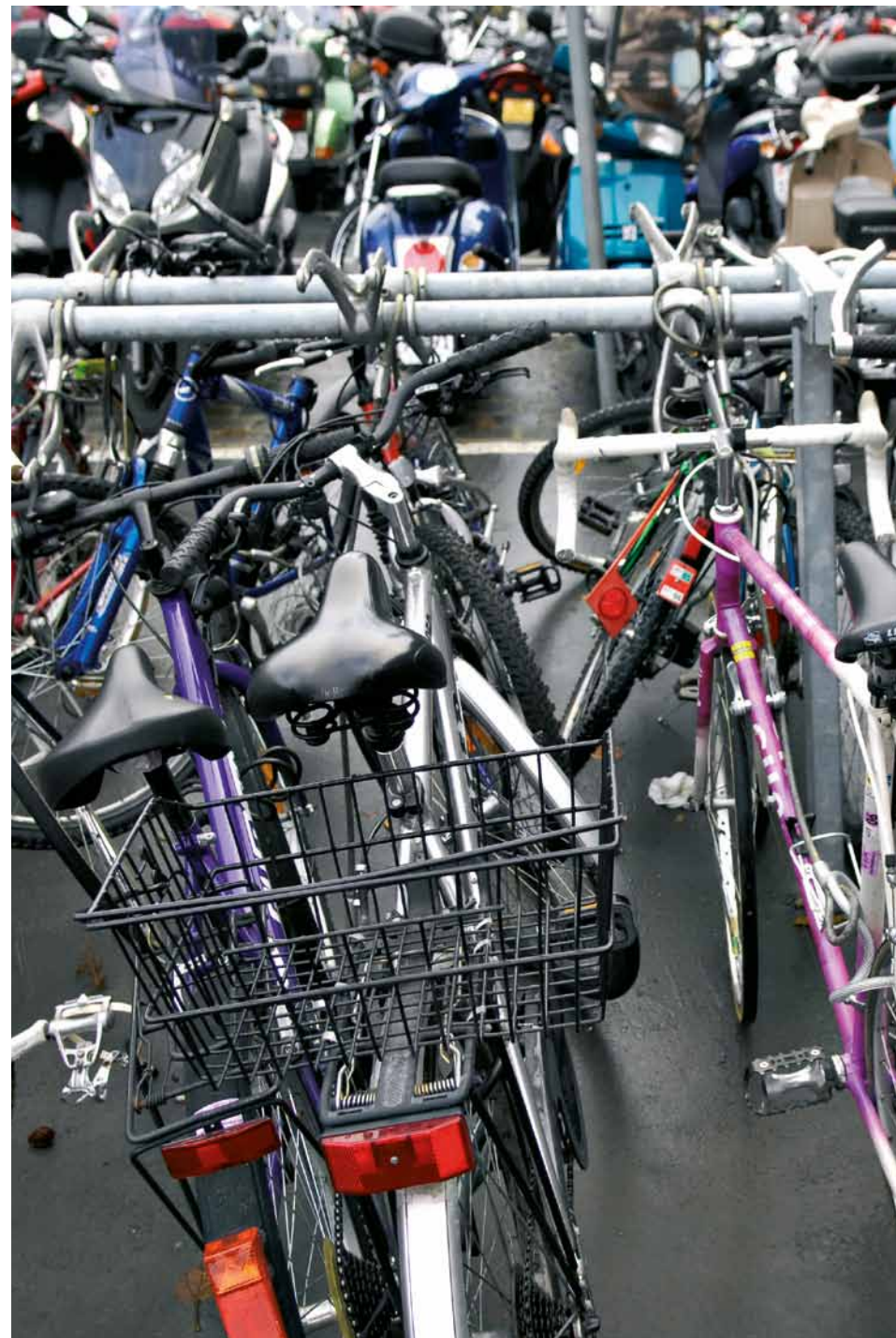
Le système MONET n'est pas statique. Il a constamment évolué pour offrir de nouvelles fonctionnalités, comme les 16 indicateurs-clés, ou pour répondre à de nouveaux besoins. Ainsi, il fournit depuis 2008 les indicateurs nécessaires au suivi des défis de la Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral et les présente à l'aide d'un tableau de bord interactif.

Les expériences faites durant les premières années d'exploitation du système conduisirent à une révision en 2009 qui avait pour objectifs de le rendre à la fois plus facilement communicable et plus pertinent ainsi que de combler certaines lacunes. Ce système comprend dès lors près de 75 indicateurs (dont douze nouveaux), articulés en 12 thèmes au lieu des 26 d'origine. De plus, il tient dorénavant compte de la dimension globale du développement durable, c'est-à-dire des interactions avec les autres pays, notamment avec les pays en voie de développement.

Les grandes orientations d'origine du système MONET proposent une approche globale du développement durable qui prend en compte aussi bien les besoins de la génération actuelle que la préservation des ressources environnementales, humaines, sociales et économiques des générations futures ainsi que la distribution équitable de ces ressources au sein de la génération actuelle. Cette approche est parfaitement compatible avec les travaux nationaux et internationaux actuels en matière de mesure du développement durable. Le système MONET reste donc un cadre adapté pour de futures évolutions des indicateurs de développement durable du canton de Vaud.

Jürg Marti

Directeur de l'Office fédéral de la statistique



INTRODUCTION

OBJECTIFS

L'objectif du système d'indicateurs de développement durable présenté ici est de disposer d'indicateurs qui constituent un élément central du référentiel commun en matière d'implantation du développement durable dans le canton. En dressant un état du développement durable, il favorise la réflexion sur la base d'une vision claire du développement durable et des buts qui définissent cette vision. Le système d'indicateurs n'a d'ailleurs pas pour objet de juger si le canton est durable, mais d'indiquer s'il se trouve ou non sur la voie d'un développement durable.

Ces indicateurs visent, entre autres, à documenter, mesurer, commenter et communiquer sur l'état et l'évolution du canton de Vaud en termes de durabilité. En prenant en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales, ils informent quant à la situation en matière d'exploitation du capital manufacturé, du capital naturel, du capital social et du capital humain.

Pour une collectivité, en effet, la mise en œuvre du développement durable implique l'élaboration d'indicateurs pour mesurer son cheminement sur la voie de la durabilité. Dans ce sens, ces indicateurs pour le canton de Vaud répondent à l'Agenda 21 de l'ONU – plan d'action pour le XXI^e siècle – adopté par 173 pays lors de la Conférence de Rio, en 1992 déjà. Son chapitre 40 « Information pour la prise de décisions » reconnaît l'importance de disposer d'instruments de monitoring permettant d'évaluer aux échelles locale, régionale, nationale et mondiale les progrès réalisés en matière de développement durable.

Reprenant la méthodologie développée dans le cadre du projet de la Confédération (MONET) pour mesurer le développement durable à l'échelle nationale, le système vaudois comprend 90 indicateurs touchant 23 domaines. Il contribue à la diffusion des objectifs du développement durable dans les domaines social, économique et environnemental, favorisant ainsi une prise de conscience et la connaissance qu'en ont les citoyens, la société civile, les entreprises, les communes, les acteurs politiques et l'administration cantonale. Aide à la décision et base d'une réflexion au sein de l'administration sur le développement durable, ces indicateurs constituent un cadre de référence pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal figurant dans le programme de législation du Conseil d'État.

La présente mise à jour du système d'indicateurs fait suite à la première publication de 2006. Au terme de la législature 2007–2012, ce Jalons propose un point de situation pour le canton de Vaud.

GESTION DE PROJET

Ce système d'indicateurs a été réalisé au sein de l'administration. L'Unité de développement durable (UDD) de l'État de Vaud a assuré la conception, la coordination, la mise en place et la mise à jour régulière du système. Statistique Vaud (StatVD), partenaire technique pour la réalisation du système, a participé à la définition des indicateurs et à leur choix, a étudié la disponibilité des données, a produit des indicateurs et les a commentés d'un point de vue statistique. En tout 20 services ont contribué à l'ensemble de la démarche.

DIFFUSION DES RÉSULTATS

Parallèlement à la présente publication, le système d'indicateurs est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/durable) où, pour chaque indicateur, une fiche précise l'interprétation qui est faite de l'indicateur et détaille la méthodologie retenue. En outre, depuis 2008 et comme au niveau suisse, une sélection d'indicateurs-clés du développement durable fait l'objet d'un chapitre particulier de l'Annuaire statistique du canton de Vaud (www.scris.vd.ch).

MÉTHODOLOGIE

HISTORIQUE

La Confédération est engagée dans la mise en œuvre d'un Agenda 21, concrétisée par sa Stratégie fédérale pour le développement durable renouvelée tous les cinq ans depuis 2002. Dans ce cadre, elle a publié pour la première fois en 2003 le monitoring du développement durable – MONitoring der Nachhaltigen EnTwicklung (MONET). Responsables du projet MONET, les offices fédéraux de la statistique (OFS), du développement territorial (OFDT) et de l'environnement (OFEV) ont analysé différentes méthodes adoptées par plusieurs pays de l'OCDE pour développer des systèmes d'indicateurs nationaux de développement durable. Une grande hétérogénéité de méthodes existe, mais les thèmes retenus se recouvrent en grande partie. La méthodologie développée par le projet MONET, elle, a abouti à un système qui comprenait à l'origine 163 indicateurs répartis dans 26 thèmes. La révision du système en 2009 a réduit leur nombre à 75 indicateurs et 12 thèmes.

Parallèlement au projet MONET, le groupe de travail « Cercle indicateurs », né dans le cadre du Forum développement durable de la Confédération, a développé deux systèmes de 30 indicateurs chacun à l'intention des cantons et des villes. En 2012, dix-neuf cantons et seize villes – dont le canton de Vaud et la ville de Lausanne – collaborent à ce projet, dont l'intérêt premier est de disposer d'indicateurs comparables entre collectivités publiques. Par contre, la recherche de la comparabilité pose certaines limites quant à la méthodologie choisie pour chaque indicateur et quant au nombre d'indicateurs retenus. Constatant que cela ne permettait pas de caractériser suffisamment le canton, l'État de Vaud s'est doté du présent système d'indicateurs qui met précisément en relief certaines de ses particularités.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE RETENUE

L'approche méthodologique du projet MONET a été entièrement reprise dans l'élaboration du système d'indicateurs cantonal. Il en va ainsi de l'interprétation du développement durable à laquelle la Confédération a procédé – définition du développement durable, interprétation de la définition, définition d'objectifs qualitatifs, définition de postulats –, de la typologie des indicateurs et des critères de sélection des indicateurs.

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, OBJECTIFS QUALITATIFS ET POSTULATS

Pour l'élaboration d'un tel système d'indicateurs, il est tout d'abord nécessaire de s'accorder sur une définition du développement durable. La plus répandue est celle du rapport Brundtland (« Notre avenir à tous », Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, 1987) : « Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins ».

Le projet MONET en fait l'interprétation suivante :

1. Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs besoins.
2. Le développement durable consiste à assurer une dignité humaine au sens des droits humains, en garantissant la palette la plus large possible d'options pour aménager librement des projets de vie. L'utilisation des ressources environnementales, économiques et sociales doit tenir compte du principe d'équité entre les générations présentes et à venir et au sein même de ces générations, en Suisse et envers l'étranger.
3. Pour assurer un développement durable, il faut protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources génétiques.

Cette interprétation établit un lien entre la couverture des besoins humains et le développement de l'environnement. Elle est compatible avec la notion du développement durable inscrite dans la Constitution fédérale (art.73) : « La Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ».

Pour aborder les trois piliers du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement, le Conseil fédéral formule par ailleurs trois objectifs qualitatifs : « solidarité sociale », « efficacité économique » et « responsabilité environnementale ».

Ces objectifs qualitatifs sont valables pour tous les domaines de la société, de l'économie et de l'environnement. Ils ont un caractère transversal et sont traités sur un pied d'égalité : à long terme un objectif, qu'il soit environnemental, économique ou social, ne peut être réalisé aux dépens de l'un des autres.

Les postulats constituent un consensus fédéral sur un développement durable vers lequel notre société peut souhaiter tendre ; et chacun des 45 postulats est fondé sur l'un de ces trois objectifs qualitatifs. Structurés en 20 chapitres, ils sont des principes universels de développement économique, social et environnemental vus sous l'angle du développement durable. Ils représentent la première concrétisation de la définition et des objectifs qualitatifs du développement durable. À ce titre, ils sont avant tout une référence qui guide le choix des indicateurs selon des critères aussi systématiques et transparents que possible. Les postulats découlent d'une déduction directe et univoque de la définition du développement durable et des objectifs qualitatifs et présentent un caractère invariant à long terme.

LES THÈMES ET LES INDICATEURS

Les thèmes du système d'indicateurs cantonal sont repris du système de la Confédération, version 2003. Les 26 thèmes initiaux ont été réduits à 23 par regroupements. Ces thèmes couvrent de manière équilibrée les trois dimensions du développement durable société, économie et environnement. Des critères précis ont été établis pour la sélection d'indicateurs parmi les indicateurs MONET, ceux du Cercle indicateurs et d'autres indicateurs complémentaires. Les critères principaux sont que les indicateurs soient réalisables – c'est-à-dire que les données sont disponibles – et pertinents par rapport aux spécificités du canton.

Ainsi, 90 indicateurs ont été définis. Ils ont pour but de suivre l'évolution d'une situation par rapport à un ou plusieurs postulats et sont de cinq types :

- **Niveau (N)** : degré de couverture des besoins individuels et sociaux.
- **Capital (C)** : état et potentiel des ressources environnementales, économiques et sociales.
- **Input/Output (D)** : flux provenant du « capital » pour couvrir les besoins décrits au moyen des indicateurs de type « niveau » ainsi qu'augmentation ou diminution du « capital » (par exemple par le biais d'investissements ou de l'émission de polluants).
- **Critères structurels (S)** : estimation des inputs et des outputs en fonction de l'efficacité économique, sociale et environnementale et des disparités dans la couverture des besoins (« niveau ») ou dans la dotation en capital.
- **Réactions (R)** : mesures sociales et politiques destinées à influencer une évolution ou un développement non souhaité.

Certains indicateurs permettent d'établir des comparaisons intercantionales. Pour d'autres, les données ou une méthodologie de calcul ne sont pas encore disponibles. Ils ont cependant été conservés en raison de leur pertinence et de la possibilité qu'ils offrent d'éclairer des problématiques importantes.

PRINCIPES RETENUS POUR L'ÉVALUATION

Le système d'indicateurs doit satisfaire un certain nombre d'exigences pour pouvoir remplir sa mission. Ce sont entre autres : une vision claire du développement durable et des objectifs définissant cette vision, la prise en compte de tous les domaines importants, le choix d'horizons temporels et de champs d'étude appropriés, un nombre limité d'indicateurs pour garantir un degré de fiabilité élevé, la publication des méthodes et des résultats. Les principes de la Charte de la statistique publique de la Suisse ont également été respectés.

De manière générale, ce projet est appelé à évoluer pour tenir compte des changements de la société. Les réflexions critiques qu'il pourra susciter permettront de le perfectionner dans la perspective d'une mise à jour.

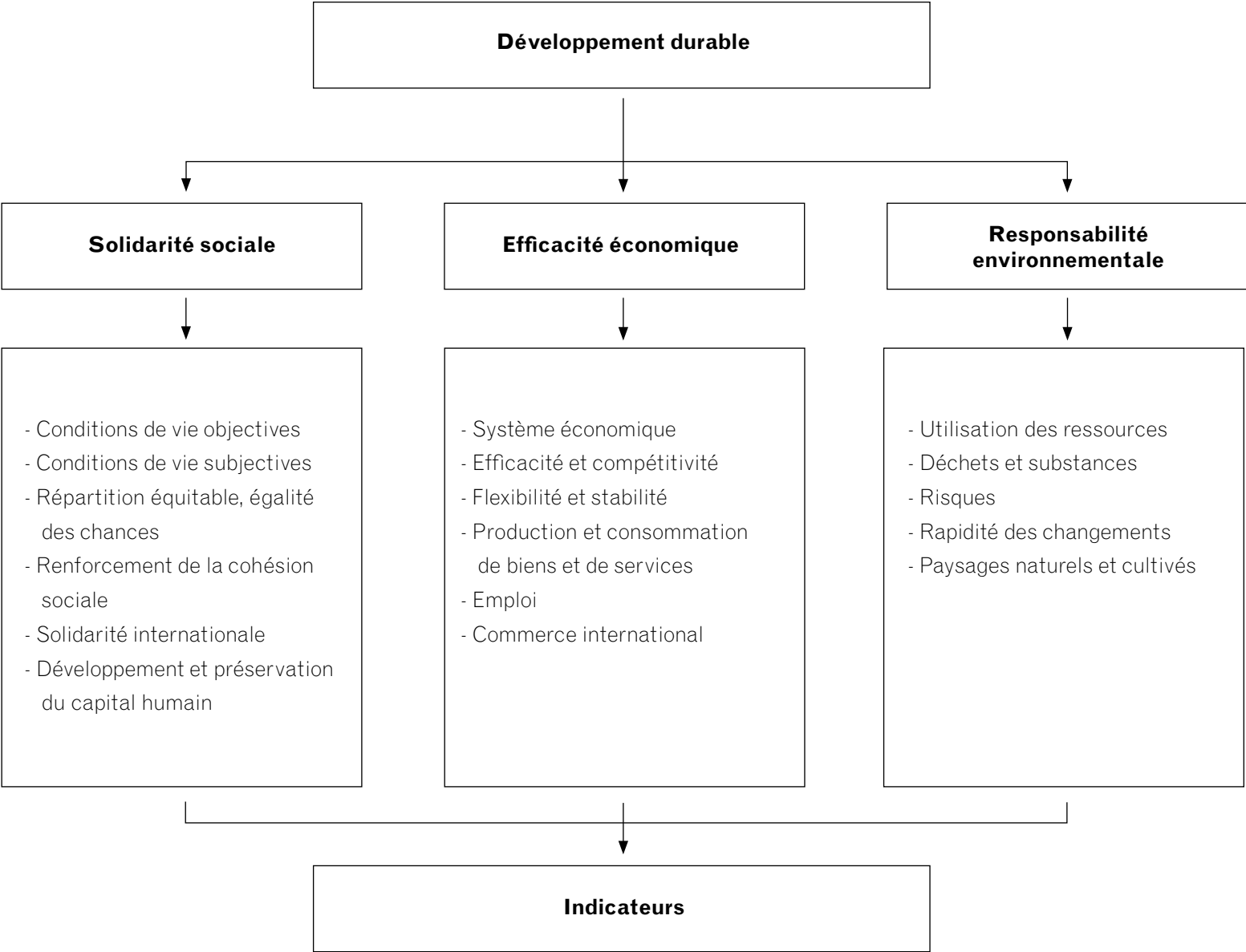


DÉFINITION ET INTERPRÉTATION ▷

OBJECTIFS QUALITATIFS ▷

POSTULATS ▷

CHOIX DES INDICATEURS ▷



Source: MONET

POSTULATS POUR LA SOLIDARITÉ SOCIALE		
Principe général	1a	Garantie des droits de la personne humaine
	1b	Limites de la liberté individuelle
Conditions de vie objectives	2a	Satisfaction des besoins
	2b	Promotion de la santé
	2c	Lutte contre la pauvreté
Conditions de vie subjectives	3a	Satisfaction et bonheur
	3b	Développement compatible avec le bien-être
	4a	Interdiction de toute discrimination
	4b	Égalité des chances et répartition équitable
Répartition équitable, égalité des chances	4c	Intégration des défavorisés
Renforcement de la cohésion sociale	5a	Compréhension entre les personnes et les cultures
	5b	Participation sociale et politique
	6a	Coopération au développement
Solidarité internationale	6b	Promotion de la paix et de la démocratie
	7a	Développement du capital humain
Développement et préservation du capital humain	7b	Liberté d'opinion et liberté de l'information
	7c	Encouragement de la capacité d'apprendre
	7d	Environnement favorable aux enfants

Source: MONET

POSTULATS POUR L'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Principe général	8	Ordre économique au service du bien commun	Le système économique doit satisfaire véritablement et efficacement les besoins de l'individu et de la société. L'ordre économique doit être aménagé de manière à encourager l'initiative individuelle, mais aussi à mettre l'intérêt personnel au service du bien commun, de telle sorte que le bien-être des générations présentes et futures soit assuré.
Système économique	9a	Economie de marché	Les échanges de biens et de services sont régis par les principes de l'économie de marché. Des interventions se justifient lorsque le marché ne remplit plus son rôle ou qu'on a affaire à des biens présentant un intérêt public prépondérant (biens méritoires).
	9b	Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur	Les prix doivent refléter la disponibilité des ressources naturelles, des facteurs de production, des marchandises, des services et des coûts externes. Le principe du pollueur-payeur doit être appliqué de manière systématique, sauf pour les biens présentant un intérêt public prépondérant.
	9c	Interventions conformes au système	Pour toute intervention sur le marché, il faut recourir aux instruments de l'économie de marché.
	10a	Promotion de l'efficacité économique	L'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain doivent être à tout le moins préservés au fil du temps. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.
	10b	Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence	Les conditions de l'économie de marché devraient être aménagées de telle manière que les innovations soient encouragées et qu'on puisse maintenir les marchés en état de fonctionner, voire améliorer constamment leur fonctionnement. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et améliorées.
Efficacité et compétitivité	10c	Encouragement à la recherche	La recherche et le développement allant dans le sens du développement durable doivent être encouragés.

Flexibilité et stabilité	10d	Limitation de l'endettement public	L'endettement des ménages publics ne doit être possible que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir les besoins des individus et de la société.
	11a	Prévisibilité des changements du système	Les conditions de l'économie doivent être aménagées de manière à favoriser la prise en compte du long terme et de manière à faciliter l'évolution sociale nécessaire pour faire face aux défis à venir. Les nouvelles mesures doivent être prévisibles.
	11b	Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale	Ni la rapidité ni la lenteur des changements économiques ne doivent mettre en péril la paix sociale.
Production et consommation de biens et de services	12a	Production compatible avec l'environnement	Les charges et risques environnementaux des entreprises doivent être minimisés, leurs flux de matière et d'énergie doivent être optimisés.
	12b	Consommation sociale et compatible avec l'environnement	La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement.
	12c	Information transparente des entreprises et des consommateurs	Au sein et en dehors des entreprises, il convient de mettre en place des systèmes d'information (ou de management environnemental) permettant d'assurer autant que possible une production et une consommation durables.
Emploi	13	Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie	Le système économique doit permettre aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.
Commerce international	14a	Commerce mondial compatible avec les besoins sociaux et l'environnement	Le commerce multilatéral doit favoriser une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles, l'encouragement de technologies permettant une exploitation plus rationnelle des ressources écologiques ainsi que la justice sociale.
	14b	Commerce multilatéral utile à tous	Le système commercial multilatéral doit favoriser la couverture des besoins individuels et sociaux d'une nation sans que celle d'autres nations s'en trouve affectée.

POSTULATS POUR LA RESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE

Principe général	15	Sauvegarde des ressources naturelles	Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés.
		Sauvegarde de la biodiversité	La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique.
Utilisation des ressources	16a	Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables	Les ressources renouvelables doivent être utilisées en deçà de leur niveau de régénération.
	16b	Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables	L'utilisation des ressources non renouvelables doit être maintenue à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.
Déchets et sous-produits	17a	Limitation des déchets biodégradables et des polluants	La charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables doit être minimisée. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.
	17b	Arrêt des émissions de polluants non biodégradables	Les émissions de polluants non dégradables doivent, dans la mesure du possible, être évitées.
Risques	18a	Compensation écologique	Chaque atteinte à la nature doit être compensée par des mesures préservant la diversité biologique ainsi que la qualité des biotopes et les liaisons entre eux.
	18b	Minimisation des risques écologiques	Il ne faut tolérer les risques d'accidents ayant des répercussions à grande échelle sur l'être humain et la biosphère que dans la mesure où ils n'entraînent pas de dégâts persistant plus d'une génération, et ce même en cas de sinistre total.
Rapidité des changements	18c	Précaution en cas d'incertitude	Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, il importe de prendre des mesures de précaution, même en l'absence de certitude scientifique absolue à propos de ce risque.
	19	Respect de la durée des processus naturels	Les atteintes anthropogènes sur la nature doivent laisser assez de temps à l'environnement pour y réagir par des processus naturels.
	20	Paysages naturels et cultivés	L'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain doit s'inspirer des droits humains. L'être humain doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.

Source: MONET



THÈMES ET
INDICATEURS

PRÉSENTATION
DE L'INFORMATION

Thème

Lien entre le thème et les postulats du développement durable de MONET. Source: adapté de MONET

Commentaire sur les résultats

1. SÉCURITÉ SOCIALE ET BIEN-ÊTRE MATÉRIEL

Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité, ainsi que l'énonce l'un des postulats du développement durable. Il doit pouvoir satisfaire ses besoins existentiels, mais également disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture de besoins plus larges, matériels et immatériels. Cela ne lui sera possible, s'il vit dans l'indigence, que si la société lui témoigne sa solidarité en lui versant des prestations. Cette redistribution s'opère à travers les assurances sociales et les aides individuelles versées sous condition de ressources.

→ ACCROISSEMENT DE L'ÉCART DE REVENU ENTRE LES PLUS RICHES ET LES PLUS PAUVRES

→ 7.8% DES VAUDOIS VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN 2010

→ HAUSSE CONSTANTE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

EN DÉTAIL

La couverture des besoins matériels est directement proportionnelle au niveau du revenu. De 1990 à 2008, le revenu annuel brut des ménages de contribuables (1.1) a augmenté de près de 49% en valeur nominale, pour atteindre 95'800 francs en moyenne. Cette croissance est à mettre en relation avec celle de l'indice des prix à la consommation durant cette période, qui a été de 35%. Le revenu annuel moyen a donc augmenté, en termes réels, de plus de 10%.

Sur la période considérée, le revenu réel augmente légèrement mais constamment. Les revenus sont toutefois inégalement répartis (1.2): dans les années 1989/90, les 20% de ménages de contribuables aux revenus les plus élevés gagnaient 6.8 fois plus que les 20% de ménages aux revenus les plus bas. Depuis, l'écart des revenus s'est encore accentué, pour atteindre un rapport de 8.8 en 2008.

En 2010, la part des personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (1.3) s'est élevée à 7,8% de la population vaudoise, soit quelque 58'000 personnes. Pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, l'Office fédéral de la statistique a recouru à des seuils de pauvreté individuels. Est ainsi considéré comme pauvre tout ménage dont le revenu, après déduction des cotisations sociales et des impôts, est inférieur au seuil de pauvreté. En 2010, ce seuil était de 2'240 francs par mois pour un ménage d'une personne et de 4'020 francs pour une famille biparentale avec deux enfants de moins de quatorze ans (valeurs moyennes pondérées). En termes de développement durable, cet indicateur met en perspective des problématiques directement liées telle que la formation et le travail, la charge familiale et la précarisation.

L'aide sociale (1.4), qui permet d'atténuer

les effets de la pauvreté et de combattre les inégalités, est un élément important du ciment social.

Le Revenu d'insertion (RI), les prestations complémentaires à l'AVS (PC AVS) et les prestations complémentaires à l'AI (PC AI) sont des aides individuelles attribuées sous condition de ressources. L'évolution du nombre de ménages qui en bénéficient est donc fonction de leur situation économique. Différents facteurs interviennent à cet égard, parmi lesquels la situation du marché du travail, l'évolution des structures familiales, les changements qui affectent d'autres régimes de protection sociale (assurance-chômage, assurance-invalidité, 2e pilier) et le vieillissement de la population (pour les PC AVS).

Entre 2001 et 2011, le nombre de ménages vaudois bénéficiant de prestations financières de l'aide sociale a augmenté de 61%. L'augmentation moyenne entre 2001 et 2005 est de 6.9%. Depuis l'introduction du RI en 2006, l'augmentation moyenne est de 4.4%.

Entre 2001 et 2010, le nombre de cas de prestations complémentaires connaît une augmentation nettement plus importante pour les PC AI (+38%) que pour les PC AVS (+8%). Entrée en vigueur en avril 2011, la révision de la loi sur le chômage a, elle, eu une incidence sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations financières du RI.

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
1.1 Revenu des ménages	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté.	↑	■
1.2 Inégalité de la répartition des revenus	4a. Égalité des chances et répartition équilibrée.	↑	■
1.3 Personnes vivant sous le seuil de pauvreté	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 4a. Égalité des chances et répartition équilibrée, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.	■	■
1.4 Aide sociale	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 4c. Intégration des défavorisés.	↑	■

Phrases-clés sur l'évolution de certains indicateurs.

Indicateurs du thème; postulats du développement durable en lien; symboles de la Tendence statistique (STAT) et de l'Évaluation en termes de développement durable (DD).

SUR INTERNET

La publication Jalons au format pdf ainsi que la fiche méthodologique de chaque indicateur sont disponibles sur www.vd.ch/durable

ÉVALUATION STATISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉVALUATION DE LA TENDANCE STATISTIQUE (STAT)

L'évaluation porte sur la tendance observée depuis 1990, ou depuis le début du relevé des données si celui-ci a commencé à une date ultérieure.

REMARQUES:

- hausse
- baisse
- pas de modification notable
- tendance irrégulière
- aucune conclusion possible (absence de tendance)

« Aucune conclusion possible (absence de tendance) »: ce symbole indique une absence de série chronologique de données ou une série insuffisante ne permettant pas de se prononcer sur une tendance statistique.

ÉVALUATION DÉVELOPPEMENT DURABLE (DD)

L'évaluation développement durable se fonde sur l'évolution de l'indicateur par rapport à un ou plusieurs postulats de développement durable.

- positive (pour la durabilité)
- négative (contraire à la durabilité)
- neutre
- pas d'évaluation de la durabilité
- pas d'évaluation (absence de tendance)

indicateur à développer

Source: adapté de MONET

« Pas d'évaluation de la durabilité » : lorsque l'évolution de l'indicateur est à la fois positive et négative du point de vue du développement durable selon les postulats pris en compte.

« Pas d'évaluation (absence de tendance) » : lorsque la série chronologique de données statistiques est insuffisante pour se prononcer (le projet s'intéresse à une tendance, et non à un certain niveau de l'indicateur).

« Indicateur à développer » : indicateur pour lequel la méthodologie n'est pas encore définie, les concepts de mesure correspondants font défaut ou aucun relevé de données n'est planifié. L'indicateur a été conservé dans le système car il concerne des enjeux importants ou est susceptible d'éclairer des problématiques en devenir.

FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le système d'indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud est constitué de 90 indicateurs. Une sélection de ceux-ci, avec l'évaluation publiée en 2006 et celle posée en 2012, est présentée ici afin d'illustrer certaines tendances.

INDICATEUR	2006		2012	
	STAT	DD	STAT	DD
1.2 Inégalité de la répartition des revenus	↗	-	↗	-
1.4 Aide sociale	↗	-	↗	-
2.1 Années potentielles de vie perdues	↘	+	↘	+
2.4 Consommation de tabac	→	-	↘	+
2.6 Dépenses de prévention des maladies et promotion de la santé	→	-	→	-
6.4 Rapport de dépendance des personnes âgées	↗	-	↗	-
9.1 Délits violents	↗	-	↗	-
9.2 Tués et blessés sur les routes	↘	+	↘	+
10.2 Emplois dans les branches à productivité du travail élevée	→	+	→	+
11.1 Poids de la dette	↗	-	↘	+
11.2 Solde financier des collectivités publiques	~	■	↗	+
11.3 Prélèvements fiscaux liés à l'environnement	→	-	→	-
12.3 Évolution de l'emploi	↗	+	↗	+
12.5 Femmes actives	↗	+	↗	+
14.2 Surfaces agricoles utiles	↘	-	↘	-
14.3 Agriculture biologique	↗	+	↗	+

INDICATEUR	2006		2012	
	STAT	DD	STAT	DD
15.3 Qualité de desserte du territoire par les transports publics	↘	-	↗	+
16.3 Déchets urbains incinérables collectés par les communes	↘	+	↘	+
16.4 Collecte séparée	↗	+	↗	+
18.2 Teneur en nitrate des eaux de boisson	↘	+	↘	+
19.2 Émissions de CO ₂	↗	-	↗	-
23.3 Forêts publiques certifiées	↗	+	↗	+

1. SÉCURITÉ SOCIALE ET BIEN-ÊTRE MATÉRIEL

Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité, ainsi que l'énonce l'un des postulats du développement durable. Il doit pouvoir satisfaire ses besoins existentiels, mais également disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture de besoins plus larges, matériels et immatériels. Cela ne lui sera possible, s'il vit dans l'indigence, que si la société lui témoigne sa solidarité en lui versant des prestations. Cette redistribution s'opère à travers les assurances sociales et les aides individuelles versées sous condition de ressources.

- ACCROISSEMENT DE L'ÉCART DE REVENU ENTRE LES PLUS RICHES ET LES PLUS PAUVRES
- 7,8% DES VAUDOIS VIT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ EN 2010
- HAUSSE CONSTANTE DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
1.1 Revenu des ménages	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté.		
1.2 Inégalité de la répartition des revenus	4b. Égalité des chances et répartition équitable.		
1.3 Personnes vivant sous le seuil de pauvreté	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		
1.4 Aide sociale	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 4c. Intégration des défavorisés.		

EN DÉTAIL

La couverture des besoins matériels est directement proportionnelle au niveau du revenu. De 1990 à 2008, le revenu annuel brut des ménages de contribuables (1.1) a augmenté de près de 49% en valeur nominale, pour atteindre 95'800 francs en moyenne. Cette croissance est à mettre en relation avec celle de l'indice des prix à la consommation durant cette période, qui a été de 35%. Le revenu annuel moyen a donc augmenté, en termes réels, de plus de 10%.

Sur la période considérée, le revenu réel augmente légèrement mais constamment. Les revenus sont toutefois inégalement répartis (1.2): dans les années 1989/90, les 20% de ménages de contribuables aux revenus les plus élevés gagnaient 6,8 fois plus que les 20% de ménages aux revenus les plus bas. Depuis, l'écart des revenus s'est encore accentuée, pour atteindre un rapport de 8,8 en 2008.

En 2010, la part des personnes vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (1.3) s'est élevée à 7,8% de la population vaudoise, soit quelque 58'000 personnes. Pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, l'Office fédéral de la statistique a recours à des seuils de pauvreté individuels. Est ainsi considéré comme pauvre tout ménage dont le revenu, après déduction des cotisations sociales et des impôts, est inférieur au seuil de pauvreté. En 2010, ce seuil était de 2'240 francs par mois pour un ménage d'une personne et de 4'020 francs pour une famille biparentale avec deux enfants de moins de quatorze ans (valeurs moyennes pondérées). En termes de développement durable, cet indicateur met en perspective des problématiques directement liées telle que la formation et le travail, la charge familiale et la précarisation.

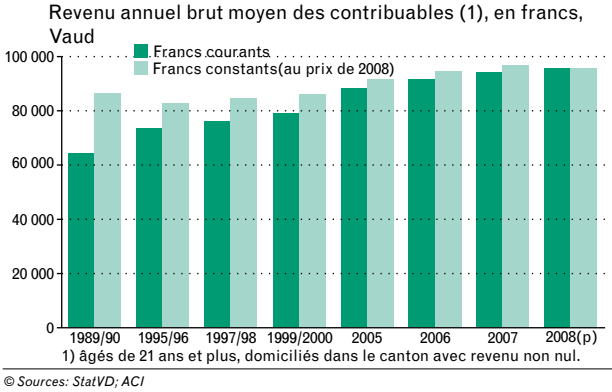
L'aide sociale (1.4), qui permet d'atténuer les effets de la pauvreté et de combattre les inégalités, est un élément important du ciment social.

Le Revenu d'insertion (RI), les prestations complémentaires à l'AVS (PC AVS) et les prestations complémentaires à l'AI (PC AI) sont des aides individuelles attribuées sous condition de ressources. L'évolution du nombre de ménages qui en bénéficient est donc fonction de leur situation économique. Différents facteurs interviennent à cet égard, parmi lesquels la situation du marché du travail, l'évolution des structures familiales, les changements qui affectent d'autres régimes de protection sociale (assurance-chômage, assurance-invalidité, 2e pilier) et le vieillissement de la population (pour les PC AVS).

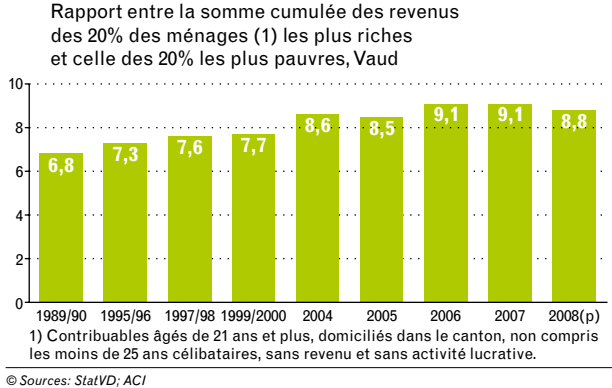
Entre 2001 et 2011, le nombre de ménages vaudois bénéficiant de prestations financières de l'aide sociale a augmenté de 61%. L'augmentation moyenne entre 2001 et 2005 est de 6,9%. Depuis l'introduction du RI en 2006, l'augmentation moyenne est de 4,4%. Entrée en vigueur en avril 2011, la révision de la loi sur le chômage a eu une incidence sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations financières du RI. Entre 2001 et 2010, le nombre de cas de prestations complémentaires connaît une augmentation nettement plus importante pour les PC AI (+38%) que pour les PC AVS (+8%).

SÉCURITÉ SOCIALE ET BIEN-ÊTRE MATÉRIEL

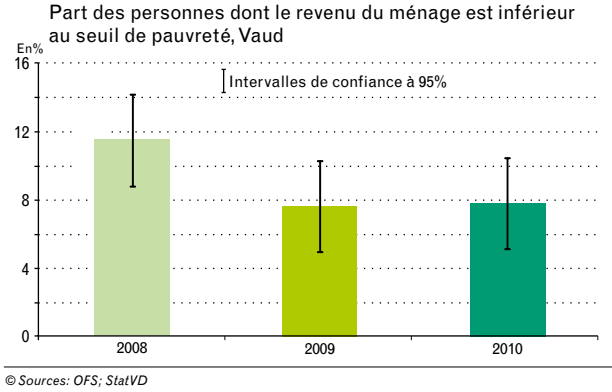
1.1 Revenu des ménages



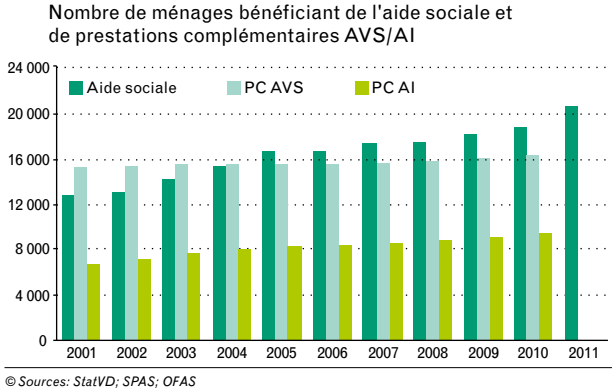
1.2 Inégalité de la répartition des revenus



1.3 Personnes vivant sous le seuil de pauvreté



1.4 Aide sociale



LE CANTON DE VAUD
STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION
RÉSIDENTE EN 2011:

0-19 ANS: 22.5%
20-64 ANS: 61.5%
65 ANS ET PLUS: 16%

2. SANTÉ

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique d'une société. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Par santé, il faut entendre aussi bien la santé physique que la santé mentale.

- ACTIVITÉ PHYSIQUE INSUFFISANTE
- NOMBRE DE FUMEURS EN LÉGÈRE BAISSÉ
- DÉPENSES ÉLEVÉES POUR LA MÉDECINE CURATIVE, MINIMES POUR LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
2.1 Années potentielles de vie perdues	2b. Promotion de la santé.		
2.2 État de santé perçu	2b. Promotion de la santé, 3b. Développement compatible avec le bien-être.		
2.3 Attitude favorable à la santé: activité physique	2b. Promotion de la santé.		
2.4 Consommation de tabac	2b. Promotion de la santé.		
2.5 Coût du système de santé	2a. Satisfaction des besoins, 2b. Promotion de la santé.		
2.6 Dépenses de prévention des maladies et promotion de la santé	2b. Promotion de la santé.		

EN DÉTAIL

Dans une société, les années potentielles de vie perdues (2.1) correspondent, pour tous les décès survenus avant 70 ans, à la somme des différences entre l'âge de 70 ans et l'âge du décès. En partant du principe que tout décès qui survient avant 70 ans est anormal, les années de vie perdues représentent une synthèse des effets des accidents, morts violentes, cancers précoces, etc. qui pourraient être évités dans une société idéale. L'évolution observée sur les 40 dernières années montre une nette amélioration de la situation : la diminution est de 70 % chez les hommes et de 60 % chez les femmes. Toutefois, les années perdues restent près de deux fois plus élevées chez les hommes. En effet, bien que les maladies de l'appareil circulatoire et les accidents aient notablement régressé, le nombre de décès liés à l'alcool et aux drogues est en augmentation. Chez les femmes, les tumeurs sont prépondérantes et la diminution des décès liés aux cancers du sein est contrebalancée par les cancers du poumon. Enfin, bien que la tendance générale soit à la baisse, il est préoccupant de constater que, sur ces dernières années, l'indicateur s'est pratiquement stabilisé pour les femmes.

Par ailleurs, l'allongement général de la durée de vie accroît la charge que représente la part âgée de la population inactive pour la population en âge d'être active (6.4). Cela représente un enjeu majeur pour les caisses de retraites et le financement des coûts de la santé à long terme, mais aussi en termes d'intégration sociale et de qualité de vie des personnes âgées.

En ce qui concerne la santé, on peut considérer que le fait que plus de 80 % de la population perçoive son état de santé comme bon ou très bon est positif du point de vue du développement durable (2.2). Pourtant, si la pratique d'une activité sportive (2.3) est bonne pour la santé,

seul 49 % de la population considère pratiquer une activité suffisante.

Par ailleurs, fumer (2.4) est aujourd'hui largement reconnu comme étant un problème de santé publique. Il est par conséquent intéressant de relever qu'entre 2002 et 2007, le nombre de non-fumeurs est en hausse (72 % en 2002 contre près de 76 % en 2007) et que la proportion de fumeurs consommant 10 cigarettes et plus par jour est en baisse.

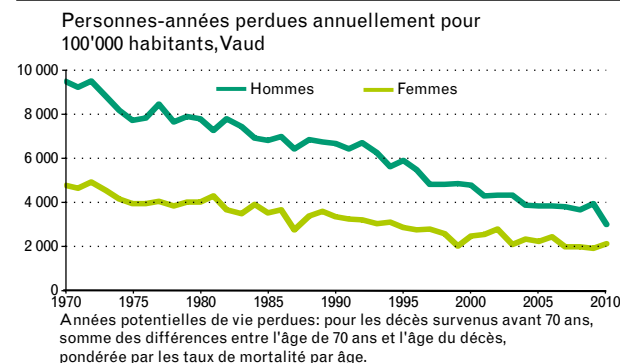
A noter que l'indicateur 3.1 « bien-être psychique » du domaine « conditions de vie subjectives » donne également indirectement des renseignements sur l'état de santé de la population.

De manière générale, des mesures préventives sont nécessaires pour modifier les comportements ayant une influence négative sur la santé. Cependant, les dépenses consacrées à la prévention des maladies et à la promotion de la santé (2.6) ne représentent qu'une infime partie, de 0.9 à 1.5 %, des dépenses totales de santé. Certains pays ont pourtant pris le parti d'investir plus dans la prévention et la promotion de la santé et les résultats de ces investissements à long terme s'avèrent probants.

En revanche, la société est prête à investir des montants non négligeables dans la médecine curative. Entre 1993 et 2010, le coût du système de santé par habitant (2.5) est passé de 5'535 à 7'337 francs (en francs constants de 2010), soit une augmentation de 36 %. En comparaison internationale, la Suisse possède l'un des systèmes de santé les plus chers du monde.

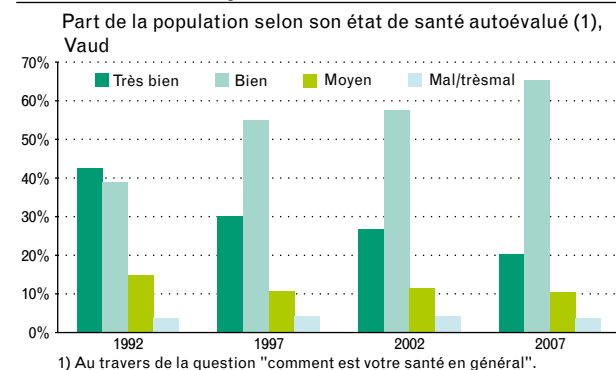
SANTÉ

2.1 Années potentielles de vie perdues



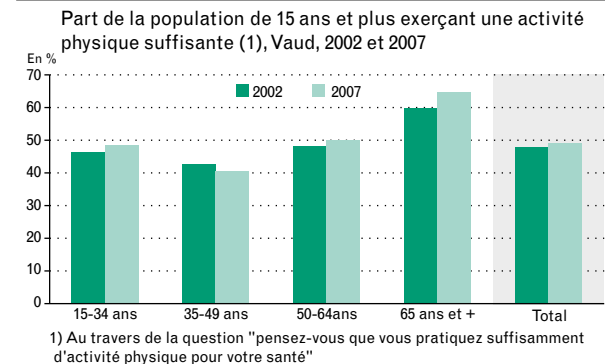
© Source: StatVD

2.2 Etat de santé perçu



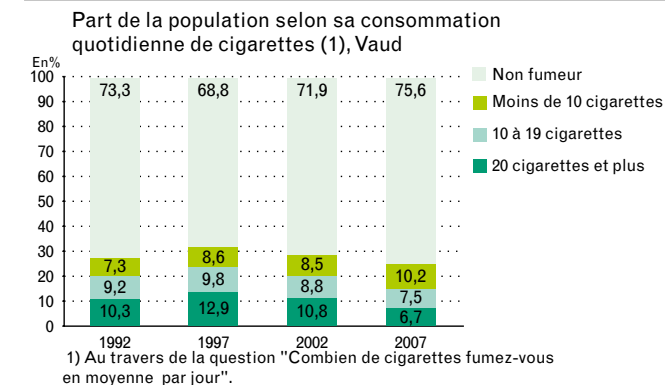
© Source: OFS

2.3 Attitude favorable à la santé: activité physique



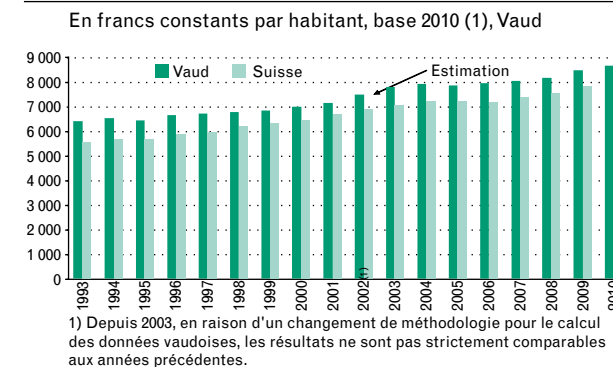
© Source: OFS

2.4 Consommation de tabac



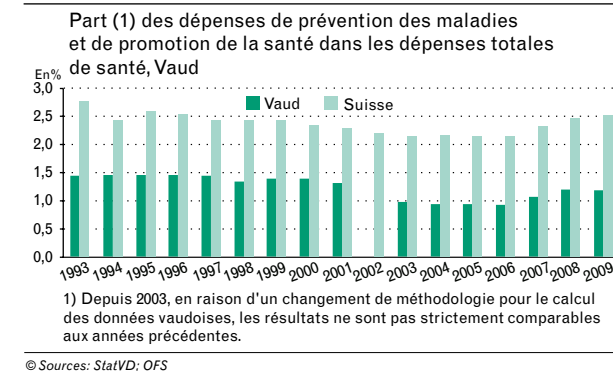
© Source: OFS

2.5 Coût du système de santé



© Sources: StatVD; OFS

2.6 Dépenses de prévention des maladies et de promotion de la santé



© Sources: StatVD; OFS

3. CONDITIONS DE VIE SUBJECTIVES

La qualité de vie dépend non seulement de la couverture des besoins matériels immédiats, mais aussi de l'appréciation subjective des conditions de vie, appelée bien-être. Le bonheur et la satisfaction dans la vie sont essentiels à tout être humain. Le développement durable doit aussi permettre de combler ces besoins.

- STAGNATION DU NOMBRE DE PERSONNES ESTIMANT QUE LEUR ÉQUILIBRE PSYCHIQUE EST BON
- TAUX DE SUICIDE TRÈS ÉLEVÉ EN COMPARAISON INTERNATIONALE
- DEGRÉ DE SATISFACTION GÉNÉRALE DANS LA VIE GLOBALEMENT ÉLEVÉ DANS LA POPULATION VAUDOISE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
3.1 Bien-être psychique	2b. Promotion de la santé, 3a. Satisfaction et bonheur.	→	+
3.2 Décès par suicide	2b. Promotion de la santé, 3a. Satisfaction et bonheur, 3b. Développement compatible avec le bonheur.	~	+
3.3 Satisfaction générale dans la vie	2a. Satisfaction des besoins, 3a. Satisfaction et bonheur, 4b. Égalité des chances et répartition équitable.	→	≈

EN DÉTAIL

En 2007, près du tiers (32%) de la population interrogée a le sentiment d'avoir une maîtrise élevée de sa propre vie (3.1), tout comme en 2002. Le sentiment est moyen ou plus mitigé chez plus des deux tiers des personnes interrogées.

Le suicide reste la première cause de mortalité chez les hommes âgés de 15 à 44 ans. Entre 1995 et 2009, le nombre de décès par suicide (3.2) a évolué de manière irrégulière et aucune tendance durable ne se précise: après une hausse entre 2006 et 2008, le nombre de suicides a diminué en 2009 à un niveau inférieur à ce qu'il était en 2005; c'est même le niveau le plus bas observé sur la série 1995-2009. Cet indicateur et sa variation ne reflètent cependant que partiellement la situation psychosociale de la population du fait qu'il ne mesure pas toutes les formes du désespoir qui peuvent pousser quelqu'un à mettre fin à ses jours; notamment les overdoses et les accidents qui sont parfois des suicides. De manière générale, le taux de suicides est très élevé en Suisse en comparaison internationale. Seuls la Finlande et quelques pays d'Europe de l'Est affichaient en 2007/2009 des taux plus élevés. Entre 2007 et 2009, le taux (pour 100'000 habitants) de mortalité par suicide, standardisé par âge par rapport à la population européenne type, était de 15 en Suisse et de 10 dans l'Union européenne à 27 pays.

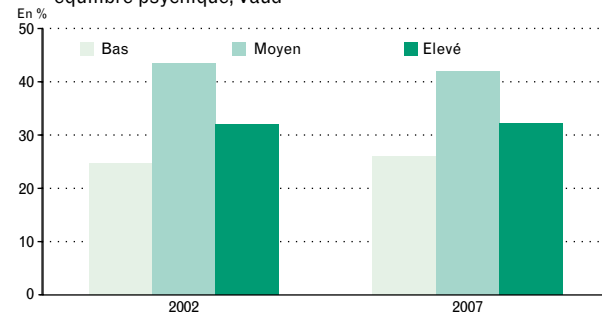
Par rapport à la satisfaction générale dans la vie (3.3), le degré de satisfaction de la population vaudoise est globalement élevé, bien qu'inférieur à la moyenne suisse. En 2010, 69,3% des Vaudois de 16 ans et plus présentaient un degré de satisfaction élevé (75,3% au niveau suisse).

Les personnes peu satisfaites se rencontrent surtout dans les groupes qui cumulent des désavantages matériels et d'autres facteurs ayant des effets négatifs sur les conditions de vie. Les chômeurs, les familles monoparentales et la population étrangère présentent, par exemple, un degré de satisfaction moins élevé que l'ensemble de la population.

CONDITIONS DE VIE SUBJECTIVES

3.1 Bien-être psychique

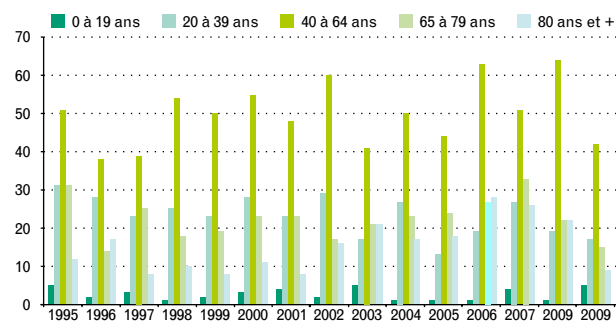
Part de la population selon sa perception subjective de son équilibre psychique, Vaud



© Source: OFS

3.2 Décès par suicide

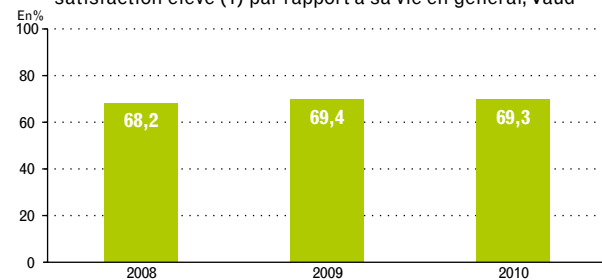
Nombre de suicides par groupe d'âges, Vaud



© Source: OFS

3.3 Satisfaction générale dans la vie

Part de la population de 16 ans et plus ayant un degré de satisfaction élevé (1) par rapport à sa vie en général, Vaud



1) Score de 8, 9 ou 10 sur une échelle allant de 0 (pas du tout) à 10 (tout à fait satisfait).

© Source: OFS



4. LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES

Se loger est un besoin essentiel ; c'est pourquoi les conditions de logement exercent une influence importante sur le bien-être individuel et la qualité de vie. Selon un des postulats du développement durable, l'individu doit pouvoir satisfaire ses besoins existentiels et disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture de besoins immatériels plus larges. Cela ne doit cependant pas se faire au détriment des ressources naturelles, qui doivent être préservées, d'où la nécessité, en particulier, de gérer parcimonieusement le sol.

- HAUSSE CONSTANTE DE LA SURFACE HABITABLE PAR PERSONNE
- AUGMENTATION DU NOMBRE DE MÉNAGES D'UNE SEULE PERSONNE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
4.1 Surface habitable par personne	2a. Satisfaction des besoins, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables.		
4.2 Travaux d'agrandissement, transformations et entretien	2a. Satisfaction des besoins, 10a. Promotion de l'efficacité économique, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants		
4.3 Évolution de la structure des ménages	2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 3b. Développement compatible avec le bien-être, 7d. Environnement favorable aux enfants, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables.		

EN DÉTAIL

Le logement est un aspect important de la vie. Étendre les surfaces habitables par personne (4.1) conduit cependant à une hausse de l'utilisation du sol, une ressource non renouvelable et limitée. Dans le canton, les surfaces de logement augmentent. Lors des relevés de 1980, 1990 et 2000, la surface habitable moyenne par personne était respectivement de 40, 43, puis 46 m², soit 3m² d'augmentation par décennie. Si cette extension peut signifier une amélioration de la qualité de vie, elle peut aussi être le signe d'un isolement social. Cet accroissement de la surface bâtie se fait essentiellement au détriment de la surface agricole utile, tout en induisant d'importants flux de matières et d'énergies. Les impacts négatifs sur l'environnement peuvent pourtant être limités d'une part par une prise en compte judicieuse de l'emplacement du logement et de la mobilité qu'il induit (proximité avec le réseau des transports publics) et, d'autre part, lors de la construction, par le choix des matériaux et du type d'énergie de chauffage.

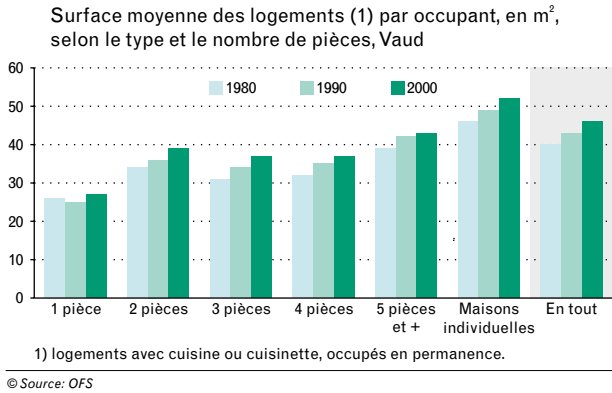
La construction de nouveaux logements doit répondre à l'augmentation de la population. Toutefois, il est aussi important d'investir suffisamment dans l'entretien et la rénovation du bâti existant, notamment en vue de réaliser des économies d'énergie. Un indicateur (4.2) présente la part, dans le total des dépenses pour la construction (bâtiment et génie civil), des investissements pour les travaux d'agrandissement et de transformation, ainsi que des dépenses pour travaux publics d'entretien (à l'exclusion, faute de les connaître, des montants des travaux d'entretien privés). Les investissements pour agrandissements, transformations ou entretien sont moins sensibles à la conjoncture économique que les nouvelles constructions. En période de haute conjoncture, les nouvelles constructions augmentent donc plus fortement

et l'indicateur tend à baisser. Celui-ci, aussi influencé par les grands travaux d'infrastructure, montre une hausse durant la période 1990–2000 et une relative stabilité depuis. Qu'il s'agisse de bâtiments ou d'infrastructures telles que les routes, ce phénomène de tassement de la part des dépenses pour les travaux d'agrandissement, de transformation et d'entretien pourrait avoir à terme un effet sur la qualité des infrastructures. De fait, un entretien différé est plus coûteux pour les générations futures car, d'une part, le parc immobilier augmente et, d'autre part, il vieillit sans que les investissements nécessaires à son entretien ne soient planifiés.

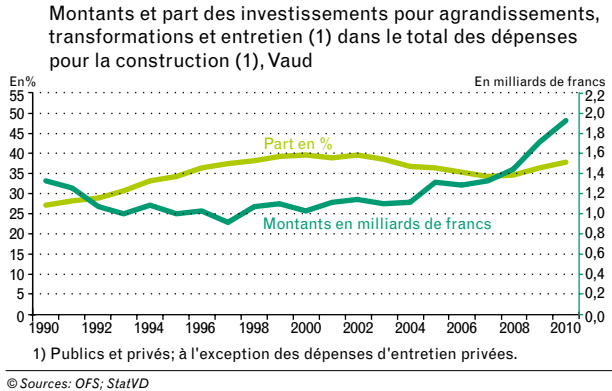
L'évolution de la structure des ménages, cellule de base de notre société, a une influence sur le mode de vie et d'habitat. Ainsi, les ménages comprenant une seule personne (4.3) reflètent un mode de vie fréquent qui contribue à la hausse de la surface habitable moyenne par personne. En effet, l'augmentation du nombre de petits ménages, en lien avec le vieillissement de la population, l'éclatement des familles et une individualisation croissante, fait que les surfaces de logement sont partagées par un plus petit nombre de personnes. Durant les trente dernières années, le nombre de ménages d'une personne a été multiplié par 2.5. Vers 1970, un ménage sur quatre était constitué d'une personne vivant seule, alors qu'en 2000 cette proportion a dépassé 37 %. Par rapport à la population totale du canton, la proportion de personnes vivant seules est passée de 13,8 % en 1980, à 15,6 % en 1990 et à 17,2 % en 2000. De premières estimations, fondées sur des données incomplètes du Registre cantonal des personnes, indiquent une proportion de l'ordre de 18 % en 2011.

LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES

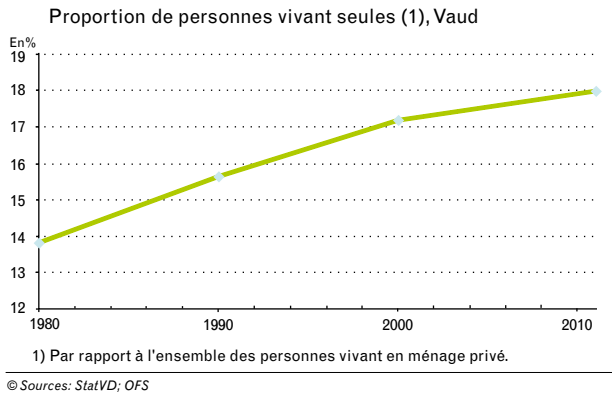
4.1 Surface habitable par personne



4.2 Travaux d'agrandissement, transformation et entretien



4.3 Evolution de la structure des ménages



LE CANTON DE VAUD EN 2010

4.2 MILLIARDS DE FRANCS D'INVESTISSEMENTS DE CONSTRUCTION ET
5'022 NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS

EN 2011:
TAUX DE LOGEMENTS VACANTS: 0.5%

5. CULTURE ET LOISIRS

Dans une société visant un développement durable, l'individu doit posséder une marge de manœuvre appropriée pour satisfaire également des besoins immatériels. Il doit avoir du temps libre et pouvoir s'adonner à des activités culturelles. Son bien-être en dépend. Aussi importe-t-il de garantir la diversité culturelle et de préserver l'héritage socioculturel. Les activités de loisirs ne doivent cependant pas avoir lieu au détriment de la nature et de l'environnement.

- **RELATIVE STABILITÉ DE LA PART DES DÉPENSES PUBLIQUES POUR LA CULTURE**
- **BAISSE DES DISTANCES PARCOURUES EN TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS POUR LES LOISIRS**
- **AUGMENTATION DES DISTANCES PARCOURUES EN AVION**

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
5.1 Dépenses publiques pour la culture	2a. Satisfaction des besoins, 7a. Développement du capital humain, 7d. Environnement favorable aux enfants, 10a. Promotion de l'efficacité économique, 10d. Limitation de l'endettement public.	→	≈
5.2 Fréquentation des cinémas	3a. Satisfaction et bonheur, 5a. Compréhension entre les personnes et les cultures, 7a. Développement du capital humain, 7d. Environnement favorable aux enfants.	~	≈
5.3 Voyages en avion	16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables.	↗	-
5.4 Loisirs – distances parcourues en transports individuels motorisés	16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables.	↘	+

EN DÉTAIL

La part mesurée des dépenses publiques accordée à l'encouragement à la culture par le Canton de Vaud et les communes vaudoises comprend celles pour les bibliothèques, les musées, les théâtres et les concerts ainsi que pour les autres tâches culturelles (5.1). Cette part représente 1,7 % des dépenses publiques en 2009. Bien qu'en recul par rapport à 1990 (2,6 %), leur part est relativement stable depuis 2001 autour de 1,7 % des dépenses totales. Avec 252 francs par habitant, les dépenses culturelles de 2009 sont légèrement inférieures à celles du début des années nonante. Si l'on tient en plus compte de l'inflation, elles en sont de 28 % inférieures. Le pouvoir d'achat des professionnels et des institutions provenant des subventions s'est donc érodé, puisque ces dernières n'ont pas été adaptées au renchérissement du coût de la vie; cela dans la mesure où d'autres sources de financement n'ont pas compensé cette perte.

Dans le domaine du cinéma, on peut saluer l'existence dans le canton d'une offre adaptée, qui conduit à une bonne fréquentation des salles (5.2), avec de légères fluctuations. Ceci est notamment lié au développement des complexes multisalles à Lausanne et dans le reste du canton. Le cinéma attire un large public qui ne profite cependant pas nécessairement des autres formes de culture – théâtre, danse, musique, peinture, sculpture, etc. Bien que le cinéma soit apprécié par le plus grand nombre comme une forme de culture « divertissante », il peut aussi offrir un espace de réflexion et d'observation sur les grands thèmes de notre société.

L'organisation des loisirs est en lien avec les besoins de mobilité. Ainsi, en 2000 et 2005, les loisirs constituaient déjà le principal motif de déplacement des Vaudois, totalisant 42 % des kilomètres qu'ils ont parcourus pour redescendre à 37 % en 2010.

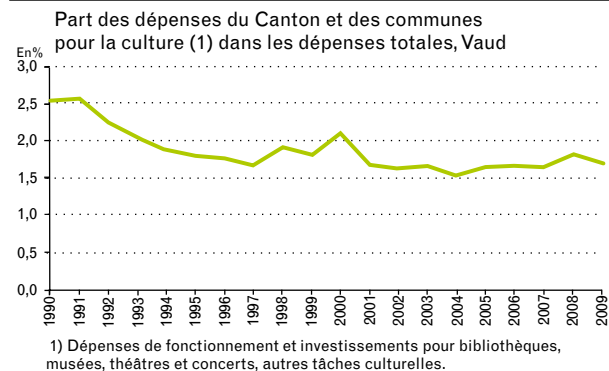
La baisse totale des distances parcourues des Vaudois de presque 3 km entre 2005 et 2010 (de 40.5 km à 37.6 km) s'explique par la forte baisse des déplacements de loisirs (-3.3 km) qui restent quand même largement le principal motif de déplacement, encore loin devant le motif travail (28 %).

Cette baisse est occasionnée par une moins grande utilisation des transports individuels motorisés (TIM) pour les loisirs – de 13.5 à 10.5 km entre 2005 et 2010. Cette part modale des TIM dans les distances parcourues pour les loisirs diminue ainsi à 80, 78 puis 75 % en 2000, 2005 et 2010. Plus particulièrement, pour les mêmes années, les distances parcourues pour les déplacements liés aux loisirs en tant que conducteur d'une voiture ou d'une moto (5.4) diminuent de 8.1 km à 7.9 km, puis à 6.5 km. L'utilisation des transports publics, elle, augmente de 11 % à 15 % en 10 ans, soit un peu moins que pour l'ensemble des motifs de déplacement, et surtout moins que pour le motif travail (14 % à 30 %).

Enfin, l'avion, moyen de transport particulièrement polluant, est également très prisé. La distance moyenne parcourue en avion (5.3) par habitant du canton de Vaud en 2010 est estimée à 3'850 km, soit 800 km de plus qu'en 2005 (+ 26 %) et 12 % de km en plus que la moyenne suisse. Lors du Microrecensement sur le comportement de la population en matière de mobilité et de transports (MRMT) de 2010, un Vaudois sur cinq a déclaré avoir voyagé en avion durant les 4 derniers mois, dont la moitié pour des vacances, 15 % pour des raisons professionnelles, 22 % pour des visites à des parents et amis et le reste pour d'autres motifs (sport, voyages religieux, etc.). En ce qui concerne les voyages en avion avec nuitées enregistrés dans l'enquête, 70 % ont pour destination un pays européen.

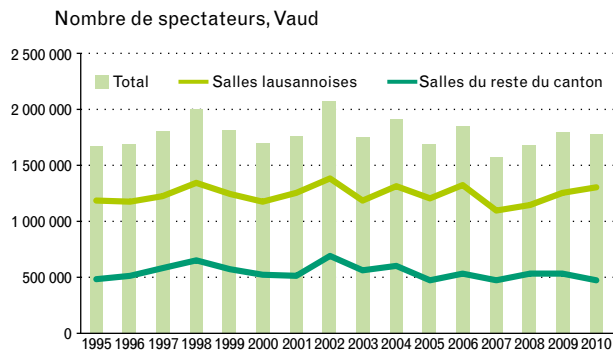
CULTURE ET LOISIRS

5.1 Dépenses publiques pour la culture



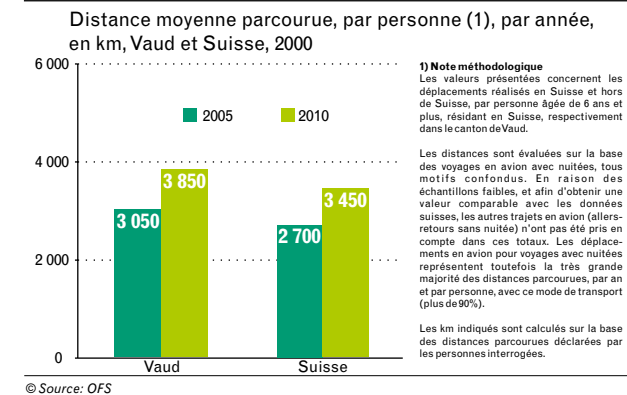
© Source: AFF

5.2 Fréquentation des cinémas

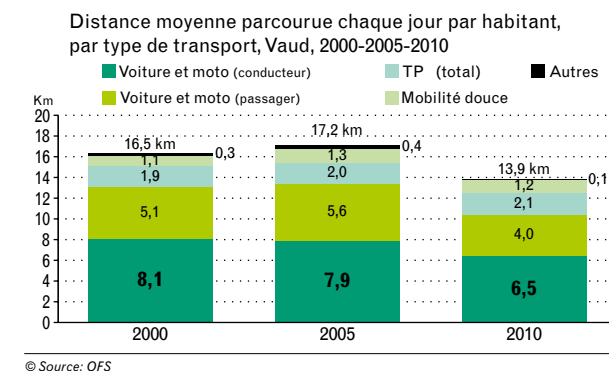


© Source: OFS

5.3 Voyage en avion



5.4 Loisirs - distances parcourues en transports individuels motorisés



6. COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION

La solidarité est une condition essentielle au bon fonctionnement et à la pérennité d'une société. La cohésion sociale et la participation de tous les groupes sociaux et de toutes les régions à la vie économique, politique et sociale sont donc particulièrement importantes pour un développement durable. En outre, les principes d'égalité des droits et d'égalité des chances doivent être garantis.

- LÉGÈRE BAISSÉ DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE
- BAISSÉ DUTAU DE PARTICIPATION DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS COMMUNALES
- HAUSSE CONSTANTE DE LA CHARGE DE LA POPULATION INACTIVE SUR LA POPULATION ACTIVE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
6.1 Participation active dans des associations ou organisations	5a. Compréhension entre les personnes et les cultures, 5b. Participation sociale et politique.		
6.2 Participation des étrangers aux élections communales	4c. Intégration des défavorisés, 5b. Participation sociale et politique.		
6.3 Disparités régionales	4b. Égalité des chances et répartition équitable, 4c. Intégration des défavorisés, 11a. Prévisibilité des changements du système, 11b. Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		
6.4 Rapport de dépendance des personnes âgées	2a. Satisfaction des besoins, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 11a. Prévisibilité des changements du système.		

EN DÉTAIL

L'utilisation des possibilités de participation à la société peut se mesurer en se référant, entre autres, aux activités bénévoles. La part de la population du canton de Vaud qui se déclare active bénévolement au sein d'associations, d'oeuvres sociales ou religieuses ou encore active dans des partis politiques (6.1) s'élevait à 16,6 % en 2010, en léger recul par rapport à 2000 (19 %). Les bénévoles sont engagés pour 22 % dans des associations sportives, 17 % dans des activités de type culturel, 17 % dans des institutions sociocaritatives, 15 % dans des institutions religieuses, 7 % dans des associations de défense d'intérêts et 12 % dans le cadre d'autres activités d'utilité publique. Quant aux personnes actives en politique ou exerçant une charge publique, elles représentent 7 % du total de la population vaudoise engagée dans des activités bénévoles organisées. Au niveau national en 2010, le pourcentage des personnes exerçant des activités bénévoles s'élevait à 19,9 %, aussi en recul par rapport à 2000 (24,8 %).

Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers au plan communal, qui contribue à encourager la participation sociale, a été accordé par la nouvelle Constitution vaudoise adoptée en 2003. Il concerne les étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse depuis dix ans et domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins. Lors de leur première participation aux élections communales générales (6.2), en mars 2006, le taux de participation des quelque 85'000 électeurs étrangers était de 26,9 % contre 43,7 % pour les électeurs suisses. Lors du renouvellement complet des autorités communales de mars 2011, le taux de participation des étrangers a baissé à 23,1 % alors que celui des Suisses est resté stable à 43,1 %.

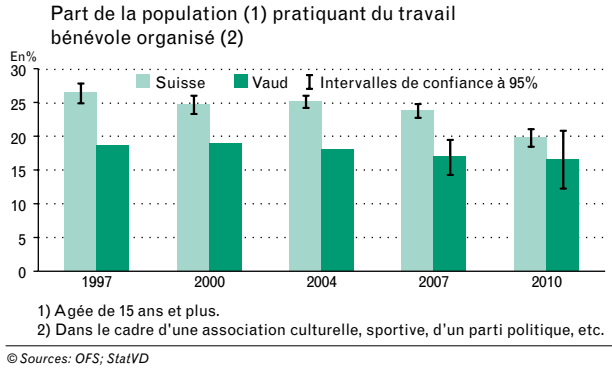
Si plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer la baisse du taux de participation des étrangers aux élections communales entre 2006 et 2011, la première raison à certainement trait à un manque d'information des bénéficiaires de ce droit de vote et d'éligibilité. Si des efforts d'information sont faits en vue des prochaines élections, il serait intéressant d'observer s'ils sont suivis d'effets. Ce droit nouveau est cependant utilisé et répond visiblement à une attente.

Le rapport de dépendance des personnes âgées (6.4) illustre, lui, la charge que représente la part âgée de la population inactive pour la population en âge d'être active. Concrètement, il se calcule en faisant le rapport de la population de plus de 65 ans sur la population des 20 à 64 ans. L'augmentation constante de ce rapport est en lien direct avec celle de la charge que les retraités font peser sur les actifs dans le cadre du financement des retraites, ce qui compromet la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures. Ce rapport peut être influencé au travers de la politique familiale et de la politique migratoire, mais dans certaines limites seulement et à un rythme lent.

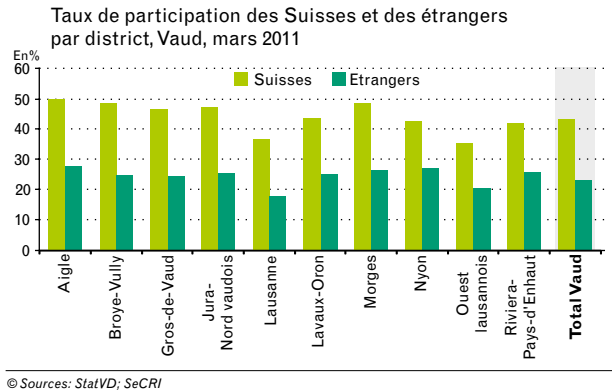
Dans une perspective d'équité et d'équilibre dans le développement, la solidarité entre les régions est aussi importante. Un nouvel indicateur sur les aspects économiques ou socio-démographiques des disparités régionales à l'intérieur du canton doit encore être développé (6.3).

COHÉSION SOCIALE ET PARTICIPATION

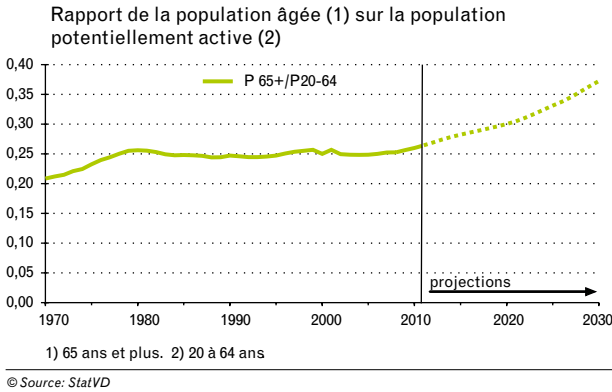
6.1 Participation active dans des associations ou organisations



6.2 Participation des étrangers aux élections communales



6.4 Rapports de dépendance des personnes âgées



LE CANTON DE VAUD
EN 2011
POPULATION RÉSIDANTE: 722'000 PERSONNES
70 % DE SUISSES
30% D'ÉTRANGERS, DONT UE-27: 70%

EN 2012
10 DISTRICTS ET 326 COMMUNES POLITIQUES

7. COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La Suisse, pays riche, est tenue de soutenir les pays pauvres dans la mise en œuvre du développement durable. Encourager la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et en transition est l'une de ses priorités. Par ailleurs, seule une économie performante et compétitive permet de couvrir à long terme les besoins existentiels de la population. Cependant, selon les postulats pour le développement durable, le système commercial multilatéral doit favoriser des emplois valorisant et permettant de gagner sa vie et, en parallèle, une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles, sans que la couverture des besoins d'autres nations ne s'en trouve affectée.

→ PART DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT CANTONAL STABLE MAIS FAIBLE

EN DÉTAIL

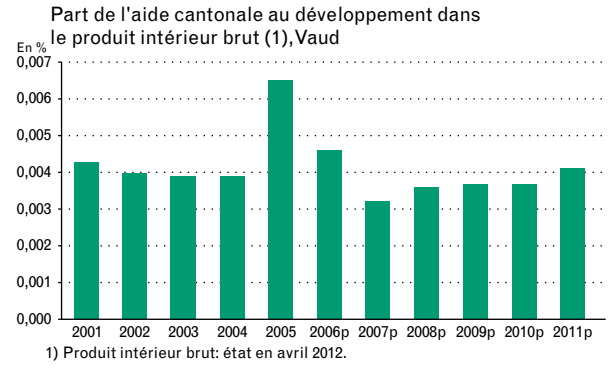
La part de l'aide publique au développement dans le revenu cantonal (7.1) montre ce que l'État de Vaud dépense en faveur de la coopération au développement rapporté au revenu cantonal. L'indicateur ne prend pas en compte les aides en nature telles qu'assurées par le CHUV et l'UNIL et ne considère que les dépenses publiques. L'engagement des œuvres d'entraide privées, de l'économie privée – par exemple sous forme d'investissements directs – et des organisations non gouvernementales n'est pas pris en compte. La part de l'aide publique au développement (APD) du Canton dans le produit intérieur brut cantonal reste relativement stable sur la période étudiée, passant de 0,0042 % en 2001 à 0,0041 % en 2011 (1,8 millions de francs), après un pic en 2005.

La contribution de la Suisse à l'aide publique au développement, dont le calcul additionne les contributions fédérale, cantonales et communales, avoisine les 0,4 % du revenu national brut. L'ONU a cependant fixé à 0,7 % le seuil minimum à atteindre.

En ce qui concerne le commerce mondial, beaucoup d'informations font défaut pour savoir dans quelles conditions sociales et avec quelles conséquences écologiques les biens sont produits. Le commerce équitable (7.2) répond en partie à cette problématique en améliorant la transparence des processus de production de certains biens et les conditions de production de ces biens. Il devrait faire l'objet d'un indicateur, encore à développer.

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
7.1 Aide publique au développement	6a. Coopération au développement.		
7.2 Consommation de produits issus du commerce équitable	12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 14a. Commerce mondial compatible avec les besoins sociaux et l'environnement.		

7.1 Aide publique au développement



© Sources: SAGEFI; Créa

p: valeur provisoire.



8. ÉDUCATION ET FORMATION

La formation favorise l'épanouissement personnel et fournit à l'individu les bases nécessaires pour maîtriser les mutations sociales et économiques. Un niveau élevé de compétences favorise aussi la vitalité économique, la capacité d'innovation et la compétitivité d'un pays. Une formation de base solide ainsi qu'une formation continue permanente doivent être ainsi garanties à tout individu, quels que soient son sexe, son origine sociale ou son âge.

- STABILITÉ DES PERFORMANCES DES ÉLÈVES VAUDOIS EN LECTURE, EN MATHÉMATIQUES
- FORMATION CONTINUE EN DESSOUS DE LA MOYENNE SUISSE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
8.1 Niveaux de compétences des élèves en lecture	5b. Participation sociale et politique, 7a. Développement du capital humain, 7c. Encouragement de la capacité d'apprendre, 7d. Environnement favorable aux enfants, 10a. Promotion de l'efficacité économique, 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 10c. Encouragement à la recherche.		
8.2 Niveaux de compétences des élèves en mathématiques			
8.3 Niveaux de compétences des élèves en résolution de problèmes			
8.4 Gradient social des compétences des élèves	4a. Interdiction de toute discrimination, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 4c. Intégration des défavorisés, 7a. Développement du capital humain, 7c. Encouragement de la capacité à apprendre, 7d. Environnement favorable aux enfants.		
8.5 Jeunes en formation	5b. Participation sociale et politique, 7a. Développement du capital humain, 7c. Encouragement de la capacité à apprendre, 7d. Environnement favorable aux enfants, 10a. Promotion de l'efficacité économique.		
8.6 Formation continue	3a. Satisfaction et bonheur, 7a. Développement du capital humain, 7c. Encouragement de la capacité à apprendre, 10a. Promotion de l'efficacité économique, 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 11b. Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale.		

EN DÉTAIL

Un bon niveau de formation et de compétences facilite la participation à la vie civique et professionnelle et contribue ainsi au développement de la société et de l'économie. Et avec la complexité croissante des enjeux de société et des sujets politiques d'une part, et l'évolution du marché de l'emploi avec la demande de personnel hautement qualifié de l'autre, des compétences accrues sont exigées de chacun.

Un certain niveau de compétences en lecture (8.1) et en mathématiques (8.2) est indispensable pour pouvoir enregistrer et traiter l'information. Les performances des élèves vaudois en 9e année scolaire ont peu évolué entre 2000 et 2009 dans ces disciplines, quelle que soit la filière suivie. La résolution de problèmes (8.3) étant relevée de façon non périodique dans l'enquête PISA, un nouvel indicateur doit être développé.

En comparaison avec la moyenne suisse, la proportion des élèves vaudois ayant des compétences faibles en lecture est légèrement supérieure. En mathématiques, la proportion des élèves vaudois ayant des compétences élevées est inférieure. Par ailleurs, les performances des élèves vaudois sont proches de la moyenne internationale en lecture et supérieures en mathématiques. En revanche, les performances des élèves vaudois devraient encore augmenter si l'on se réfère aux pays les plus performants.

L'indicateur (8.4) montre que les compétences des élèves en mathématiques augmentent avec le niveau socioéconomique de leur famille, ce qui est confirmé pour l'ensemble de la Suisse. Le système de formation peut donc aussi contribuer à un développement durable en dispensant au plus grand nombre d'élèves un enseignement exigeant. Pour atteindre cet objectif, le système éducatif doit relever le défi d'intégrer au mieux les élèves socioéconomiquement défavorisés.

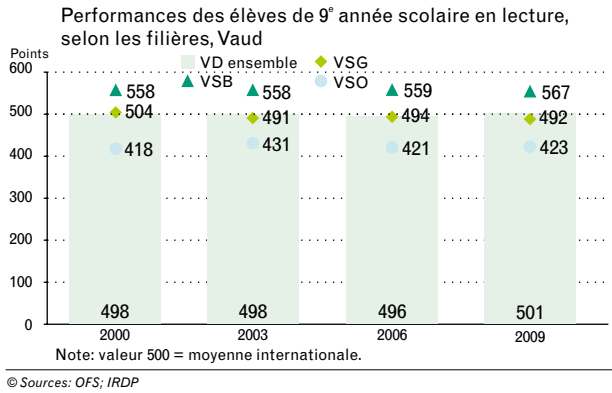
Dans ce sens, l'amélioration de leurs compétences témoignerait d'une meilleure intégration scolaire et cette évolution ferait augmenter, à terme, le niveau de compétences de la population dans son ensemble.

Des données fiables seront bientôt disponibles pour l'indicateur sur les jeunes en formation (8.5). Il présentera alors la part des jeunes âgés de 18 ans suivant une formation du degré secondaire II (formation qui suit immédiatement la scolarité obligatoire de base et qui comprend les filières de formation générale et les filières de formation professionnelle). Il donnera des informations sur l'adéquation de la formation des jeunes aux exigences du monde professionnel actuel et futur. Ventilé selon le sexe, la nationalité ou d'autres caractéristiques, il renseignera sur l'intégration de groupes spécifiques.

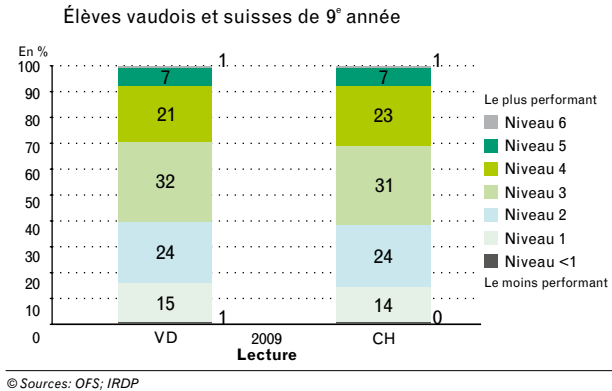
La formation continue (8.6), elle, aide à maintenir, à adapter et à élever les compétences des individus. En 2009, le taux de participation était plus faible dans le canton de Vaud (26 %) qu'au niveau national (29 %). Une offre de cours attractive et un encouragement de la part des employeurs peuvent avoir des effets positifs sur le taux de participation à la formation continue.

ÉDUCATION ET FORMATION

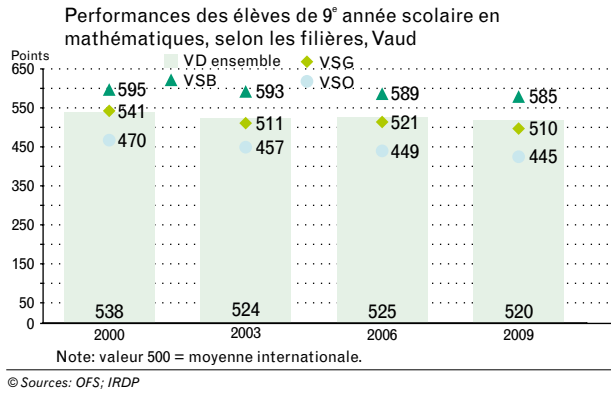
8.1a Niveaux de compétence des élèves en lecture



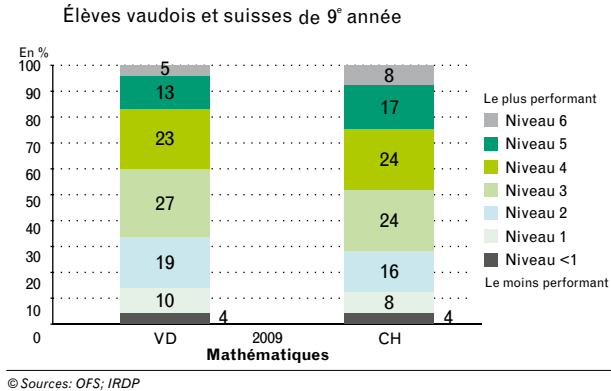
8.1b Niveaux de compétence des élèves en lecture



8.2a Niveaux de compétence des élèves en mathématiques

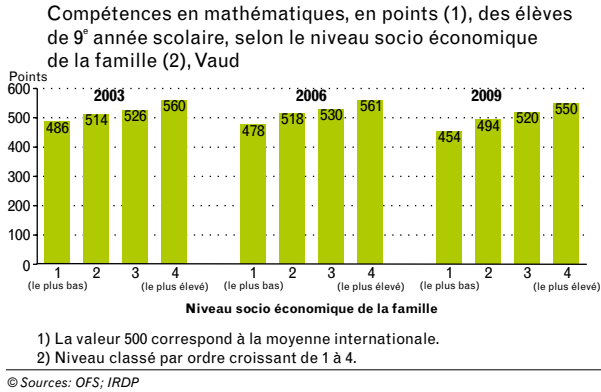


8.2b Niveaux de compétence des élèves en mathématiques

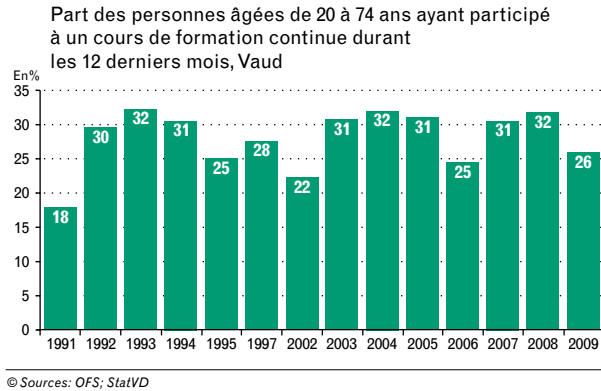


ÉDUCATION ET FORMATION

8.4 Gradient social des compétences des élèves



8.6 Formation continue



LE CANTON DE VAUD EN 2009/2010

ÉLÈVES DANS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE:	68'000
ÉLÈVES DANS LE SECONDAIRE SUPÉRIEUR:	9'500
ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE:	12'050
ÉTUDIANTS DE L'EPFL:	8'000
ÉTUDIANTS DES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES:	1'150
APPRENTIS ET ÉLÈVES EN FORMATION INITIALE VAUDOIS	16'850

9. SÉCURITÉ PHYSIQUE

La sécurité corporelle est un besoin existentiel dont la couverture doit être garantie. Le degré de satisfaction de ce besoin se mesure au nombre de victimes d'accidents, de catastrophes et de menaces existantes.

- DIMINUTION DU NOMBRE DE MORTS ET DE BLESSÉS SUR LES ROUTES
- AUGMENTATION DU NOMBRE DE CONDAMNATIONS POUR VIOLENCE GRAVE
- VIOLENCE DOMESTIQUE EN HAUSSE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
9.1 Délits violents	2a. Satisfaction des besoins, 2b. Promotion de la santé.		
9.2 Tués et blessés sur les routes	2a. Satisfaction des besoins, 2b. Promotion de la santé.		
9.3 Violence domestique	2b. Promotion de la santé, 3a. Satisfaction et bonheur.		

EN DÉTAIL

Les menaces sur la sécurité physique peuvent être d'origine naturelle ou humaine. Au nombre des menaces d'origine humaine figurent par exemple les délits de violence et les accidents de la circulation routière, mais aussi les accidents professionnels.

Le nombre de condamnations pour violence grave (9.1) suit une tendance à la hausse depuis l'instauration de la statistique des condamnations pénales en 1984. En 2010, on dénombre 7,6 condamnations pour 100'000 habitants de 18 ans et plus pour des violences graves, dont 3,4 concernent des lésions corporelles graves et 2,6 des viols.

Il faut toutefois relever les limites d'interprétation de cet indicateur qui se base sur le nombre de condamnations. En effet, les condamnations ne renseignent que sur le nombre d'infractions dénoncées et condamnées, et non sur le nombre réel d'actes de violence grave commis. Par ailleurs, il existe un décalage dans le temps entre le moment où l'infraction a été commise et le moment où les données définitives peuvent être obtenues. Et ce décalage est encore plus important pour les infractions graves.

Le nombre d'infractions pour violence grave enregistrées par la police pour 100'000 habitants est passé de 9,8 en 2010 à 15,3 en 2011. En 2011, la police a enregistré 6,3 viols, 4,1 lésions corporelles graves, 3,4 tentatives d'homicide et 0,6 homicides pour 100'000 habitants.

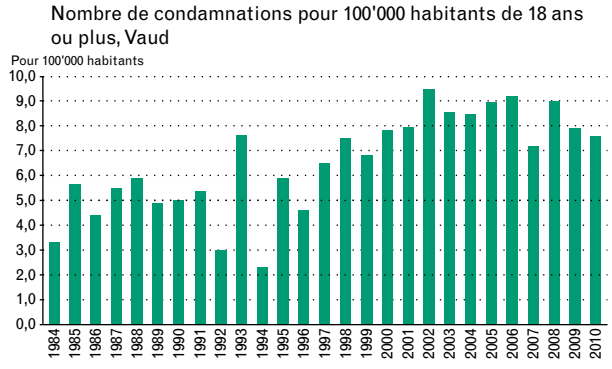
Le risque d'être victime d'un acte de violence est cependant moins grand que la probabilité d'avoir un accident de la circulation, même si le nombre des personnes blessées ou tuées dans un accident de la route (9.2) a diminué entre 1995 et 2011. Cette diminution s'explique notamment par une série de mesures préventives, telles que des limitations de vitesse, des améliorations techniques apportées aux

véhicules et l'introduction du port du casque et de la ceinture de sécurité obligatoires. En 2011, on a dénombré sur les routes vaudoises 2'271 blessés et 31 tués. La nette diminution du nombre de blessés et de tués entre 2004 et 2005 peut, elle, être en partie imputée à la diminution du taux d'alcool autorisé au volant (de 0,8 à 0,5 pour mille) et à une surveillance accrue du respect de cette modification légale.

En ce qui concerne la violence domestique (9.3), la statistique policière de la criminalité a été totalement révisée en 2009, ce qui rend les données dès 2009 incomparables avec les données des années précédentes pour le canton de Vaud. Par contre, dès 2009, le dénombrement des infractions est uniforme pour l'ensemble du territoire suisse. En 2011, 35 % des infractions de violence domestique sont des voies de fait, 25 % des injures et 24 % des menaces. Par ailleurs, il n'existe actuellement aucun chiffre fiable sur l'étendue du phénomène parce que les cas ne sont pas tous portés à la connaissance de la police. Enfin, bien que la violence domestique puisse être mise en lien avec différents facteurs de précarisation sociale et économique, elle atteint tous les milieux sociaux. Elle affecte le couple mais aussi les enfants.

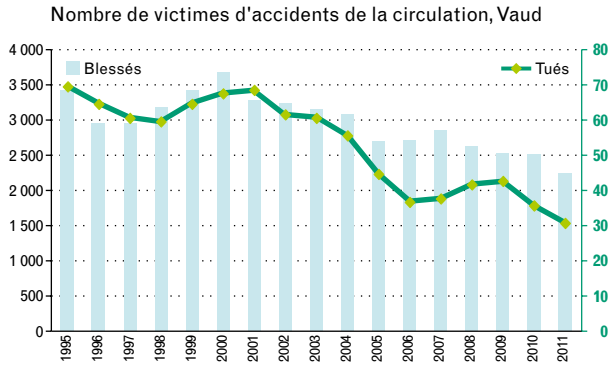
SÉCURITÉ PHYSIQUE

9.1 Délits violents



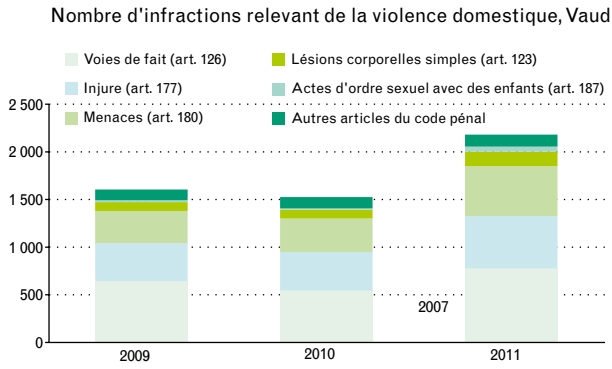
© Source: OFS

9.2 Tués et blessés sur les routes



© Source: Police cantonale vaudoise

9.3 Violence domestique



© Source: OFS



10. COMPÉTITIVITÉ ET COMMERCE INTERNATIONAL

Seule une économie performante et compétitive permet de couvrir à long terme les besoins existentiels de la population. Selon les postulats pour le développement durable, le système commercial multilatéral doit favoriser une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles et ne pas affecter la couverture des besoins des autres nations.

- INTENSIFICATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'ÉTRANGER
- STABILITÉ DU NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES BRANCHES À PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL ÉLEVÉE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
10.1 Exposition au commerce international	8. Ordre économique au service du bien commun, 9a. Économie de marché, 10a. Promotion de l'efficacité économique 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 14a. Commerce mondial compatible avec les besoins sociaux et l'environnement, 14b. Commerce multilatéral utile à tous.		
10.2 Emplois dans des branches à productivité du travail élevée	10a. Promotion de l'efficacité économique, 10b. Ordre économique favorable à l'innovation, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		

EN DÉTAIL

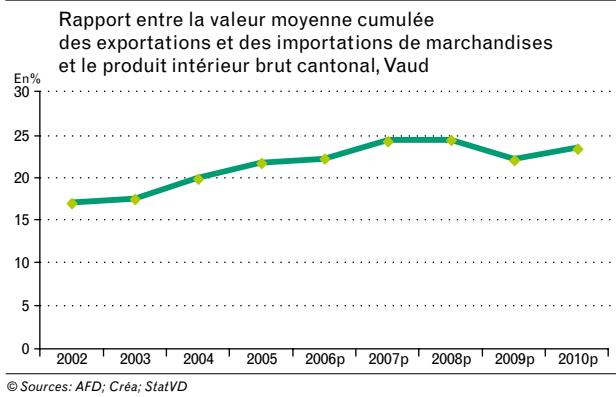
Dans les petits pays, les marchés nationaux suffisent rarement, par leur nature, à absorber les biens et services fabriqués sur des sites de production efficaces. De fait, ces pays ont, plus que les grands, besoin d'autres marchés. L'exposition au commerce international (10.1) présente la valeur moyenne des importations et des exportations en pourcentage du produit intérieur brut cantonal. Elle informe donc sur le degré d'ouverture de l'économie. Cet indicateur ne renseigne cependant pas sur les impacts sociaux et environnementaux de la mondialisation des marchés. Bien que traditionnellement moins ouvert au commerce extérieur que d'autres cantons, le canton de Vaud a vu le montant de ses exportations par habitant augmenter plus fortement que les exportations helvétiques ces dernières années : elles ont été multipliées par 2,1 pour Vaud contre 1,4 pour la Suisse entre 2002 et 2010. Ainsi, la part vaudoise dans les exportations suisses est passée de 4,6 à 6,7 % sur la période. De son côté, le montant des importations au niveau cantonal a été multiplié par 1,5 contre 1,3 pour la Suisse sur la même période. Ces chiffres illustrent l'intensification des échanges du canton avec l'étranger. Malgré une tendance notable à la hausse, le taux vaudois d'exposition au commerce mondial reste nettement inférieur au taux national : 24 % au niveau cantonal contre 39 % au niveau national en 2010. Toutefois, dans un contexte d'ouverture des marchés, le taux d'exposition au commerce mondial devrait continuer à augmenter, et comme les exportations augmentent actuellement plus rapidement dans le canton de Vaud que dans le reste de la Suisse, l'écart devrait se réduire.

En plus du résultat de l'indicateur, une analyse séparée de l'évolution des exportations et des importations doit être faite afin de pouvoir juger l'évolution du taux d'internationalisation

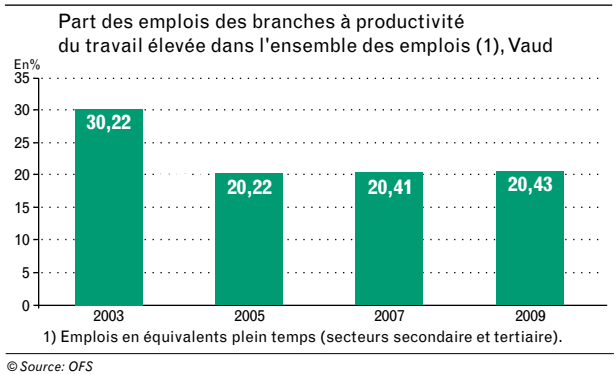
des entreprises (exportation) et l'évolution des besoins d'importation.

Les emplois dans des branches à productivité du travail élevée (10.2) étant un élément important de la capacité de développement économique, leur présence détermine si la structure économique est porteuse. La dotation du canton de Vaud en emplois de ce type est restée stable entre 2005 et 2009, représentant un cinquième des emplois des secteurs secondaire et tertiaire recensés dans le canton. Il faut cependant garder à l'esprit que les emplois dans ces branches-là ne sont pas tous à haute valeur ajoutée. À noter que, depuis 1999, via la loi sur la promotion économique (LPrE) – remplacée en 2008 par la loi sur l'appui au développement économique (LADE) –, le Conseil d'État a mis en place des outils ayant notamment pour objectif de soutenir le développement d'activités dans les branches à haute valeur ajoutée. La part des emplois dans les branches à haute valeur ajoutée devrait donc augmenter.

10.1 Exposition au commerce international



10.2 Emplois dans des branches à productivité du travail élevée



p: valeur provisoire.



LE CANTON DE VAUD EN 2011

EXPORTATIONS DE MARCHANDISES: 12'541 MILLIONS DE FRANCS
IMPORTATIONS DE MARCHANDISES: 7'520 MILLIONS DE FRANCS

11. FINANCES PUBLIQUES

Dans une perspective de développement durable, le recours à l'endettement lié au financement de prestations ou d'investissements ne doit pas compromettre la capacité des générations futures à couvrir leurs besoins. Toujours dans cette perspective, l'action étatique devrait faire en sorte que la société préserve, voire développe, son capital productif, social et humain.

- BAISSÉ DU POIDS DE LA DETTE
- AMÉLIORATION DU SOLDE FINANCIER DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
- FAIBLE VARIATION DE LA PART DES PRÉLÈVEMENTS FISCAUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT CANTONAL

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
11.1 Poids de la dette	10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 10d. Limitation de l'endettement public.		
11.2 Solde financier des collectivités publiques	10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 10d. Limitation de l'endettement public.		
11.3 Prélèvements fiscaux liés à l'environnement	9b. Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur, 9c. Interventions conformes au système, 12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement.		

EN DÉTAIL

Le développement durable comprend à la fois une dimension prescriptive et une dimension limitative de l'endettement. Dans sa dimension prescriptive, le recours à l'endettement est préconisé s'il est lié au financement de prestations ou d'investissements durables. Dans la conception limitative, l'endettement n'est admis que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir leurs besoins.

La baisse du poids de la dette (11.1) montre une amélioration marquée de la situation sur l'ensemble de la période 1997 à 2010, étant donné que les engagements nets ont non seulement pu être réduits par rapport au produit intérieur brut cantonal (PIB), mais aussi en valeur absolue (de 7,3 à 3,6 milliards de francs). Cette amélioration, conjuguée à une baisse des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas, s'est notamment traduite par une diminution de la charge d'intérêt nette de 461 à 161 millions.

L'évolution du solde financier des collectivités publiques vaudoises (1.2), elle, peut aussi être qualifiée de bonne, car les collectivités ont non seulement cumulé un excédent de 2,9 milliards entre 1997 et 2010, mais elles ont en plus enregistré un excédent de plus de 5,2 milliards ces six dernières années. Cela positionne Canton et communes dans une situation assez solide pour faire face aux effets du refroidissement de la conjoncture de l'économie mondiale observé en 2011.

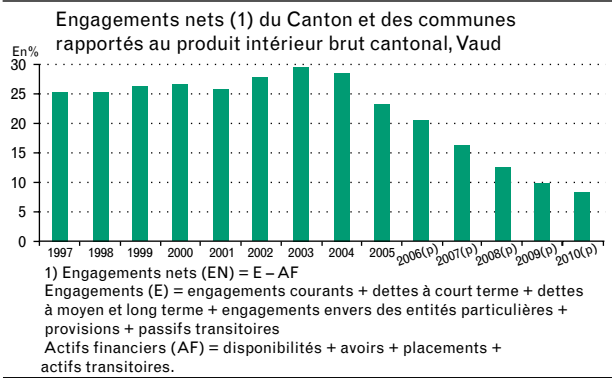
Les perspectives d'évolution à moyen et long terme de la dette et du solde financier des collectivités publiques sont incertaines; elles dépendront de l'ampleur et de la durée de la crise qui frappe l'économie mondiale. Au-delà des effets de cette crise – qui tend à faire baisser le PIB et augmenter les engagements nets –, une détérioration future des indicateurs pourrait

survenir en raison de la poursuite de l'accroissement des dépenses sociales causée par les changements structurels de l'économie, ainsi qu'en raison du vieillissement démographique.

Quand les prix ne reflètent pas la rareté des ressources naturelles, il est possible de les corriger en instituant des prélèvements fiscaux environnementaux (11.3). Ceux-ci sont perçus sur des biens dont la consommation a des conséquences négatives prouvées sur l'environnement. En termes de répartition, les montants perçus proviennent des transports (48 %), des émissions (36 %) et des ressources (16 %). Leur part dans le PIB cantonal est restée globalement stable entre 1997 et 2010 à 1,02 %.

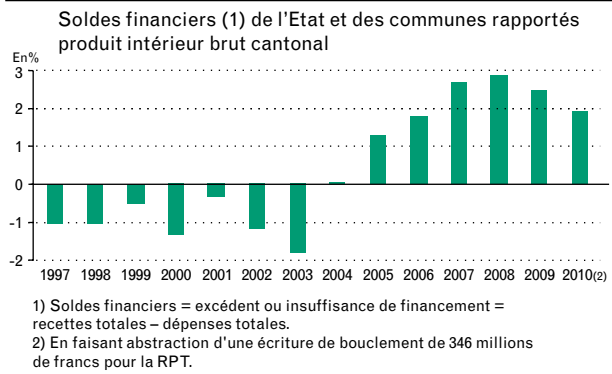
Cette stabilité est considérée comme négative pour la durabilité puisqu'une application plus systématique du principe pollueur-payeur devrait passer par le relèvement du taux de certains prélèvements et l'introduction de nouveaux prélèvements. A noter toutefois que l'introduction, en 2007, au niveau communal, des taxes pour l'usage du sol, pour l'amélioration énergétique et pour le développement durable apparaît de ce point de vue comme positive, tout comme leur usage accru d'ailleurs: 18 communes prélevaient au moins l'une de ces nouvelles taxes en 2007, contre 92 en 2009, leur montant passant de 1 à 21,7 millions.

11.1 Poids de la dette



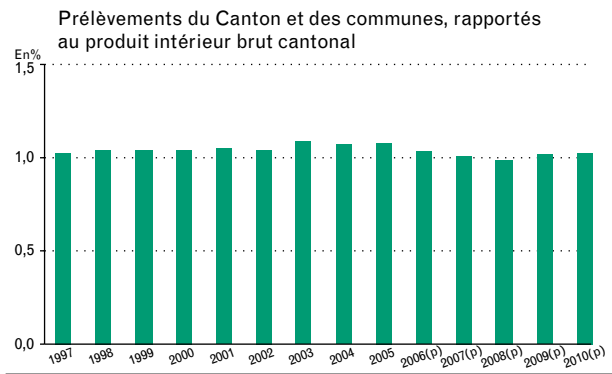
© Sources: SAGEFI; SeCRI; StatVD; Créa

11.2 Solde financier des collectivités publiques



© Sources: SAGEFI; SeCRI; StatVD; Créa

11.3 Prélèvements fiscaux liés à l'environnement



© Sources: Créa; SAGEFI; StatVD; SeCRI

p: valeur provisoire.



LE CANTON DE VAUD EN 2010
CHARGE FISCALE CANTONALE ET COMMUNALE
POUR UN COUPLE MARIÉ AVEC 2 ENFANTS, EN
FONCTION DU REVENU:

30'000 FRS:	0.00%
50'000 FRS:	0.04%
100'000 FRS:	9.89%
200 000 FRS:	17.81%

12. TRAVAIL

Pour assurer un développement durable, les personnes qui souhaitent exercer une activité lucrative doivent pouvoir trouver un travail leur permettant de subvenir à leurs besoins, avec les mêmes chances pour les hommes et les femmes. Dans ce contexte, la main-d'œuvre doit pouvoir répondre aux exigences d'une économie compétitive.

- **TAUX DE SANS-EMPLOI TRÈS BAS EN COMPARAISON INTERNATIONALE**
- **UNE PERSONNE ACTIVE SUR 20 EST UN WORKING POOR**
- **DISCRIMINATIONS SALARIALES PERSISTANTES ENVERS LES FEMMES**

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
12.1 Sans-emploi	2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 11b. Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		
12.2 Sous-emploi	2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		
12.3 Évolution de l'emploi	2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 11b. Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		
12.4 Working poor	2a. Satisfaction des besoins, 2c. Lutte contre la pauvreté, 11b. Rapidité des changements ne mettant pas en péril la paix sociale, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		
12.5 Femmes actives	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2c. Satisfaction des besoins, 4a. Interdiction de toute discrimination, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 4c. Intégration des défavorisés, 8. Ordre économique au service du bien commun, 10a. Promotion de l'efficacité économique.		
12.6 Disparités salariales selon le genre	4a. Interdiction de toute discrimination, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 4c. Intégration des défavorisés, 8. Ordre économique au service du bien commun, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		
12.7 Situation professionnelle selon le genre	1a. Garantie des droits de la personne humaine, 2c. Satisfaction des besoins, 4a. Interdiction de toute discrimination, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 4c. Intégration des défavorisés, 8. Ordre économique au service du bien commun, 10a. Promotion de l'efficacité économique.		
12.8 Charge de travail professionnel et familial selon le genre	3a. Satisfaction et bonheur, 4b. Égalité des chances et répartition équitable, 7d. Environnement favorable aux enfants.		

EN DÉTAIL

Entre 1991 et 2010, le pourcentage de personnes souhaitant exercer une activité lucrative mais étant sans emploi (12.1) a oscillé entre 2.6 et 6. Ce taux reste très bas en comparaison internationale. Par ailleurs, entre 1991 et 2011, l'évolution des emplois (12.3) des secteurs secondaire et tertiaire a connu cinq phases. 1991 à 1998: la récession économique entraîne une forte perte d'emplois (-29'000), principalement dans le secteur secondaire, qui perd 30 % de ses emplois (-25'000). 1998 à 2001: période de reprise économique; la croissance des emplois est légèrement plus forte dans le secteur tertiaire (+8,2%) que dans le secondaire, (+6%). 2001 à 2005: net ralentissement de la progression (+2,7%), résultant de la perte de 1'400 emplois dans le secteur secondaire (-2,3%) et d'une croissance de 9'300 postes dans le secteur tertiaire (+4,1%). 2005 à 2008: la croissance de l'emploi retrouve de la vigueur avec un gain de 29'100 emplois (+9,8%), profitant aussi bien au secteur tertiaire (+23'500 emplois; +9,9%) que secondaire (+5'600; +9,3%). Enfin, 2008 à 2011: dans un contexte économique difficile, l'emploi connaît une croissance sensible (+3,4%), essentiellement dans le secteur tertiaire (+4,3%).

De son côté, le taux de sous-emploi (12.2), soit la part des travailleurs occupés à temps partiel et souhaitant augmenter leur temps d'activité, s'élève à 6,6% des actifs occupés en 2010. Plus des trois quarts des personnes concernées sont des femmes, davantage susceptibles d'être touchées par le sous-emploi puisque recourant plus au temps partiel (56%) que les hommes (12%). Parmi les personnes travaillant avec un horaire réduit, les hommes se sentent toutefois proportionnellement plus concernés par le sous-emploi (24%) que les femmes (20%).

Si la pauvreté est parfois causée par le chômage, elle peut également toucher les personnes qui travaillent. En 2007, la part des working poor (12.4), soit les travailleurs appartenant à un ménage vivant sous le seuil de pauvreté, s'est élevée à 5%. Ce phénomène frappe particulièrement les femmes, les personnes de nationalité étrangère, les familles monoparentales et les familles nombreuses.

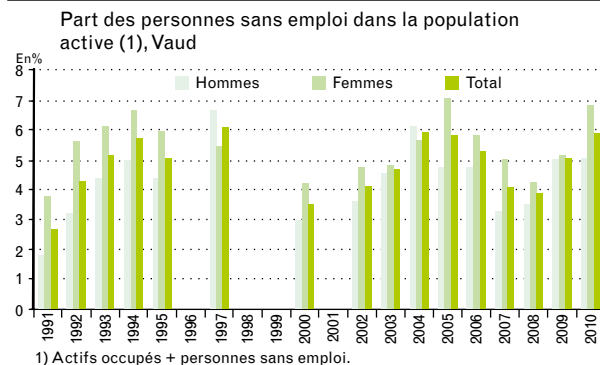
En ce qui concerne le taux d'activité des femmes actives âgées de 15 à 64 ans (12.5), celui-ci a connu une croissance soutenue de 1991 à 2010, passant de 64% à 75%. A titre de comparaison, chez les hommes de 15 à 64 ans, le taux d'activité se chiffre à 87% en 2010. À noter cependant que cet écart se resserre d'année en année. L'inégalité entre les sexes se manifeste cependant toujours au niveau des salaires. De fait, en équivalent plein temps, les femmes gagnent moins que les hommes (12.6), leur salaire médian s'inscrivant en 2010 en retrait de quelque 14 % de celui des hommes, un écart toutefois en diminution par rapport à 2002 (16%).

Par ailleurs, même si les femmes occupent moins souvent une position dirigeante que les hommes (12.7), entre 2002 et 2009, la proportion de dirigeants ou de cadres supérieurs a progressé plus vite parmi la population active féminine que masculine. En conséquence, le rapport entre la proportion de dirigeants parmi les hommes et celle parmi les femmes est passé de 2,1 à 1,3.

Enfin, des différences apparaissent quant au salaire effectivement perçu par les hommes et les femmes, ces dernières effectuant plus souvent des tâches non rémunérées. Ainsi, dans les couples avec enfants, lorsque la charge de travail des deux parents est la même, le travail non rémunéré revient le plus souvent aux mères et le travail rémunéré aux pères (12.8).

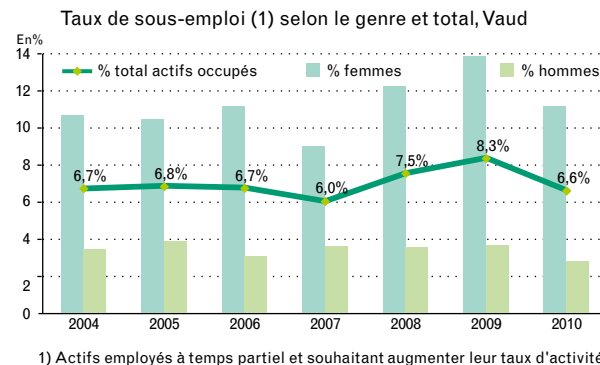
TRAVAIL

12.1 Sans-emploi



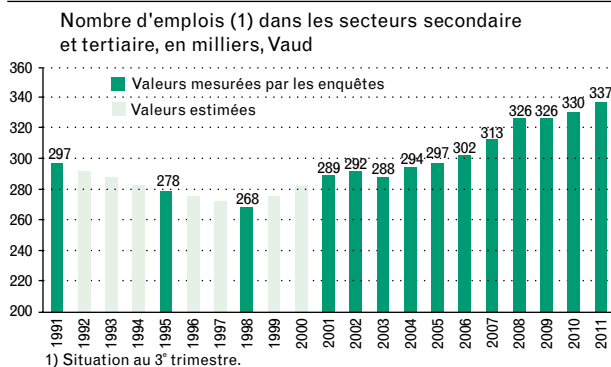
© Sources: OFS; StatVD

12.2 Sous-emploi



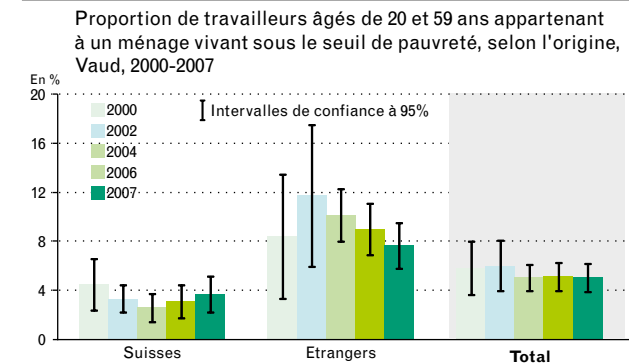
© Sources: OFS; StatVD

12.3 Evolution de l'emploi



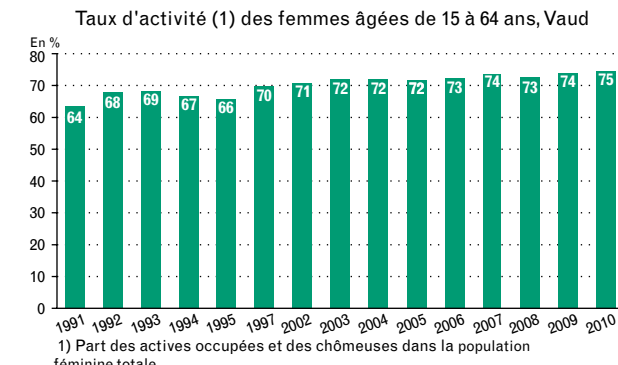
© Sources: OFS; StatVD

12.4 Working poor



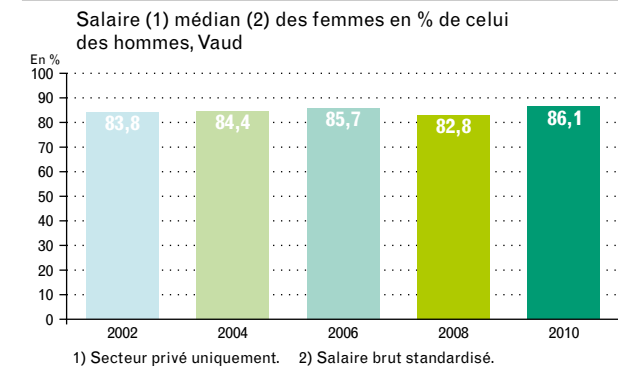
© Sources: OFS; StatVD

12.5 Femmes actives



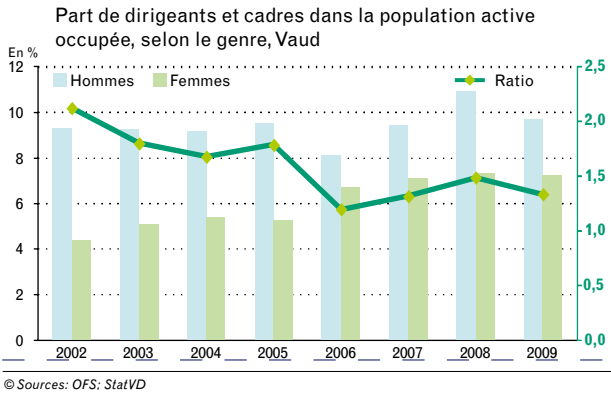
© Sources: OFS; StatVD

12.6 Disparités salariales selon le genre

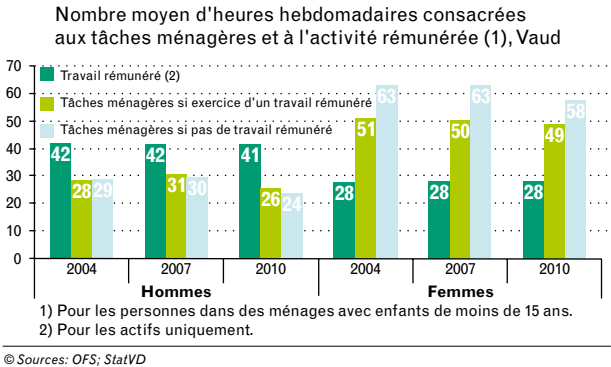


© Sources: OFS; StatVD

12.7 Situation professionnelle selon le genre



12.8 Charge de travail professionnel et familial selon le genre



LE CANTON DE VAUD EN 2008

NOMBRE D'EMPLOIS: 340'140

SECTEUR PRIMAIRE: 4.2%

SECTEUR SECONDAIRE: 19.5%

SECTEUR TERTIAIRE: 76.4%

13. RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET TECHNOLOGIE

La recherche, le développement et la technologie sont des moteurs importants de la capacité d'innovation et de la compétitivité d'une société. Ils sont donc importants pour préserver l'efficacité de l'économie. Les principes du développement durable comprennent par conséquent aussi le maintien et l'amélioration du capital productif et humain.

- FAIBLE PROGRESSION DU NOMBRE DE DEMANDES DE BREVETS
- UN EMPLOI SUR SIX DANS LES BRANCHES INNOVATRICES

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
13.1 Demandes de brevets déposées	10a. Promotion de l'efficacité économique, 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 10c. Encouragement à la recherche.		
13.2 Emplois dans des branches innovatrices	10a. Promotion de l'efficacité économique, 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie.		

EN DÉTAIL

La fréquence des innovations technologiques peut se mesurer, entre autres, au nombre d'inventions faisant l'objet d'un brevet. Entre 2005 et 2011, on observe une faible tendance à la hausse de demandes de brevet déposées (13.1) par le PACTT – Partnership And Corporation of Technology Transfer (Université de Lausanne et Hôpitaux universitaires de Lausanne), l'EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) et la HEIG-VD (Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud).

A noter que les demandes de brevets ne reflètent qu'une partie de l'activité innovante, d'autant plus que celles des entreprises privées ne sont pas prises en compte par l'indicateur. Les inventions peuvent aussi être valorisées de diverses autres manières, par exemple en étant introduites rapidement sur le marché ou en étant répercutées favorablement sur les prix.

Sur la période 2006–2008, dans le canton de Vaud, les branches d'activités innovatrices (13.2) concentrent près d'un emploi sur six en équivalent plein temps (15,5%). La comparaison, dans le temps, de l'indicateur est cependant rendue difficile par le fait que la liste des branches innovatrices varie d'une enquête à l'autre. De plus, il faut garder à l'esprit que l'indicateur ne mesure pas la performance innovatrice des entreprises d'un canton, mais simplement la présence dans le canton de branches considérées comme innovatrices au niveau de l'ensemble de la Suisse. Par ailleurs, les emplois dans une branche innovatrice ne sont pas tous des emplois innovants.

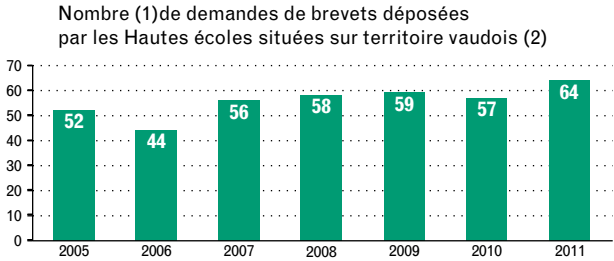
Le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) effectue, tous les trois ans, une enquête sur l'innovation auprès d'un échantillon d'entreprises. Pour cet indicateur, les enquêtes de 2002, 2005 et 2008 ont été utilisées; avec des branches qualifiées d'innovatrices qui varient

d'une enquête à l'autre. Cette liste des branches innovatrices utilisée est issue d'une analyse séparée des secteurs «industrie» et «construction + services».

Pour l'enquête 2008, les branches innovantes sont l'industrie du textile, les industries du papier et du carton, édition et impression, la chimie/pharma, l'industrie du plastique, l'industrie des machines, des équipements électroniques, l'électrotechnique, l'horlogerie, le secteur des banques et assurances, l'informatique/recherche et développement.

RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET TECHNOLOGIE

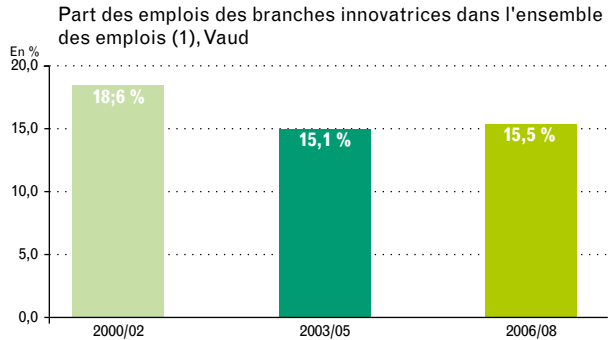
13.1 Demandes de brevets déposées



1) Premières demandes de brevet sur des nouvelles inventions, y compris les demandes provisoires, déposées au nom de l'institution.
2) Hautes écoles vaudoises considérées: PACTT - Partnership And Corporation of Technology Transfer (Université de Lausanne et Hôpitaux universitaires de Lausanne); EPFL - Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne; HEIG-VD - Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud.

© Sources: PACTT; EPFL; HEIG-VD

13.2 Emplois dans des branches innovatrices



1) Emplois en équivalents plein temps (secteurs secondaire et tertiaire).

© Sources: OFS; KOF; StatVD



14. PRODUCTION ET CONSOMMATION

Seule une économie performante est en mesure de couvrir les besoins de la population. Or, on mesure souvent l'économie à ce qu'elle produit pendant une certaine période. Dans une perspective de développement durable, le mode de production sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit est cependant tout aussi important. La question de savoir qui consomme quoi et combien est déterminante pour un développement durable. En effet, la couverture des besoins de consommation individuels d'une part, et leurs conséquences écologiques et les possibilités de l'ensemble de la population de couvrir ses besoins, d'autre part, peuvent être en contradiction.

- DIMINUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE
- AUGMENTATION DES SURFACES CONSACRÉES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- HAUSSE DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
14.1 Produit intérieur brut cantonal	2a. Satisfaction des besoins, 10a. Promotion de l'efficacité économique.		
14.2 Surfaces agricoles utiles	2a. Satisfaction des besoins, 15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		
14.3 Agriculture biologique	12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 17a. Limitations des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables, 18a. Compensation écologique.		
14.4 Consommation de produits bio	12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement.		
14.5 Systèmes de management environnemental	12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 12c. Information transparente des entreprises et des consommateurs.		

EN DÉTAIL

Malgré de nombreuses limites, le produit intérieur brut (PIB) au niveau régional et au niveau national (14.1) reste une valeur de référence importante pour toute une série d'indicateurs de développement durable. Il en va par exemple ainsi de l'indicateur sur l'aide publique au développement, dont l'importance peut être exprimée en la rapportant au PIB. Cependant, le PIB mesure des valeurs monétaires et n'a pas pour vocation de mesurer des aspects écologiques et sociaux dont le marché ne tient pas compte. Il est donc nécessaire de compléter ces valeurs avec d'autres indicateurs pour évaluer le bien-être matériel ou encore la qualité de vie qui sont en corrélation avec le PIB cantonal. Entre 1997 et 2010, le PIB vaudois a enregistré une croissance réelle moyenne supérieure à celle de la Suisse: +2,1% par an contre +1,9%. La part vaudoise dans le PIB national a ainsi augmenté de 7,6% à 7,8% sur la période.

La surface agricole utile (14.2), elle, est à la base de la production alimentaire. Entre les relevés de 1979/81 et de 2004/05, elle est passée de 1432 à 1362 km², ce qui représente une diminution cantonale de 5%. Deux facteurs principaux expliquent cette évolution. D'une part, la surface agricole utile est soumise aux pressions constantes de la construction dans les régions périurbaines. D'autre part, cette surface agricole disparaît au profit d'une extension naturelle de la surface forestière, car les agriculteurs manquent de capacité matérielle pour ce type d'entretien.

L'agriculture biologique (14.3) est un mode de production agricole particulièrement respectueux de l'environnement, obéissant à des directives volontaires ou légales sévères. De 1996 à 2010, la surface des terres qui y est consacrée est passée d'un peu moins de 800 à plus de 3'000 hectares, portant la part qu'elle

représente dans la surface agricole utile de 0,7 à 2,8%. Cette part, bien que relativement faible – elle était de 10,6% au niveau suisse en 2009 – ne suppose qu'une assez faible progression possible. A titre de comparaison, en 2009, cette part était. En effet, l'agriculture biologique nécessite des prérequis concernant le climat et les sols, ainsi que l'existence de structures adaptées et d'une main-d'œuvre suffisante. Le choix de cet indicateur ne doit donc pas cacher le rôle de pionnier qu'a su jouer l'agriculture vaudoise par l'application de méthodes douces et raisonnées, telle la production intégrée.

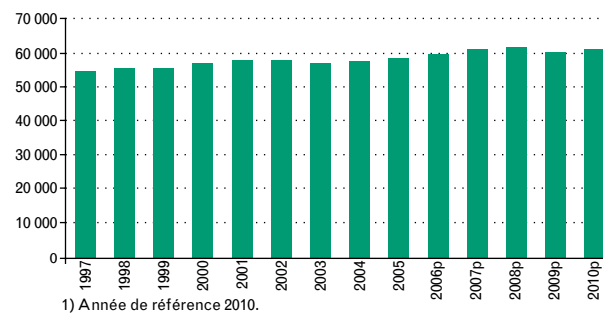
Un accroissement des dépenses de consommation est un signe de prospérité accrue, qui peut aussi signifier une exploitation plus grande des ressources naturelles. La consommation de produits bio, elle, est liée à un mode de production qui minimise les impacts sur l'environnement. Au niveau suisse, de 2000 à 2003, la part des dépenses consacrées aux produits bio (14.4) est passée en moyenne de 4.5 à 6.5%. Pour les ménages suisses alémaniques et romanches, cette part était deux fois plus élevée (7.7%) que pour les ménages suisses romands (3.2%) en 2003. Bien que sujettes à de fortes variations, les estimations pour le canton de Vaud montrent une tendance assez semblable à celle de la Suisse romande.

Appellations, labels et certifications apportent des informations sur le mode de production des biens de consommation et permettent d'adopter un comportement en accord avec le développement durable (14.5). Un nouvel indicateur est appelé à remplacer celui sur les systèmes de management environnemental, peu fiable, qui devait renseigner sur la volonté des entreprises de limiter leurs impacts environnementaux.

PRODUCTION ET CONSOMMATION

14.1 Produit intérieur brut

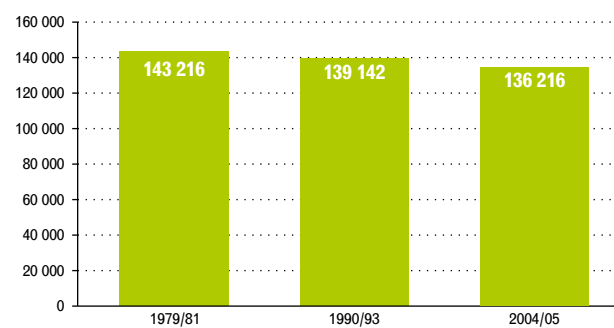
Produit intérieur brut cantonal, par habitant, en francs constants (1), Vaud



© Source: Créa

14.2 Surfaces agricoles utiles

Hectares, Vaud

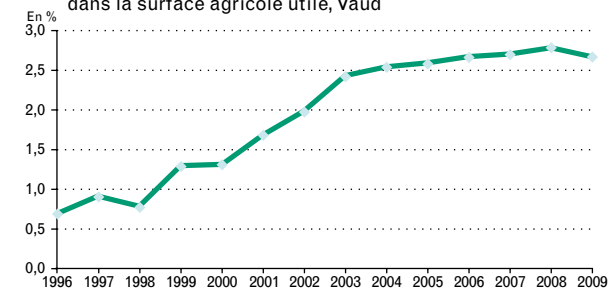


© Source: OFS

p: valeur provisoire.

14.3 Agriculture biologique

Part des surfaces exploitées en mode biologique (1) dans la surface agricole utile, Vaud

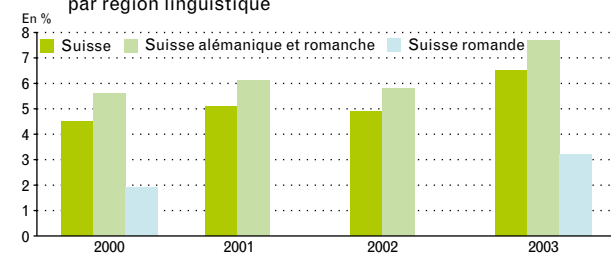


1) Conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique.

© Sources: OFAG; OFS

14.4 Consommation de produits bio

Part des produits bio dans les dépenses des ménages pour les produits alimentaires et boissons, par région linguistique



Note: les données 2001 et 2002 pour la Suisse romande ne sont pas affichées car sujettes à de fortes variations.

© Source: OFS

15. MOBILITÉ

L'individu se déplace depuis toujours. En outre, la mobilité s'avère un important facteur de compétitivité économique. Cependant, elle génère souvent des impacts tels que le bruit, les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre. Elle nécessite aussi des ressources en énergie et en terrain. Pour un développement durable, le système de transport doit garantir la mobilité de tous les groupes de population et de toutes les régions du pays ainsi que le bon fonctionnement de l'économie, tout en préservant les ressources naturelles.

- BAISSÉ DES DISTANCES PARCOURUES OCCASIONNÉE PAR UNE DIMINUTION DES DÉPLACEMENTS POUR LES LOISIRS
- 3 KILOMÈTRES DE MOINS EN 5 ANS EN TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS
- AUGMENTATION DES DISTANCES PARCOURUES EN TRANSPORTS PUBLICS DE PLUS DE 1/3 EN 10 ANS
- L'OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS COMPENSE LA POURSUITE DE L'ÉTALEMENT URBAIN, MAIS À UN COÛT NON NÉGLIGEABLE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
15.1 Prestations de transport de personnes	2b. Promotion de la santé, 10a. Promotion de l'efficacité économique, 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence,	↘	+
15.2 Répartition modale du transport de personnes	12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants,	↘	+
15.3 Qualité de desserte du territoire par les transports publics	20. Paysages naturels et cultivés convenables.	↗	+
15.4 Taux de motorisation	12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables.	↘	+
15.5 Intensité du transport de marchandises	2b. Promotion de la santé, 9b. Vérité des coûts et principe du pollueur-payeur, 10a. Promotion de l'efficacité économique, 10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 12a. Production compatible avec l'environnement, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.	↘	+
15.6 Coût total des transports	9a. Économie de marché, 9b. Vérité des coûts et principe du pollueur payeur.		

EN DÉTAIL

En 2010, les Vaudois ont parcouru en moyenne 37.6km par jour, soit 3 km de moins que cinq ans auparavant (15.1). De cette distance, 37% ont été réalisés à des fins de loisirs, contre 42% en 2005, soit une baisse de 19% en 5 ans. Le travail, en tant que motif de déplacement, représente 28% des distances parcourues (10.3 km), en croissance par rapport aux 23% de 2005. De 2005 à 2010, le motif achat a augmenté également, de 11 à 13% (4.8 km), alors que la formation diminue légèrement de 1.9 à 1.8 km (5% des distances).

En termes de parts modales (15.2), ce sont les transports individuels motorisés (TIM), la voiture principalement, qui sont le plus largement sollicités. De 2000 à 2005, le nombre de kilomètres parcourus en véhicule individuel (passagers compris) est resté stable (30.3 km); alors que le total des kilomètres parcourus a augmenté. Cette stabilité a permis aux TIM de diminuer leur part modale de 77 à 75%. Entre 2005 et 2010, le nombre de kilomètres en TIM a baissé de 10.6%, soit une baisse bien plus importante que la moyenne suisse (-2.5%). En 2010, les Vaudois ont parcouru 27.1 km par jour en TIM en moyenne, soit plus de 2km de plus que les Suisses. Par ailleurs, la diminution de plus de 3km parcourus en TIM par les vaudois en cinq ans (2005-2010) est exceptionnelle, la part modale TIM passant de 75% à 72% (-3 points), alors que celle au niveau suisse passe de 69% à 65% (-4 points) en raison d'une très forte augmentation de l'utilisation des transports publics.

La baisse de l'utilisation des TIM a profité à la mobilité douce (passant de 1,8 à 2,2km de 2000 à 2010) et aux transports publics (+ 1 km de 2000 à 2010) et aux transports publics (+ 1 km de 2005 à 2010). Les transports publics (TP) sont ainsi passés de 14% de part modale en 2000 (5.7 km) à 21% en 2010 (7.8km).

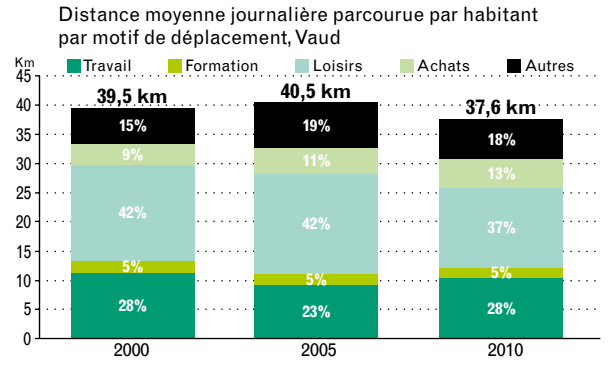
En ce qui concerne la qualité de desserte du territoire par les transports publics (15.3), les emplois sont toujours mieux desservis que la population en raison de leur concentration supérieure dans les grands centres urbains notamment. Bien qu'observée sur une période courte (1 an), l'évolution de la desserte de la population montre une augmentation de l'offre de TP largement supérieure à l'augmentation et à l'étalement de la population entre 2011 et 2012. De même on a observé que l'étalement urbain sur les 11 dernières années a été compensé par l'amélioration de l'offre en transports publics sur 2 ans entre 2010 et 2012. Le bilan global est donc positif. L'amélioration de l'offre de TP compense largement la poursuite de l'étalement urbain et également celle de la dispersion des emplois. Cela a pourtant un coût non négligeable.

De son côté, le taux de motorisation du canton de Vaud (15.4), soit le nombre de voitures de tourisme pour 1'000 habitants, diminue depuis 2005. En 1992, le canton affichait le 3^e plus important taux de motorisation avec une densité de 469 véhicules pour 1'000 habitants face à une moyenne suisse de 439. En 2010, par contre, Vaud se situe en 8^e position du taux le plus faible, avec une densité de 512 voitures, en dessous de la moyenne nationale (517).

L'intensité du transport de marchandises (15.5), qui semble évoluer favorablement avec une baisse de 16% entre 2008 et 2010, met en rapport les distances de transport des marchandises, en diminution depuis 2008, avec le produit intérieur brut, en progression malgré une petite baisse en 2009 due à la crise économique. Les données disponibles sont encore insuffisantes pour calculer le coût total des transports (15.6).

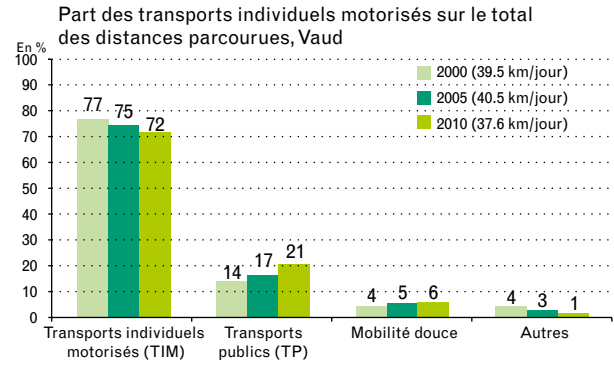
MOBILITÉ

15.1 Prestations de transport de personnes



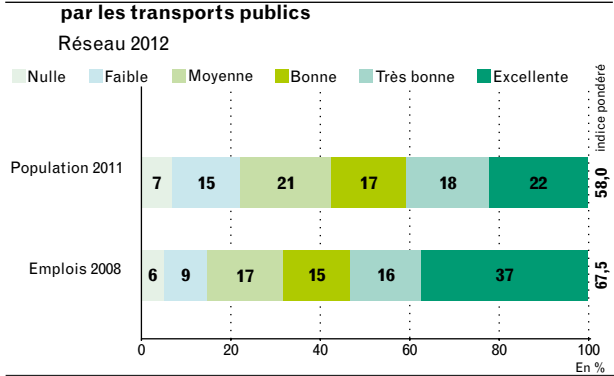
© Source: OFS

15.2 Répartition modale du transport de personnes



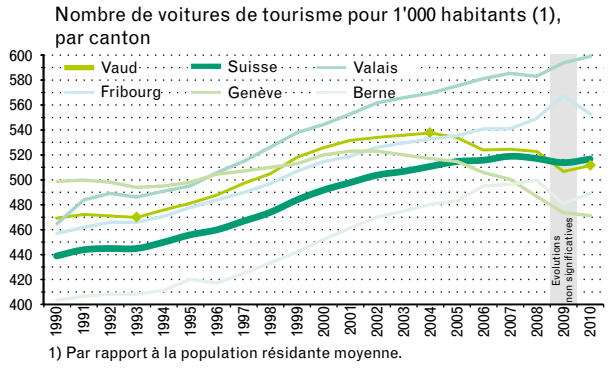
© Source: OFS

15.3 Qualité de desserte du territoire



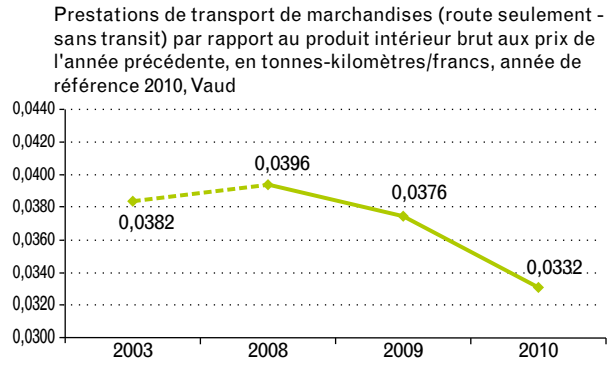
© Sources: OFS; SM

15.4 Taux de motorisation



© Sources: OFROU; OFS; SM

15.5 Intensité du transport de marchandises



© Source: OFS

LE CANTON DE VAUD

EN 2012, 93 % DES HABITANTS DESSERVIS PAR LES TRANSPORTS PUBLICS, 4 % PEUVENT RECOURIR À UN SERVICE À LA DEMANDE (PUBLICAR)

375'000 VOITURES DE TOURISME ET 50'000 MOTOS (2011)

L'UTILISATION DES TRANSPORTS PUBLICS POUR LE MOTIF TRAVAIL EST PASSÉE DE 14 À 30 % ENTRE 2000 ET 2010

23,6 MIO DE TONNES DE MARCHANDISES TRANSPORTÉES EN CAMION (SANS TRANSIT, 2010)

16. SUBSTANCES, DÉCHETS ET EFFETS

Pour que le développement soit durable, l'individu doit être protégé des atteintes nuisibles à sa santé. Les dégradations de l'environnement provoquées par des substances polluantes non biodégradables sont à éviter autant que possible. De même, la consommation des ressources renouvelables doit être maintenue au-dessous du niveau de régénération. Ces principes doivent être respectés de la fabrication à l'élimination des biens de consommation, en passant par leur utilisation.

- 360 KG D'ORDURES PAR HABITANT ÉLIMINÉS CHAQUE ANNÉE
- L'ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUÉS PROGRESSE
- LE TAUX DE RECYCLAGE AUGMENTE MAIS LA MASSE TOTALE DES DÉCHETS AUSSI

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
16.1 Exposition au bruit du trafic routier	2b. Promotion de la santé.	...	...
16.2 Sites pollués	2b. Promotion de la santé, 12a. Production compatible avec l'environnement, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables, 18b. Minimisation des risques écologiques.	↘	+
16.3 Déchets urbains incinérables collectés par les communes	12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables,	↘	+
16.4 Collecte séparée	17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables.	↗	+

EN DÉTAIL

L'ouïe peut être endommagée par des bruits forts, mais des émissions sonores inférieures à la limite de la douleur peuvent également être nocives pour la santé. Les personnes qui se sentent régulièrement agressées par le bruit souffrent fréquemment de troubles du sommeil, de stress et de nervosité, ce qui peut se répercuter sous forme de baisses de performances et de problèmes de concentration. Il ne faut pas non plus négliger les répercussions économiques du coût des mesures de protection contre le bruit, des soins médicaux et des pertes de productivité dues au bruit. Celui émanant des transports, de la circulation routière principalement (16.1), est celui qui affecte le plus grand nombre de personnes. La valeur limite de bruit pour les zones de degrés de sensibilité II – principalement les zones d'habitation sans entreprises bruyantes – est de 60 dB(A). En 2000, la part des surfaces situées en zone à bâtir exposées à des niveaux d'évaluation sonores diurnes supérieurs à cette valeur limite était de 30,3 %. Pour les zones de degrés de sensibilité III – principalement zones mixtes et zones de village – la valeur limite est de 65 dB(A), et la part des surfaces dépassant cette valeur limite était de 8.9 %.

Les sites pollués présentent un risque pour la santé humaine et l'environnement (16.2). De plus, des mesures particulières doivent être mises en œuvre pour que leur assainissement soit respectueux de l'environnement. En 2011, 11 sites devaient encore être assainis. Si le processus d'assainissement en est encore à ses débuts, il devrait se poursuivre de façon régulière selon la planification de l'État de Vaud.

Éviter ou diminuer la production de déchets permet, d'une part, de limiter la consommation de ressources et, d'autre part, de minimiser les charges et les risques sur

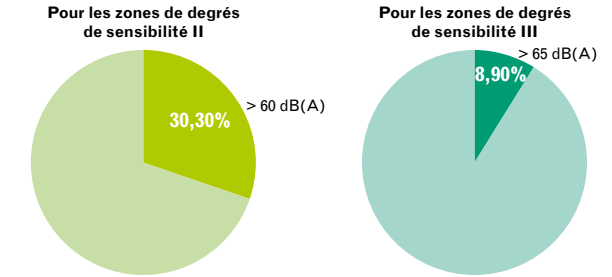
l'environnement au moment de leur élimination. La quantité des déchets urbains incinérés collectés par les communes a atteint un pic en 2000 avec 310kg par habitant. Ce ratio diminue régulièrement depuis, avec une valeur de 271 kg par habitant en 2010. Cette évolution reflète les efforts entrepris par les communes et les régions en matière de sensibilisation et de développement de l'équipement de collecte séparée. L'essor des systèmes de financement incitatifs (avec taxe au sac ou au poids) joue aussi un rôle essentiel ici. Le Plan cantonal de gestion des déchets vise un ratio de 243kg/habitant et par an pour l'horizon 2020, de manière à stabiliser la production de ce type de déchets à son niveau actuel (entre 225'000 et 235'000 tonnes par an pour le canton), malgré l'augmentation de la population et l'évolution de la consommation attendues pour ces prochaines années.

Les collectes séparées (16.4) valorisent les déchets qui peuvent l'être et débarrassent les déchets urbains de composants non incinérables ou toxiques. Le taux de récupération illustre la part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage (verre, papier, métaux, compostables). Pour les déchets collectés par les communes (339'177 tonnes en 2010), ce taux a augmenté régulièrement au cours de ces dernières années pour passer de 29 % en 1994 à 43,5 % en 2010. Le résultat obtenu dépasse nettement les objectifs du plan cantonal de gestion des déchets de 1993, qui visait un taux de recyclage de 30 % pour 2010. En incluant les apports des entreprises ne transitant pas par les communes, ce taux avoisine 50 % et correspond à la moyenne suisse. Malgré tout, la masse totale des déchets produits (incinérés et recyclés) augmente parallèlement à la population.

SUBSTANCES, DÉCHETS ET EFFETS

16.1 Exposition au bruit du trafic routier

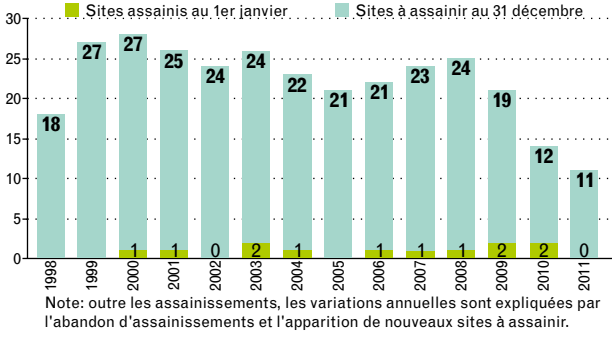
Part des surfaces situées en zone à bâtir exposées à des niveaux d'évaluation sonores diurnes supérieures à 60dB(A), respectivement 65 dB(A), Vaud, 2000



© Sources: SR; SEVEN

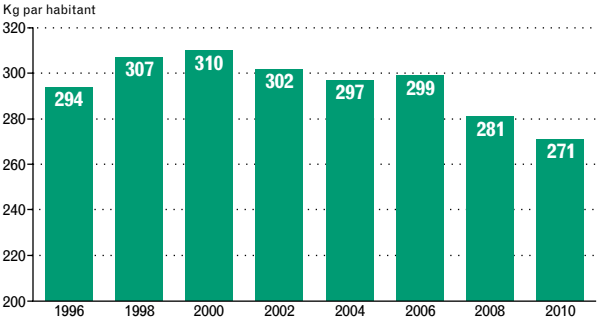
16.2 Sites pollués

Nombre de sites assainis et à assainir, Vaud



© Source: SESA

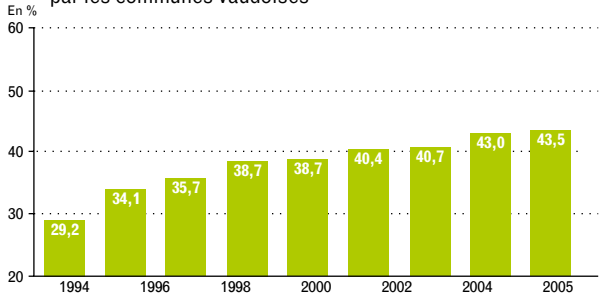
16.3 Déchets urbains incinérables collectés par les communes



© Sources: StatVD; SESA

16.4 Taux de collecte séparée

Part des déchets collectés séparément en vue d'un recyclage dans la quantité totale de déchets collectés par les communes vaudoises



© Sources: StatVD; SESA

LE CANTON DE VAUD

243'000 TONNES DE DÉCHETS RECYCLÉS PAR ANNÉE, DONT :
87'450 DE PAPIER
108'000 DE DÉCHETS COMPOSTABLES ET
31'000 DE VERRE

PILES ET ACCUMULATEURS :
250 TONNES RÉCUPÉRÉES CHAQUE ANNÉE, SOIT PRÈS
DE 65% DE LA CONSOMMATION
30 TONNES FINISSENT À LA POUBELLE, INTÉGRÉES DANS DES
APPAREILS (JOUETS, BROSSES À DENTS ÉLECTRIQUES, ETC.)
QUI DOIVENT EN PRIORITÉ ÊTRE RAMENÉS AU POINT DE VENTE

17. SOL

Des sols sains sont une nécessité pour couvrir le besoin le plus existentiel qui soit : s'alimenter. Pour un développement durable, tout doit être entrepris afin d'empêcher la perte des terres agricoles utiles, pour sauvegarder la fertilité des sols et pour éviter l'érosion, le compactage et l'infiltration de substances polluantes. Les sols d'une valeur agricole particulièrement élevée devront être protégés des changements d'affectation à des fins d'habitation ou à d'autres fins.

- LES APPORTS DE POLLUANTS DANS LES SOLS SONT ESSENTIELLEMENT D'ORIGINE AGRICOLE
- LE COMPACTAGE FIGURE PARMI LES PLUS GRAVES SOURCES DE PERTE PERMANENTE DE FERTILITÉ, DE PERMÉABILITÉ ET DE POROSITÉ DU SOL
- L'ÉROSION DE TERRES CHARGÉES EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS ET EN PESTICIDES EST UN DES PRINCIPAUX VECTEURS DE POLLUTION DES EAUX DE SURFACE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
17.1 Apports de polluants dans les sols	2a. Satisfaction des besoins, 2b. Promotion de la santé, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables, 18c. Précaution en cas d'incertitude.		
17.2 Compactage des sols	2a. Satisfaction des besoins, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 18a. Compensation écologique, 18c. Précaution en cas d'incertitude.		
17.3 Risques d'érosion			

EN DÉTAIL

Alors que le cuivre, le zinc et le plomb sont les sources de pollution inorganique du sol les plus fréquentes dans notre civilisation, le plomb, le cadmium et le mercure sont les plus toxiques. La tendance à l'accumulation de ces métaux lourds a été infléchiée en partie grâce à une réduction des émissions à la source – essence sans plomb, contrôle des boues d'épuration et arrêt des épandages, réduction des doses d'apport de cuivre en viticulture. Cependant, certains d'entre eux, tels que le plomb et le cuivre, persistent longtemps dans les sols.

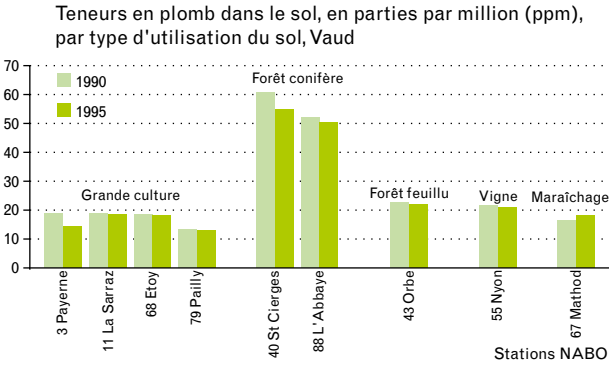
Comme les résultats des neuf stations vaudoises du réseau national d'observation des sols (NABO) sont influencés par le déplacement, l'érosion et la bioturbation du sol, il n'est actuellement pas possible de cerner une tendance permettant de constater une augmentation de la pollution. L'indicateur (17.1) montre cependant des teneurs élevées sur les stations situées dans des forêts de conifères, dues à l'effet de peigne des aiguilles qui filtrent de grandes quantités d'air. L'objectif visé est la stabilisation ou la diminution des teneurs de ces polluants en dessous des valeurs indicatives fixées dans l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (Osol). Outre les contaminations diffuses par retombées atmosphériques, les apports de polluants dans les sols sont cependant essentiellement d'origine agricole.

Les conséquences du compactage des sols (17.2), lorsque les taux critiques sont dépassés, comptent parmi les plus graves sources de perte permanente de fertilité, de perméabilité et de porosité du sol. L'infiltration et le stockage de l'eau dans le sol diminuent, entraînant ainsi une augmentation de la charge des cours d'eau. Malgré l'absence de données systématiques, on observe que le compactage des terres tend

à augmenter dans les années 1970-1990 avec l'évolution des structures agricoles. Depuis, par contre, les efforts de vulgarisation entrepris concernant le contrôle de la pression au sol des machines et la promotion des techniques culturales minimales s'avèrent favorables à la restauration de la structure des sols. De plus, dans le cadre de la révision de la politique agricole 2014-2017, des contributions seront attribuées pour compenser les pertes de revenu causées par la limitation du poids des machines et par la suppression du labour, ce qui pourra conduire à une réduction du compactage des sols. A l'heure actuelle, pourtant, les analyses existantes sont insuffisantes, principalement limitées aux terrains ayant subi des impacts manifestes.

L'érosion (17.3), qui figure parmi les plus importantes sources de dégradation de la fertilité du sol et de pollution des eaux de surface, induit un coût économique lié au colmatage du réseau d'évacuation des eaux claires, ainsi qu'une pollution des cours d'eau et un envasement qui nécessite le dragage des embouchures dans les lacs. En outre, lorsque les taux d'érosion critiques sont dépassés, les sols perdent partiellement leur productivité. Dans les situations à risque, les seuls moyens susceptibles d'atténuer cette érosion sont le maintien de la couverture végétale, la pratique du semis direct et surtout la diminution de la proportion de cultures sarclées. Malgré l'absence de données systématiques, on observe que l'érosion est en recul depuis 1992 avec la couverture minimale du sol liée à la politique des prestations écologiques requises. Le bilan reste par contre mitigé en ce qui concerne la dégradation de la qualité des eaux de surface.

17.1 Apports de polluants dans le sol



© Sources: OFAG; SESA



LE CANTON DE VAUD		
SUPERFICIES EN KM²		
CANTON (AVEC LES LACS): 3'212		
PRINCIPAUX LACS NATURELS DU CANTON		
	TOTAL	DONT SUR SOL VAUDOIS
LÉMAN	581.3	298.0
NEUCHÂTEL	217.9	74.1
MORAT	23.0	8.3
JOUX	8.8	8.8

18. EAU

Pour un développement durable, il est indispensable de gérer avec parcimonie les ressources naturelles. Une eau de bonne qualité est une ressource précieuse, qui est rare à l'échelle de la planète. Il faut donc veiller à ne pas la gaspiller, car la fourniture d'eau potable et le traitement des eaux usées requièrent beaucoup d'énergie et d'équipement. Par ailleurs, les lacs et les cours d'eau offrent de précieux habitats aux animaux et aux plantes, ainsi que des zones de loisirs. Les protéger est par conséquent une nécessité.

- ENCORE TROP D'EAUX PARASITES DANS LES ÉGOUTS
- BASSE TENEUR EN NITRATE DES EAUX DE BOISSON ET SITUATION EN AMÉLIORATION CONSTANTE
- PRÉSENCE DE MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX SOUTERRAINES
- 1 COURS D'EAU SUR 4 PRÉSENTE ENCORE UNE QUALITÉ BIOLOGIQUE INSATISFAISANTE

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
18.1 Évacuation des eaux via la station d'épuration	2a. Satisfaction des besoins, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables.		
18.2 Teneur en nitrate des eaux de boisson	2b. Promotion de la santé, 12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants.		
18.3 Concentration en phosphore dans les lacs	12a. Production compatible avec l'environnement, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants.		
18.4 Qualité biologique des cours d'eau	12a. Production compatible avec l'environnement, 15b. Sauvegarde de la biodiversité, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 18c. Précaution en cas d'incertitude.		
18.5 Pollution des cours d'eau	12a. Production compatible avec l'environnement, 15b. Sauvegarde de la biodiversité, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables, 18c. Précaution en cas d'incertitude.		
18.6 Pollution des eaux souterraines	2b. Promotion de la santé, 12a. Production compatible avec l'environnement, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables, 18c. Précaution en cas d'incertitude.		

EN DÉTAIL

La mesure des débits des eaux aux stations d'épuration (STEP) (18.1) donne des informations sur la gestion de la consommation d'eau des ménages et de l'industrie et sur la gestion du cycle naturel de l'eau. En 2011, les STEP vaudoises ont traité chaque jour en moyenne 342 litres d'eau par habitant. La consommation ménagère par habitant étant d'environ 170 litres par jour, près de 50 % des eaux sont donc d'origine non ménagère. En plus des activités industrielles, une part significative des eaux arrivant dans les STEP est d'origine pluviale (eaux claires). De 2000 à 2011, les charges hydrauliques spécifiques à l'entrée des STEP tendent à diminuer. Cette tendance tient principalement à l'effet de la séparation des eaux pluviales et permanentes des eaux usées, la consommation d'eau des ménages n'ayant presque pas changé.

La teneur en nitrate des eaux souterraines, paramètre important pour la qualité des eaux, traduit des pratiques agricoles intensives – usage excessif d'engrais, travail mécanique de la terre et maintien de surfaces en terres ouvertes contribuent à la dégradation de qualité des eaux souterraines. La teneur en nitrate dans les eaux de boisson (18.2) est réglementée en raison d'un possible effet nuisible sur la santé – risque de méthémoglobinémie chez les nourrissons, notamment. De 1993–2011, le nombre de réseaux publics de distribution d'eau potable dont l'eau présentait une teneur en nitrate supérieure à la valeur de tolérance (40 mg/l) a régulièrement diminué, passant de 49 à 6 sur un total de 443 réseaux publics contrôlés. L'amélioration observée depuis 1995 est liée à l'introduction de la production agricole intégrée et aux efforts d'assainissement entrepris par les diverses autorités. Dans certains réseaux, la teneur en nitrate est cependant encore excessive et des mesures correctives restent nécessaires.

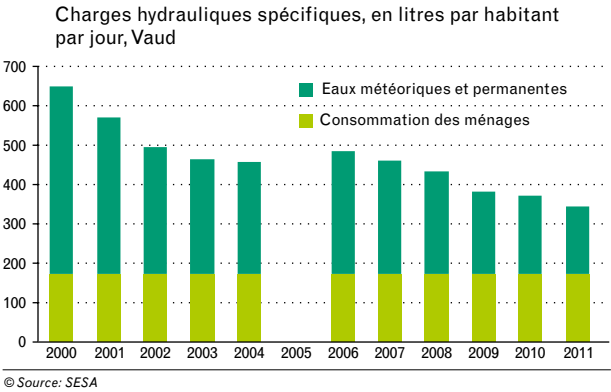
Pour apprécier l'évolution de la qualité des eaux souterraines, deux polluants traces (ou micropolluants) sont suivis ici (18.6): l'herbicide atrazine (et ses dérivés) et l'additif de l'essence méthyltertiobutyl-éther (MTBE). Les données sont toutefois encore insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur une tendance.

La concentration de phosphore dans les lacs (18.3), mesurée en microgrammes par litre, constitue un bon indicateur de la pollution des eaux. Les stocks de phosphore dans le lac Léman, après une diminution constante depuis la fin des années 1970 grâce à l'aménagement d'installations de traitement chimique dans les stations d'épuration et à l'interdiction des phosphates dans les lessives, avaient eu tendance à se stabiliser entre 1997 et 1999. Depuis 2000, la diminution a repris. La concentration moyenne de 22.4 µgP/l en 2010 est pourtant encore nettement supérieure à l'objectif à atteindre pour limiter la croissance des algues (entre 10 et 15 µgP/l).

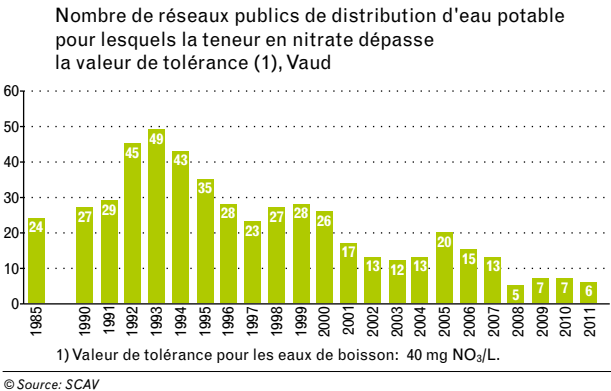
La qualité biologique des cours d'eau (18.4) décrit l'état des communautés animales qui vivent sur le fond des rivières. Elle intègre la qualité globale de l'écosystème étudié et met ainsi en évidence les effets de différentes perturbations possibles – pollutions, crues, étiages, dégradations du milieu. Elle a tendance à s'améliorer, mais reste insatisfaisante pour 23 % des stations étudiées.

Les eaux recueillent des apports de polluants à la fois de l'agriculture, de l'industrie et des ménages. Le suivi de la pollution des cours d'eau (18.5) semble montrer que la part des cours d'eau dont la qualité est classée bonne ou très bonne est relativement stable.

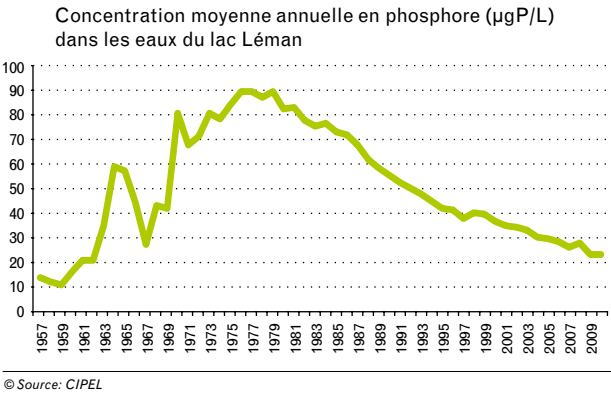
18.1 Évacuation des eaux via les stations d'épuration



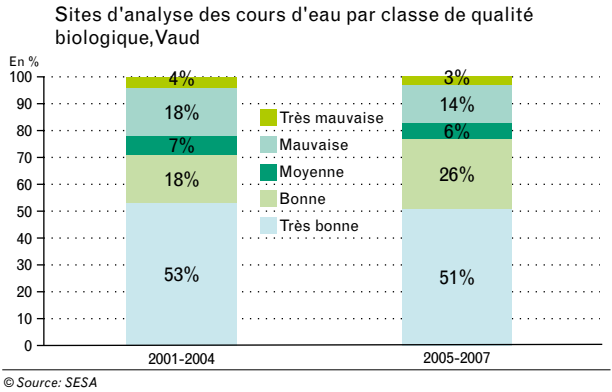
18.2 Teneur en nitrate des eaux de boisson



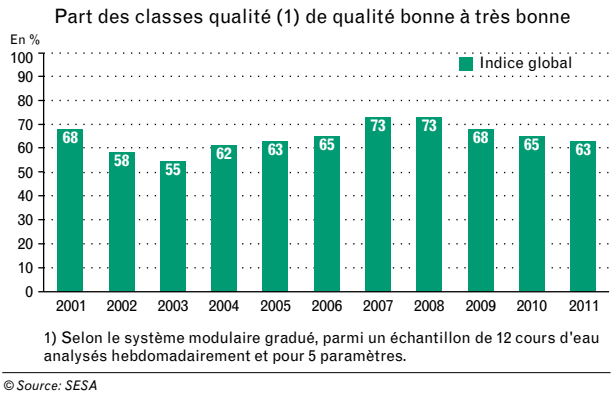
18.3 Concentration en phosphore dans les lacs



18.4 Qualité biologique des cours d'eau



18.5 Pollution des cours d'eau



LE CANTON DE VAUD EN 2011

443 RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU DE BOISSON
DISTRIBUAIENT PRÈS DE 100 MILLIONS DE M³ D'EAU PROVENANT:

- DES SOURCES (40 À 50%)
- DES NAPPES SOUTERRAINES (ENVIRON 20%)
- ET DES LACS (30 À 40%)

19. AIR ET CLIMAT

Préserver et promouvoir la santé fait partie du développement durable et implique notamment de pouvoir respirer un air de bonne qualité. Les polluants atmosphériques peuvent nuire à la santé et se répercuter négativement sur l'écosystème, par exemple sous la forme de pluies acides. Un grand nombre de polluants atmosphériques se forment lors de processus de combustion dans l'industrie, les transports et les ménages. En vertu du principe de précaution, il faut par ailleurs prévenir les dommages à l'environnement graves ou irréversibles, même si l'on ne dispose encore d'aucune certitude scientifique absolue sur les risques réels encourus. Les gaz à effet de serre sont des substances potentiellement à risque, car ils entraînent, selon toute probabilité, des changements climatiques aux conséquences difficilement prévisibles; aussi, leur rejet dans l'environnement doit être évité autant que possible.

- VALEURS LIMITES DE POLLUTION RÉGULIÈREMENT DÉPASSÉES DANS LES SITES LES PLUS EXPOSÉS
- AUGMENTATION DES ÉMISSIONS DE CO₂

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
19.1 Indice de pollution à long terme	2b. Promotion de la santé, 12a. Production compatible avec l'environnement, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 18c. Précaution en cas d'incertitude, 19. Respect de la durée des processus naturel.		
19.2 Émissions de CO ₂	12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 18c. Précaution en cas d'incertitude, 19. Respect de la durée des processus naturels.		

EN DÉTAIL

Préserver et favoriser la santé est un élément central du développement durable, de même que minimiser la charge environnementale occasionnée par les émissions de polluants, en veillant à ce que la pollution ne dépasse en aucun cas le seuil d'absorption des écosystèmes. Les émissions non naturelles de polluants atmosphériques doivent donc être limitées au maximum. Le dioxyde d'azote (NO₂) est essentiellement émis par des véhicules à moteur et des installations de combustion. Contribuant à la formation de l'ozone troposphérique (entre 0 et 15 km d'altitude) et de pluies acides, il peut également irriter les poumons et diminuer la défense contre les infections des voies respiratoires. L'ozone se forme à partir d'oxyde d'azote et de composés organiques volatiles (COV) sous l'effet des rayons solaires et constitue le polluant principal du smog estival. Il peut avoir des répercussions néfastes à court comme à long terme sur la santé humaine, ainsi que sur les écosystèmes. Les poussières fines en suspension dans l'air (PM10) enfin, constituent un risque important pour la santé. Les particules fines respirables, qui pénètrent dans les poumons, sont potentiellement cancérogènes; elles peuvent provoquer des maladies des voies respiratoires ou cardiovasculaires, augmentent le risque d'infarctus du myocarde et diminuent la fonction pulmonaire et, partant, les aptitudes physiques.

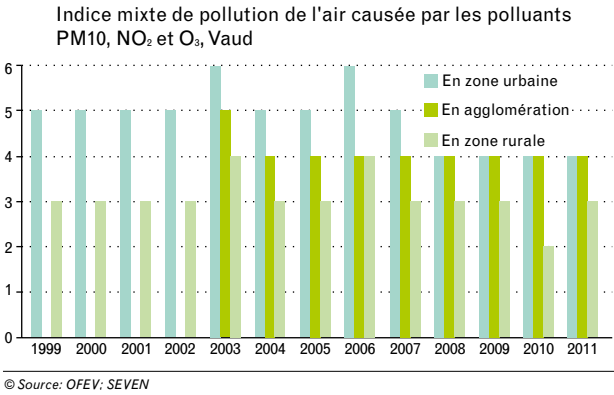
L'indice de pollution à long terme (19.1) est un indice mixte qui renseigne sur la pollution de l'air à partir des mesures des concentrations en NO₂, COV et PM10. Une valeur faible de l'indicateur indique une bonne qualité de l'air. Ces dernières années, on observe un recul de la concentration mesurée pour la plupart des polluants de l'air. Malgré cette amélioration, ces

polluants dépassent régulièrement les valeurs limites de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAir) pour les sites les plus exposés.

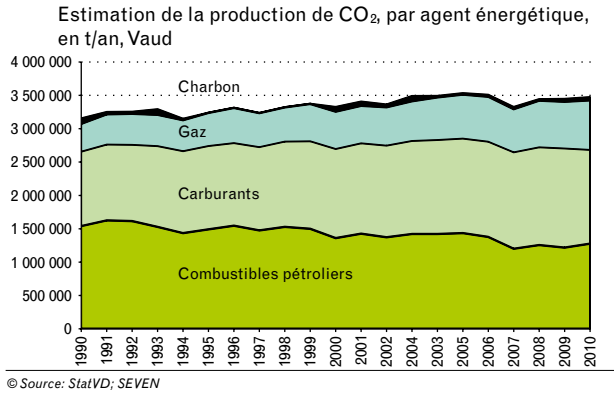
L'élévation des températures annuelles moyennes observées depuis les années 1970 en Suisse n'a pas de précédent dans le dernier millénaire. Les scientifiques s'accordent aujourd'hui pour dire que ce réchauffement est en partie dû à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les activités humaines qui libèrent du dioxyde de carbone perturbent gravement l'équilibre fragile des gaz présents dans l'atmosphère qui permet la vie sur terre. Dans le canton, les émissions de CO₂ (19.2), de loin le principal gaz à effet de serre, ont augmenté de 10 % entre 1990 et 2010 malgré les mesures politiques prises. Cette progression, légèrement atténuée par une baisse de la consommation de combustibles pétroliers, est principalement due à une augmentation de la consommation de gaz et de carburants. Quant aux fluctuations interannuelles, elles s'expliquent en partie par la conjoncture économique et par le fait d'hivers plus ou moins rigoureux.

Grâce aux progrès réalisés dans l'industrie automobile, le volume de CO₂ par kilomètre parcouru en véhicule par personne ne cesse de diminuer depuis 1993 en Suisse. Cependant, si l'on prend la période entre 1990 et 2000 à titre d'exemple, la réduction de l'intensité des émissions de CO₂ n'a pas compensé la croissance des distances de transport (+15 %). Durant cette décennie, les émissions de CO₂ du trafic motorisé individuel ont augmenté de 5 %. Or, la loi sur le CO₂ exige que la moyenne des émissions de CO₂ dues à l'utilisation énergétique des carburants fossiles des années 2008 à 2012 diminue de 8 % par rapport à celle de 1990.

19.1 Indice de pollution à long terme



19.2 Emissions de CO₂



LE CANTON DE VAUD

182'000 PERSONNES TRAVERSENT LA FRONTIÈRE VALDO-GÉNEVOISE CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE, DONT 33% EN TRANSPORTS PUBLICS (2011)

630'000 PERSONNES FRANCHISSENT LES « FRONTIÈRES » DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES CHAQUE JOUR, DONT 22% EN TRANSPORTS PUBLICS (2010)

20. UTILISATION DU TERRITOIRE

Le sol est un bien vital indispensable à l'être humain, à la faune et à la flore. Il y a lieu de le préserver, de manière à ce que les générations futures puissent aussi en disposer. Une gestion mesurée du sol est particulièrement nécessaire dans un pays comme la Suisse, où la surface utilisable est limitée par les caractéristiques topographiques du territoire. Cela signifie, en premier lieu, que le sol ne doit pas être utilisé de manière illimitée par les activités humaines, notamment en matière d'habitat, de transports ou pour l'implantation de sites industriels.

- ACCROISSEMENT DE LA SURFACE D'HABITAT ET D'INFRA-STRUCTURE, AU DÉTRIMENT DES SURFACES AGRICOLES
- FORTE PROPORTION DE ZONES D'HABITATION À FAIBLE DENSITÉ
- LES DEUX TIERS DES RIVIÈRES ONT CONSERVÉ LEUR ÉTAT NATUREL

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
20.1 Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant	2a. Satisfaction des besoins, 15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 19. Respect de la durée des processus naturels, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		
20.2 Zones à bâtir	2a. Satisfaction des besoins, 15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables.		
20.3 Superficie des espaces naturels de valeur	15b. Sauvegarde de la biodiversité, 18a. Compensation écologique, 19. Respect de la durée des processus naturels.		
20.4 Degré d'artificialisation des cours d'eau	2a. Satisfaction des besoins, 15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 15b. Sauvegarde de la biodiversité, 18a. Compensation écologique, 18b. Minimisation des risques écologiques, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		

EN DÉTAIL

Bien qu'une légère diminution de la surface d'habitat et d'infrastructure par habitant (20.1) soit observée entre les relevés 78/81, 90/93 et 2004/05, il faut la mettre en perspective avec l'évolution de la population qui a augmenté de 25 % sur l'ensemble de la période. Entre les deux derniers relevés, il en résulte une augmentation sensible de la surface d'habitat et d'infrastructure (+9,1 %, soit + 2486 ha), construite au détriment des surfaces agricoles (-2,1 %, soit - 2926 ha) et en faveur des aires de bâtiment (+ 1390 ha) et des surfaces de transport (+ 607 ha). Les surfaces boisées, elles, sont en légère croissance, notamment dans les districts périphériques (Aigle + 1,9 %, Riviera–Pays-d'Enhaut + 1,8 %).

En adoptant des plans d'aménagement du territoire, les collectivités tentent de limiter la dispersion des constructions. Malgré une très légère baisse de la part de la zone d'habitation à faible densité par rapport au total de la zone d'habitation et de la zone mixte (20.2), passée de 46,08 à 46,01 % entre 2008 et 2011, cette part reste élevée. En effet, les zones d'habitation de faible densité présentent une utilisation du sol peu rationnelle en raison de leurs coûts importants (équipements, infrastructures), mais aussi en termes environnementaux en raison de l'accroissement de la mobilité qu'elles induisent. Ce phénomène, étroitement lié à celui de la périurbanisation et générateur de nuisances urbaines, est souvent motivé par le souhait d'habiter dans une villa, loin desdites nuisances. Par ailleurs, l'évaluation des potentiels d'accueil d'habitants et d'emplois des zones à bâtir actuellement légalisées révèle que, hors des périmètres de centre bien situés pour accueillir de nouveaux développements, la surface disponible est près de trois fois plus importante que nécessaire, en

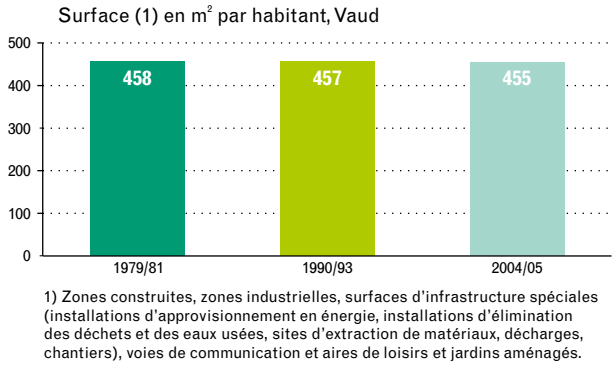
regard de la croissance démographique, pour les besoins prévisibles à quinze ans. Cette offre foncière est incompatible avec une maîtrise de la mobilité et traduit le phénomène d'étalement urbain en cours.

Les surfaces naturelles de valeur (20.3) jouent un rôle clé dans la préservation des espèces rares ou menacées et dans celle de leurs habitats. En 2011, elles totalisaient 7,3 % de la superficie terrestre du canton. Toutes catégories confondues, ces surfaces sont largement en deçà de la cible visée par la Confédération. En effet, selon le Plan stratégique de la convention sur la diversité biologique, les aires placées sous protection devraient constituer au moins 17 % du territoire national. Cette valeur semble atteignable pour le canton, puisqu'une analyse menée en 2011 montre que 55'500 ha, soit 17 % du territoire cantonal, jouent un rôle clé pour la conservation de la biodiversité (TIBP). Et 69'000 ha supplémentaires sont considérés comme d'intérêt biologique supérieur (TIBS).

Quant à l'état écologique des cours d'eau, il ne dépend pas uniquement de la qualité de l'eau et des rejets de pollutions. En effet, de nombreux aménagements, tels que zones d'habitation, voies de communication, surfaces d'agriculture intensive, exploitations hydro-électriques réduisent l'espace dont disposent les cours d'eau et perturbent les biocénoses aquatiques et riveraines. L'analyse du degré d'artificialisation des cours d'eau (20.4) indique que les deux tiers des rivières ont conservé leur état naturel. Au total, les rivières naturelles ou peu atteintes représentent plus de 75 % du réseau étudié. En revanche, environ 15 % des tronçons sont considérés comme « très atteints » ou « artificiels », sans tenir compte des ruisseaux enterrés (7 %).

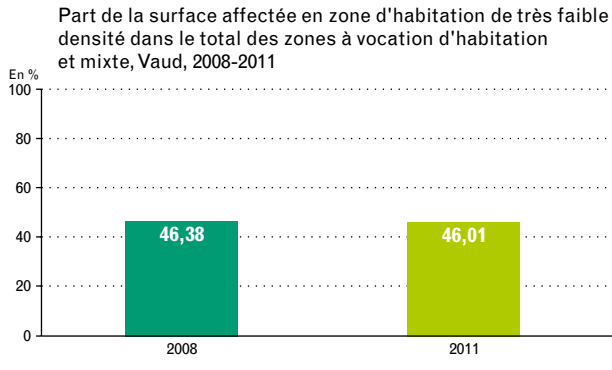
UTILISATION DU TERRITOIRE

20.1 Surface d'habitat et d'infrastructure par habitant



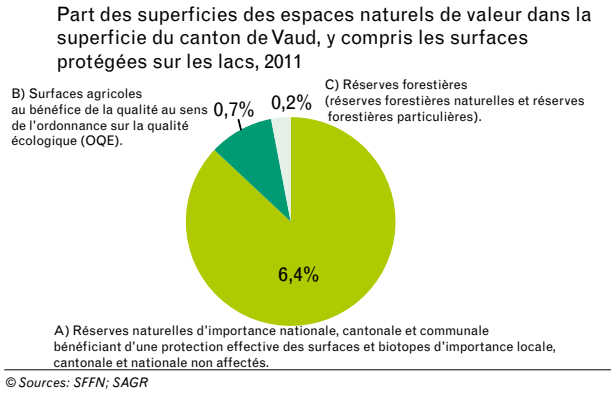
© Source: OFS

20.2 Zones à bâtir

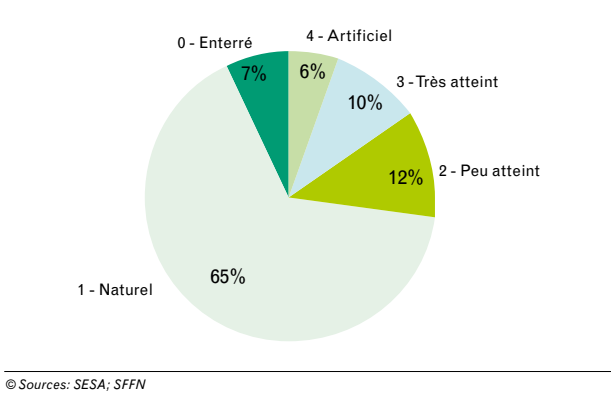


© Sources: OFS; SDT

20.3 Superficie des espaces naturels de valeur



20.4 Degré d'artificialisation des cours d'eau, Vaud, 2005



LE CANTON DE VAUD 2004/2005

SURFACE AGRICOLE UTILE: 48.3%
SURFACE BOISÉE: 36.6%
SURFACE D'HABITAT ET D'INFRASTRUCTURE: 10.6%
SURFACE IMPRODUCTIVE: 4.6%

LA POPULATION DEVRAIT ATTEINDRE PRÈS DE 940'000 HABITANTS EN 2040

21. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Nous profitons de la diversité biologique de diverses manières. Ainsi, les plantes et les animaux, à la base de notre alimentation, nous fournissent aussi des matières premières et quantité de sous-produits et substances utilisés par exemple dans l'industrie pharmaceutique. Du fait que les interactions entre les espèces maintiennent l'écosystème en équilibre, la préservation de la diversité biologique – diversité génétique, diversité des espèces et diversité des habitats – est un objectif essentiel du développement durable.

- LES SURFACES DE COMPENSATION ÉCOLOGIQUE ONT DOUBLÉ ENTRE 1994 ET 2000, MAIS RESTENT STABLES DEPUIS
- L'AVENIR PASSE PAR LA MISE EN RÉSEAU DE CES SURFACES

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
21.1 Diversité des espèces	15b. Sauvegarde de la biodiversité, 18a. Compensation écologique, 19. Respect de la durée des processus naturels, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		
21.2 Degré de menace	15b. Sauvegarde de la biodiversité, 18a. Compensation écologique, 18c. Précaution en cas d'incertitude, 19. Respect de la durée des processus naturels, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		
21.3 Diversité des utilisations du sol	12a. Production compatible avec l'environnement, 15b. Sauvegarde de la biodiversité, 18a. Compensation écologique, 19. Respect de la durée des processus naturels, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		
21.4 Surfaces de compensation écologique	15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 15b. Sauvegarde de la biodiversité, 18a. Compensation écologique.		

EN DÉTAIL

En écologie, une espèce «parapluie» est une espèce dont l'étendue du territoire et les exigences écologiques permet la protection d'un grand nombre d'autres espèces si celle-ci est protégée. Comme de nombreuses espèces de l'avifaune liées aux stades successionnels âgés de la forêt sont particulièrement menacées, il n'est guère possible d'agir pour toutes les espèces individuellement. Le choix d'une espèce parapluie, ici le grand tétras (21.1), devrait permettre de couvrir les exigences écologiques des autres espèces et d'agir indirectement en leur faveur. Le grand tétras est menacé au niveau Suisse et le canton, de par l'importance de son territoire, a une responsabilité particulière dans ce domaine. Pour la période 1998–2011, les effectifs ont tout d'abord diminué, puis augmenté depuis 2004. Malgré ce constat positif et les mesures de protection prises, l'évolution de l'indicateur demeure incertaine à long terme. L'augmentation observée, qui caractériserait une amélioration de l'environnement naturel et de la diversité biologique en forêt de montagne, dépend notamment de mesures de protection et des efforts dans le domaine du développement territorial.

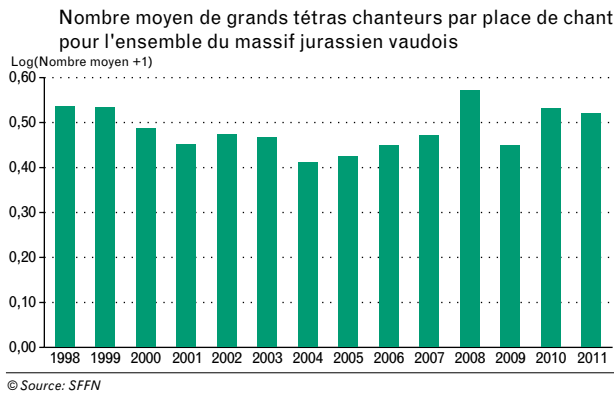
Nos connaissances sur l'importance et la dissémination des espèces sont lacunaires. Cependant, le Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD), dont le but est de documenter et d'observer à long terme la diversité biologique, donnera bientôt un bilan des modifications du degré de menace qui pèse sur les espèces sauvages (21.2). En attendant, cet indicateur fait état de la menace sur les espèces de la flore en donnant le nombre d'espèces inscrites sur une liste rouge en tant qu'espèces rares ou menacées. Toutefois, il n'est pas possible de tirer des conclusions quant à l'évolution de la menace sur la base de données disponibles seulement pour 2005.

La diversité des utilisations du sol (21.3) décrit partiellement la variété des habitats, qui est un élément important de la diversité biologique. En effet, sachant que les zones de transition entre les habitats sont particulièrement riches en espèces, la diversité des utilisations du sol exerce une influence directe sur la diversité des espèces. Dans ce sens, une mosaïque d'espaces vitaux de différentes natures – par exemple forêts, prairies et surfaces cultivées – offre un habitat approprié à un plus grand nombre d'espèces qu'un paysage uniforme. Le suivi de la réorientation des politiques agricoles et sylvicoles, qui vise à recréer des mosaïques de milieux ainsi que des réseaux écologiques, permettra d'en évaluer les impacts.

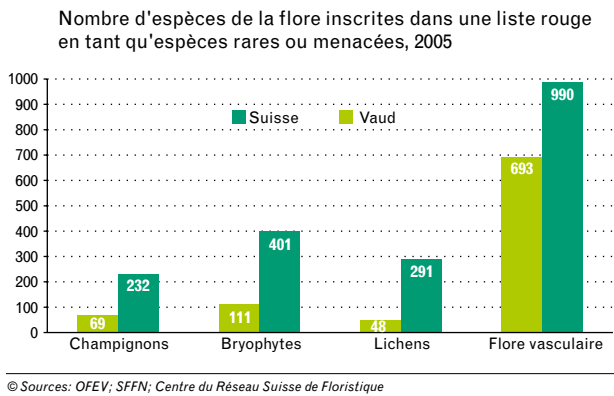
Pendant des décennies, de nombreux espaces importants pour la diversité des espèces, tels que cours d'eau proches de l'état naturel, prairies maigres et bosquets champêtres, ont disparu. En réaction, la Confédération encourage la création de surfaces de compensation écologique (21.4) dans les zones agricoles par le biais de paiements directs. Sans compter l'aire dévolue aux arbres fruitiers haute tige (100 m² par arbre), les surfaces de compensation écologique ont doublé dans le canton entre 1994 et 2000, mais restent stables depuis, oscillant entre 8'400 et 8'700 hectares. Enfin, dès 2001, le Canton a défini des critères d'application pour le volet de « mise en réseau des surfaces de compensation écologique en agriculture » de l'Ordonnance sur la qualité écologique. Cette mise en réseau, par la création de voies de communication entre les biotopes, favorise l'accroissement de la biodiversité.

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

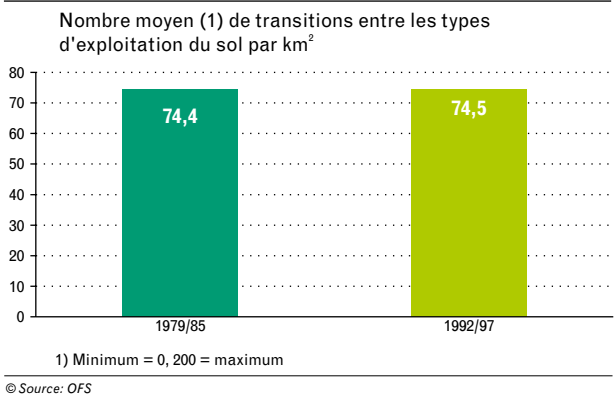
21.1. Diversité des espèces



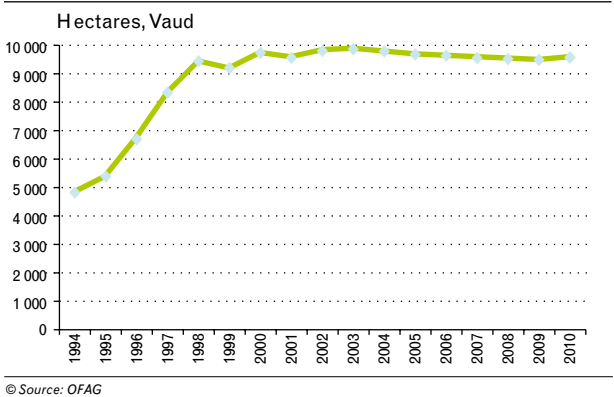
21.2 Degré de menace



21.3 Diversité des utilisations du sol



21.4 Surfaces de compensation écologique



22.ÉNERGIE

Un approvisionnement suffisant en énergie est indispensable au maintien de notre confort. La plus grande partie de l'énergie provient cependant de sources non renouvelables, ce qui limite les possibilités des générations futures de couvrir leurs besoins. La consommation d'énergie est aussi l'une des principales causes de pollution. Un développement durable doit donc viser à réduire la consommation des ressources non renouvelables et à utiliser pleinement le potentiel de celles qui sont renouvelables, tout en limitant autant que possible les émissions de substances polluantes non biodégradables.

- LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE NE BAISSÉ PAS
- BAISSÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE CHAUFFAGE ET RELATIVE STABILITÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
22.1 Consommation d'énergie finale	2a. Promotion de la santé, 12a. Production compatible avec l'environnement, 12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants.	→	-
22.2 Énergies renouvelables	15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants, 18c. Précaution en cas d'incertitude, 19. Respect de la durée des processus naturels.		→
22.3 Indice de dépenses énergétiques des bâtiments de l'État	2a. Satisfaction des besoins, 12a. Production compatible avec l'environnement, 12c. Information transparente des entreprises et des consommateurs, 15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables, 17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants.	→	+

EN DÉTAIL

Au niveau suisse, on observe que la croissance de la population, couplée à l'augmentation du bien-être, de modes d'habitat et de consommation qui engendrent une mobilité accrue et à l'utilisation toujours plus répandue de l'électrique, stimulent la demande d'énergie. Dans le canton de Vaud, la consommation d'énergie finale (22.1) s'élève à quelque 71'300 terajoules en 2010, ce qui représente une croissance de 3,5 % par rapport à 2009. Outre les conditions climatiques moins clémentes en 2010, cette évolution est le reflet de la croissance démographique soutenue (+1,5 %) et de la reprise économique, le produit intérieur brut du canton ayant augmenté de 2,6 % entre 2009 et 2010. Toutefois, la consommation d'énergie ayant augmenté de 11,3 % depuis 2000 et la population vaudoise de 15 % dans la même période, cela induit une diminution de la consommation par habitant depuis plusieurs années. Trois agents énergétiques représentent les neuf dixièmes de la consommation finale: les produits pétroliers, l'électricité et le gaz. Parmi les agents énergétiques, la consommation d'électricité présente, comme sur le plan suisse, la hausse la plus significative alors que celle des agents fossiles est plus stable – la baisse de consommation des combustibles (chauffage) étant compensée par l'augmentation de celle des carburants (mobilité). L'évolution de la consommation de carburant elle-même est le résultat de deux tendances inverses: une augmentation de la consommation de diesel et une diminution de celle de l'essence.

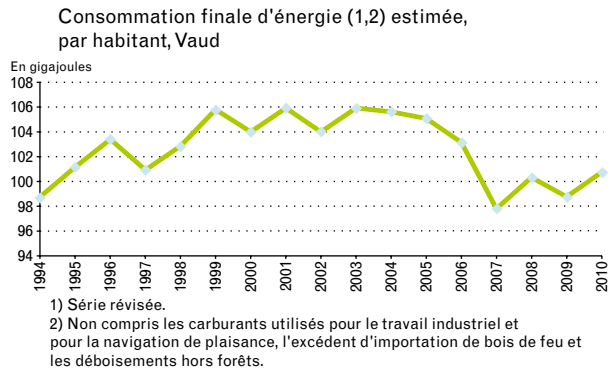
La consommation de combustibles et de carburants fossiles libère du CO₂ (gaz à effet de serre) et d'autres substances potentiellement dommageables pour la santé. De plus, il est nécessaire, pour atteindre un développement durable, de remplacer les sources d'énergie fossiles par des énergies renouvelables.

Dans le canton, selon des estimations, les énergies renouvelables sont constituées pour 68 % de l'hydraulique, pour 18 % du bois, pour 7 % des usines d'incinération des ordures ménagères, pour 4 % de la chaleur ambiante (géothermie, air et eau) et, pour une part encore plus faible, des capteurs solaires et autres énergies renouvelables. Par contre, depuis 2005, un nouveau processus complet d'acquisition de données doit encore être mis en place au niveau cantonal pour se substituer au décompte de la Confédération qui ne permet plus une mise à jour fiable de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du canton (22.2). En attendant, les investissements pour le développement de ces énergies sont significatifs (programme bâtiment CH-cantons, redevance à prix coûtant, programme cantonal 2012-2015 de 100 millions chf attribués pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, etc.).

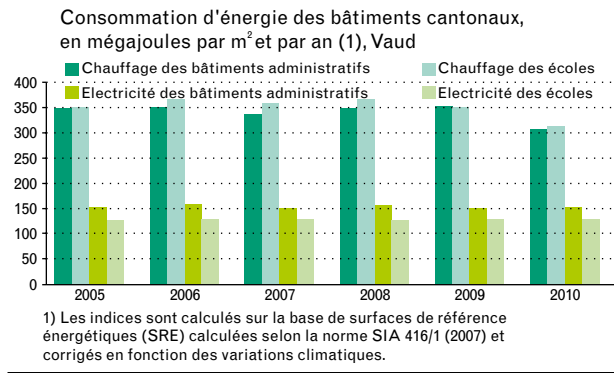
Sachant que la consommation énergétique du secteur du bâtiment atteint près de 45 % de la consommation énergétique totale, l'indicateur sur la consommation d'énergie des bâtiments propriété de l'État (22.3) est important et montre la capacité du Canton à exprimer son devoir d'exemplarité. Il indique que la consommation d'énergie de chauffage a tendance à baisser et que la consommation d'électricité reste relativement stable malgré l'augmentation des besoins de la population en termes de services publics et des équipements. Par rapport à l'évolution de cet indice, les objectifs quantitatifs explicités dans les Directives énergétiques de l'État de Vaud pour la période 2011-2016 sont des diminutions de 20 % de la consommation d'énergie thermique et de 10 % de la consommation d'électricité.

ÉNERGIE

22.1 Consommation finale d'énergie



22.3 Indice de dépenses énergétiques des bâtiments de l'État



23. FORÊT

Bases naturelles de l'existence, la diversité biologique et la qualité des écosystèmes doivent être préservées à long terme pour un développement durable. La forêt est un espace vital pour un grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux. Elle protège l'homme des dangers naturels, lui offre un espace de détente et fournit une matière première renouvelable: le bois. Elle joue également un rôle important dans la purification de l'eau et en tant que réservoir provisoire de CO₂ dans le cycle du carbone.

- SEUL 70% DE L'ACCROISSEMENT ANNUEL DU BOIS EST EXPLOITÉ
- 92 % DES FORÊTS PUBLIQUES SONT CERTIFIÉES AVEC LES LABELS FSC ET PEFC

INDICATEURS	POSTULATS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	STAT	DD
23.1 Qualité écologique de la forêt	18a. Compensation écologique, 19. Respect de la durée des processus naturels.		
23.2 Utilisation de la production de bois	15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 18a. Compensation écologique.		
23.3 Forêts publiques certifiées	12a. Production compatible avec l'environnement, 12c. Information transparente des entreprises et des consommateurs, 13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie, 14a. Commerce mondial compatible avec les besoins sociaux et l'environnement, 15a. Sauvegarde des ressources naturelles, 15b. Sauvegarde de la biodiversité, 16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables, 20. Paysages naturels et cultivés convenables.		

EN DÉTAIL

Avec une progression de 10% de la surface boisée dans les Alpes vaudoises depuis 1950 et une stabilité de l'étendue des massifs dans les autres régions du canton, la conservation quantitative des forêts est assurée. En revanche, la préservation de leur qualité est plus problématique. Celle-ci revêt une importance majeure, puisque les forêts abritent près de la moitié des quelque 50'000 espèces de plantes, champignons, animaux et micro-organismes de notre pays. Les inventaires forestiers nationaux (IFN) montrent que la qualité écologique des forêts en Suisse augmente depuis 50 ans et se rapproche de l'état naturel. Elle devrait encore s'accroître ces prochaines décennies grâce à la mise en œuvre d'un mode de sylviculture proche de la nature. Selon le troisième IFN (2004–2006), il apparaît qu'environ 48 % de la surface forestière vaudoise présente une valeur de biotope élevée, 31% une valeur moyenne et 21% une valeur faible, alors que ces valeurs étaient respectivement de 40, 34 et 26 % lors du deuxième IFN (1993–1995).

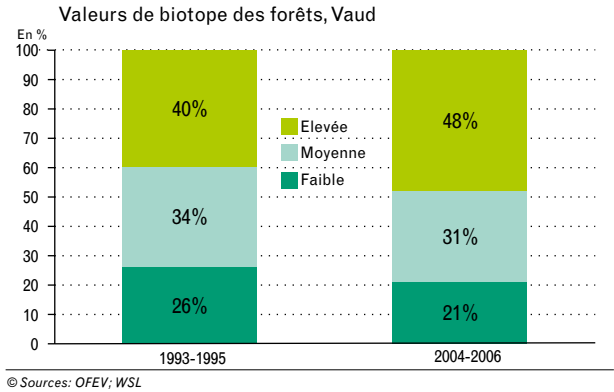
Par ailleurs, pour un développement durable, il convient d'encourager l'utilisation de ressources indigènes, renouvelables, et dont la dégradation est neutre du point de vue du CO₂ – dans ce dernier cas, le CO₂ rejeté dans l'atmosphère lors de la combustion ou de la décomposition de la biomasse est compensé par le CO₂ absorbé par les plantes lors de leur croissance. En ce qui concerne l'exploitation des forêts, le but à atteindre est une utilisation optimale de la valorisation de bois en fonction des différents objectifs de gestion des forêts (multi-fonctionnalité de la gestion des forêts). Dans ce contexte, une part de la production de bois (23.2) est appelée à être abandonnée en forêt, avec profit pour la biodiversité. Dans un premier temps, qui pourrait s'étendre sur plusieurs

décennies, une augmentation de l'exploitation du bois est possible et souhaitable, en raison notamment du vieillissement, de la sous-exploitation des forêts depuis cinquante ans et de la nécessité de les adapter aux changements climatiques. Bien que les forêts privées soient plus riches en matériel sur pied que les forêts publiques, les deux présentent une même problématique de sous-exploitation. Lorsqu'un meilleur équilibre des classes d'âge des arbres aura été atteint, en théorie après 2050-2060, les niveaux d'exploitation devraient baisser. Cependant, malgré le fait que des surfaces seront mises ces prochaines années en réserve (10% des forêts), l'intensité des exploitations, qui dépendra en dernier lieu du prix des bois, devrait se stabiliser à un niveau proche de celui mesuré actuellement. L'hypothèse d'une élévation importante du prix du bois énergie sur une longue période pourrait, elle, conduire à un regain de l'exploitation des forêts.

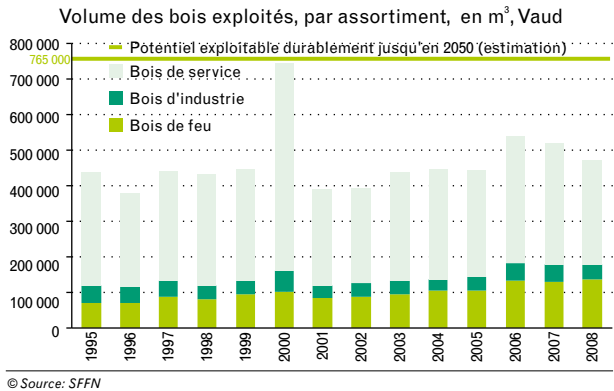
La certification des forêts (23.3) fait le lien entre une production respectueuse de l'environnement, des conditions élevées de sécurité de la main-d'œuvre opérant en forêt et une information transparente à l'intention des consommateurs. La certification prend de l'importance pour l'écoulement des différents types de bois et la mise en œuvre de mesures favorisant la biodiversité. Elle s'inscrit également dans le cadre international visant la mise en place d'un système global de commerce du bois équitable et respectueux de l'environnement. De 2002 à 2010, l'évolution est positive : la surface de forêts publiques certifiée avec les labels FSC et PEFC est passée de 12'000 à 62'000 hectares, représentant quelque 92 % de la surface totale des forêts publiques.

FORÊT

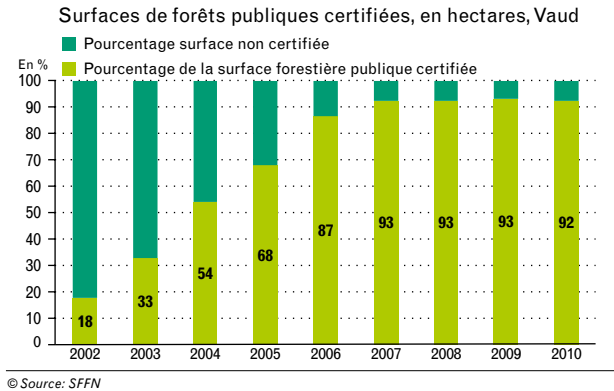
23.1 Qualité écologique de la forêt



23.2 Utilisation de la production de bois

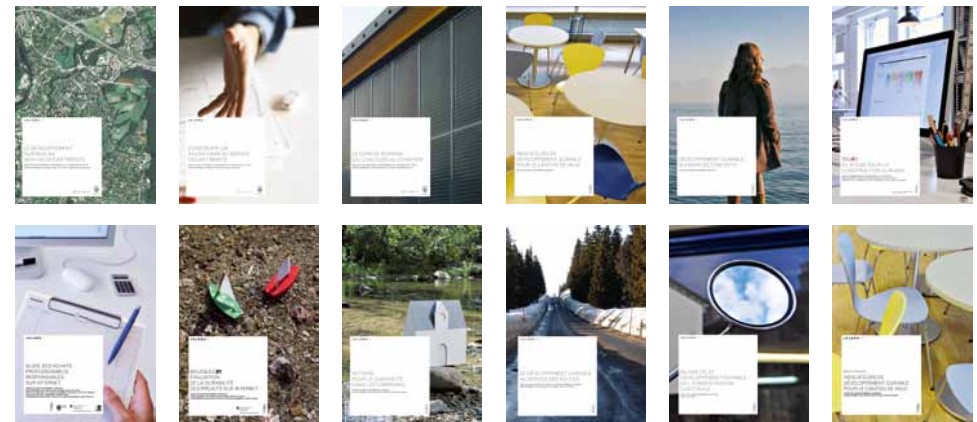


23.3 Forêts publiques certifiées



LE CANTON DE VAUD
73% DES FORÊTS VAUDOISES
SONT PUBLIQUES, DONT :

62% COMMUNALES
9% CANTONALES ET
2% FÉDÉRALES



COLLECTION « JALONS »

- 1 Le développement durable au Service des bâtiments, 2003
- 2 Construire un savoir-faire au Service des bâtiments, 2004
- 3 Le CERN de Bursins, du concours au chantier, 2004
- 4 Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud, 2006
- 5 Développement durable : 26 exemples concrets, 2009
- 6 Sméo Fil rouge pour la construction durable, 2009
- 7 Guide des achats professionnels responsables sur Internet, 2010
- 8 Boussole21 – Évaluation de la durabilité des projets sur Internet, 2010
- 9 Actions pour la durabilité dans les communes, 2011
- 10 Le développement durable au Service des routes, 2012
- 11 Bilans CO₂ et développement durable de l'Administration cantonale, 2012
- 12 Indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud – Mise à jour, 2012

Auteurs

Gaël Gillibert

Chef du projet au sein de l'Unité de développement durable, État de Vaud

Viviane Keller

Cheffe de l'Unité de développement durable, État de Vaud

Éditeurs

État de Vaud, mai 2012

Graphisme

www.atelierpoisson.ch

Photos

Thierry Zufferey

Impression

CADEV, Lausanne

Imprimé sur Cyclus, offset, mat, blanc (Ange bleu et Cygne blanc), 100 % recyclé (intérieur) et Papyrus Recystar Natur (Ange bleu), 100 % recyclé (couverture).

Copyright

Unité de développement durable, État de Vaud.

Reproduction autorisée avec mention de la source, sauf à des fins commerciales.